

Remerciements

Je tiens à adresser mes remerciements à M. Jean-François Foucaud pour m'avoir accepté en tant que stagiaire au sein du Département littérature et art, à Mme Lucile Trunel pour la liberté qui m'a été accordée au sein du Service de documentation sur le livre, la presse et la lecture (SDLL) notamment pour accéder aux collections, à M. Jean-Yves Mollier d'avoir bien voulu consacrer une part de son temps à encadrer ce travail. Mes remerciements les plus sincères vont aussi à l'ensemble du personnel du SDLL pour son accueil chaleureux et notamment à Mme Marie-Hélène Pons pour son écoute et ses conseils. Qu'il me soit aussi permis de remercier toutes les personnes qui ont accepté de s'entretenir avec moi¹ ainsi que ceux qui ont accordé du temps à répondre à mon questionnaire d'enquête, en France comme à l'étranger.

A Bénédicte, évidemment.

¹ Cf. en annexe n° 1, la liste des personnes ressources consultées.

Les prospectus de libraires et d'éditeurs du XIX^e siècle : traitement et mise en valeur du fonds du Service de documentation sur le livre, la presse et la lecture de la Bibliothèque nationale de France.

Résumé

Même à la Bibliothèque nationale de France, les collections de prospectus de libraires et d'éditeurs restent inaccessibles faute de traitement documentaire. C'est pourquoi, cette étude se propose, à partir de l'exemple des prospectus de librairie du 19^e siècle, d'évaluer les divers traitements bibliothéconomiques, du signalement jusqu'à la valorisation.

Vedettes-matière

Publicité -- Livres -- France -- 19^e siècle -- Sources

Bibliothèque nationale de France -- Fonds spéciaux -- Prospectus²

Catalogage -- Fonds spéciaux

19th century librarians and publishers prospectuses : treatment and display of the collection from the Service de documentation sur le livre, la presse et la lecture from the Bibliothèque nationale de France.

Abstract

In France, even at the Bibliothèque nationale de France, some collections like advertising flyers are still suffering from a lack of

² La vedette « Fonds spéciaux – Prospectus » a été créée, sur notre proposition lors de notre stage à la BnF, par le Bureau des autorités matières du Service de coordination bibliographique (n° dans la base FRBNF14442137).

knowledge, as this kind of documents is not treated in libraries. Therefore, the purpose of this study is, by using the concrete example of the collection from the 19th century librarians prospectuses, to present the ways such a collection may today be dealt with, from the basic task of treatment to its display.

Subject headings

Advertising -- Books -- France -- History -- 19th century

Libraries -- Special collections -- Dummies (Bookselling)

Cataloging of special collections in libraries

Bibliothèque nationale de France

Sommaire

INTRODUCTION.....	8
PARTIE 1 : LE FONDS DES PROSPECTUS	10
1. Les prospectus d'éditeurs et de libraires	10
1.1. Définition du prospectus.....	10
1.1.1. Origine administrative du mot	10
1.1.2. Définition des linguistes	10
1.2. Le prospectus : éphémère ou bilboquet ?	11
1.2.1. Ephémère ?.....	11
1.2.2. Bilboquet ou circulaire commerciale ?.....	11
1.2.3. Spécificité du prospectus	15
1.3. Histoire du prospectus	16
1.3.1. Modes de production des prospectus.....	17
1.3.2. Modes de diffusion des prospectus.....	18
1.3.3. Réception des prospectus	19
1.3.4. Contenu des prospectus : « <i>Les prospectus étalent de superbes promesses</i> ».....	21
1.4. Typologie des prospectus.....	23
1.4.1. Type de support.....	23
1.4.2. Bibliographie matérielle	24
1.4.2.1. <i>Pagination</i>	25
1.4.2.2. <i>Format</i>	25
1.4.2.3. <i>Type de papier</i>	25
1.4.2.4. <i>Page de titre, couverture</i>	26
1.4.2.5. <i>Langue</i>	26
1.4.2.6. <i>Ornementation</i>	26
1.4.3. Typologie des conditions de vente	27
1.4.4. Typologie des exemplaires ou des éditions	28
1.4.4.1. <i>Typologie des exemplaires</i>	28
1.4.4.2. <i>Typologie des éditions</i>	29
1.4.5. Types d'argumentaire.....	29
1.4.6. Types d'ouvrages vantés et édités	30
1.4.7. Types de collectivité éditrice	31
2. Les prospectus à la Bibliothèque nationale de France : description du fonds	32
2.1. Historique du fonds	32
2.1.1. Modes d'entrée	32
2.1.1.1. <i>Dépôt légal</i>	32
2.1.1.2. <i>Acquisitions</i>	32
2.1.1.3. <i>Dons, legs, donations</i>	32
2.2. Etat actuel du fonds : un fonds vivant mais... dormant	33
2.2.1. Localisation et volume.....	33
2.2.2. Accroissement	34
2.2.3. Signalement et modes de communication	34
2.2.4. Etat de conservation du fonds.....	34
2.2.4.1. <i>Conditionnement</i>	34
2.2.4.2. <i>Conditions climatiques et bactériologiques</i>	35
2.2.4.3. <i>Etat physique des documents</i>	35
2.2.4.4. <i>Equipement des documents</i>	37
2.2.5. Classements opérés sur le fonds	38
2.2.5.1. <i>Types de classement recensés</i>	38
2.2.5.2. <i>Historique des classements</i>	39

2.2.5.3. <i>Insatisfaction des classements actuels</i>	40
2.2.6. Etudes et travaux menés sur le fonds.....	40

PARTIE 2 : INTÉRÊT ET STATUT DU FONDS..... 42

1. Intérêt historique et patrimonial du fonds	42
1.1. Intérêt pour les chercheurs	42
1.1.1. Historiens du livre et de l'édition	43
1.1.2. Historiens de la littérature et de la lecture	44
1.1.3. Sociologues et ethnologues	45
1.2. Intérêt pour les bibliothécaires	45
2. Valeur du fonds	46
2.1. Unicité du fonds.....	46
2.2. Valeur absolue.....	46
2.3. Valeur patrimoniale	47
2.4. Objet de collection	48
3. Statuts du fonds à la BnF : d'un fonds mort à un fonds spécialisé	48
3.1. Statut officiel du fonds	48
3.1.1. Fonds patrimonial ancien	48
3.1.2. Collection inaliénable	49
3.2. Statut de fait du fonds : de l'abandon où se trouvent les prospectus ..	49
3.2.1. Intérêt pour les éphémères et les prospectus	49
3.2.1.1. <i>Intérêt ancien pour les éphémères</i>	49
3.2.1.2. <i>Intérêt des chercheurs pour les prospectus</i>	50
3.2.2. Négligence envers les prospectus	51
3.2.3. Recommandations des professionnels.....	51
3.2.4. Recommandations « officielles » ou normatives	53
3.2.5. Recommandations internes à l'établissement	56
3.2.6. Le poids de l'histoire	57
3.2.7. Le peu de poids des prospectus.....	58
3.2.8. Relégation officielle	59
3.3. Statut à atteindre : un fonds spécialisé	59
3.3.1. Le fonds Q10	60
3.3.2. Une publication minorée	60
3.3.3. Un fonds pour l'histoire du livre	62

PARTIE 3 : TRAITEMENT DU FONDS ET ÉVALUATION DES BESOINS 63

1. Classements du fonds	63
1.1. Reclassement préalable à tout traitement.....	63
1.2. Classements physiques du fonds	63
1.2.1. Rangement selon le type de document	64
1.2.2. Rangement par formats	65
1.3. Classements intellectuels du fonds	65
1.3.1. Classement chronologique.....	65
1.3.2. Classement matière	66
1.3.3. Classement par collectivité éditrice.....	67
2. Signalement du fonds	68
2.1. Dérivation / récupération.....	69
2.2. Conversion rétrospective	69
2.3. Catalogage informatisé	70
2.3.1. Catalogage utopique : à la pièce	70
2.3.1.1. <i>Catalogage complet</i>	71

2.3.1.2.	<i>Catalogage allégé</i>	72
2.3.2.	Catalogage réaliste : de type « recueil ».....	73
2.3.3.	Compétences requises pour le catalogage	74
2.4.	Inventaire archivistique.....	74
2.4.1.	L'inventaire analytique	74
2.4.2.	L'inventaire sommaire	75
3.	Personnel à affecter au signalement	76
3.1.	Personnel du Département du dépôt légal.....	76
3.2.	Personnel du SDLL	76
3.3.	Chargés de recherches documentaires	78
3.4.	Stagiaires et vacataires.....	78
3.5.	Sous-traitants	79
4.	Conservation du fonds	80
4.1.	Opérations à mener pour une sauvegarde.....	80
4.1.1.	Reconditionnement et restauration	80
4.1.1.1.	<i>Thermocollage, clivage</i>	81
4.1.1.2.	<i>Montage en recueil sur onglet</i>	81
4.1.1.3.	<i>Traitement C.F.C. ou « en pochettes »</i>	81
4.1.1.4.	<i>Traitement en plaquettes</i>	82
4.1.2.	Maintenance et réparation.....	82
4.1.2.1.	<i>Renforcement, réparation</i>	82
4.1.2.2.	<i>Dépoussiérage, gommage</i>	83
4.1.2.3.	<i>Ressources nécessaires</i>	83
4.1.3.	Désinfection / décontamination	84
4.1.4.	Désacidification de masse	84
4.1.5.	Microreproduction.....	85
5.	Communication du fonds	85
5.1.	Opérations à mener pour assurer une communication	86
5.1.1.	Conditionnement.....	86
5.1.2.	Equipement.....	86
5.1.2.1.	<i>Estampillage</i>	86
5.1.2.2.	<i>Cotation</i>	86
5.1.2.3.	<i>Pose de code à barres</i>	87
5.2.	Communication automatisée du fonds	87
5.3.	Communication manuelle du fonds	88
6.	Valorisation du fonds	89
6.1.	Acquisitions	89
6.2.	Publications	89
6.3.	Expositions	90
6.4.	Numérisation.....	91
6.5.	Catalogue collectif.....	92
7.	L'exemple des autres organismes documentaires	93
	CONCLUSION	95
	BIBLIOGRAPHIE	96
	TABLE DES ANNEXES	116
	DOSSIER ICONOGRAPHIQUE	322

Introduction

« Trésors », « chefs-d'œuvre », « enrichissements » sont quelques uns des termes employés par la Bibliothèque nationale de France pour intituler des expositions ou des ouvrages présentant ses collections.

L'établissement, héritier d'une longue tradition de collecte et d'accumulation recèle en effet des objets connus et reconnus des chercheurs et du public car étudiés, exploités et valorisés de longue date. Ces trésors, objets d'art ou imprimés de dernier recours, sont considérés comme des monuments du patrimoine artistique et littéraire de la France car souvent à exemplaire unique comme par exemple le Grand camée, le Grand testament de François Villon de 1489. Pourtant, d'autres trésors aussi connus et l'objet d'études sont invisibles du public comme les célèbres globes de Coronelli.

Les modes de conservation, d'accès et de consultation de ces documents reflètent leur caractère exceptionnel : dans l'ensemble ils se trouvent dans les départements des collections « spécialisées » ou au Département de la Réserve des livres « rares et précieux » et sont d'un accès difficile voire impossible si ce n'est dans les expositions ou par des supports de substitution.

Cependant, ces documents si exceptionnels fussent-ils, n'en sont pas moins minoritaires eu égard aux 30 millions de pièces conservées. Parmi celles-ci, la bibliothèque possède en son sein nombre de filons connus seuls de chercheurs spécialisés. Ainsi en va-t-il de sources qui peuvent parfois davantage relever des centres d'archives que des bibliothèques et dont la méconnaissance provient de leur caractère soit plus austère et moins prestigieux soit de leur invisibilité complète car non catalogués ni même inventoriés. En général, ces types de documents relèvent de catégories moins nobles que le livre ; ils se rapprochent des éphémères ou de la littérature grise dont les qualificatifs désignent bien leurs caractères peu reluisants voire secondaires. Et en effet, les factums, catalogues de ventes, actes royaux ou religieux, catalogues de libraires, actes administratifs et judiciaires de

l'Ancien régime, actes parlementaires, thèses de licences en droit restent des documents moins attrayants et moins valorisés que les manuscrits enluminés, les incunables, les xylographies, les reliures brodées ou les livres d'artistes.

Parmi ces documents en déshérence se trouvent les prospectus de libraires et d'éditeurs que le Département Littérature et art souhaite mettre en avant au sein de son Service de documentation sur le livre, la presse et la lecture (SDLL). C'est pourquoi, au cours du stage de formation effectué du 2 septembre au 22 novembre 2002, il nous a été demandé d'inventorier la totalité des pièces du XIX^e siècle car cette tranche a bénéficié d'un classement thématique permettant une approche plus aisée que pour le reste du fonds classé en vrac. Cependant, l'ampleur de la tâche et le temps imparti ont conduit à redéfinir le sujet initial d'étude et de recherche pour l'orienter vers une réflexion sur les moyens envisageables pour signaler ces documents. Aussi, notre étude dépasse parfois la limite chronologique initialement fixée car le choix des traitements portera non pas sur une sous-partie du fonds mais sera adopté, pour assurer une certaine cohérence, à l'ensemble de la collection. Les évaluations et les données quantitatives sont en revanche issues de l'inventaire partiel mené sur un thème particulier de prospectus du XIX^e siècle, à savoir les 8 boîtes de prospectus sur la littérature totalisant 1236 pièces.

Partie 1 : le fonds des prospectus

1. Les prospectus d'éditeurs et de libraires

« Mais comment évoquer cette imagerie avec des mots ? C'est la feuilleter qui est joie véritable ; la feuilleter... ou la vivre »³. Nous allons cependant tenter de relever le défi d'une description par les mots mais pour faire part de cette joie du feuilletage, nous fournissons dans un dossier iconographique⁴ des reproductions pour tenter d'illustrer le propos.

1.1. Définition du prospectus

1.1.1. Origine administrative du mot

Le terme de prospectus apparaît dans la langue française en 1723 dans le code Saugrain⁵ lié à la pratique de la souscription. Le terme n'est pas précisément défini : l'article XIX du titre III sur les souscriptions « veut que le Libraire ou Imprimeur ne puisse proposer aucune Souscription, qu'après en avoir préalablement obtenu l'agrément de Monsieur le Garde des Sceaux ; & qu'il distribue avec le « Prospectus » qu'il publiera, au moins une feuille d'impression de l'Ouvrage qu'il proposera par Souscription ; laquelle feuille sera imprimée des mêmes forme, caractères & papier qu'il s'engagera d'employer dans l'exécution de l'Ouvrage, qu'il sera tenu de livrer dans le temps porté par la Souscription ». Le prospectus apparaît donc en négatif dans l'obligation qui est faite aux libraires de fournir, au titre de l'annonce d'un livre nouveau, une sorte de spécimen reflétant le produit pour lequel ils sollicitent des avances.

1.1.2. Définition des linguistes

Pour ce qui est des dictionnaires de langue française⁶, il faut attendre, non pas l'édition contemporaine du code Saugrain du dictionnaire de Trévoux mais sa cinquième édition de 1752 pour y voir entrer le terme : « Il signifie le projet ou

³ GID, Raymond. « Les sources du XXe siècle », *Le Courrier graphique*, n° 115, septembre-octobre 1961, p. 40-46.

⁴ Auquel dans le cours du texte nous renverrons avec l'abréviation « ill. n » pour « confer illustration n° n du dossier ».

⁵ SAUGRAIN, Claude Marin. *Code de la librairie et imprimerie de Paris, ou Conférence du règlement arrêté au Conseil d'État du Roy, le 28 février 1723, et rendu commun pour tout le royaume par arrêt du Conseil d'État du 24 mars 1744, avec les anciennes ordonnances, édits, déclarations, arrêts, réglemens et jugemens rendus au sujet de la librairie et de l'imprimerie depuis l'an 1332 jusqu'à présent*, Paris : aux dépens de la Communauté, 1744, p. 129.

⁶ Cf. en annexe n° 2, les définitions du prospectus.

programme de l'Ouvrage qu'on propose à souscrire, la matière qu'il traite, le format, & la quantité de volumes qu'il doit avoir, le caractère, le papier, soit grand ou petit, qu'on veut employer dans l'édition ; enfin les conditions sous lesquelles se fait la souscription : ce qui comprend principalement la remise qu'on fait aux Souscripteurs, & le temps auquel l'Ouvrage souscrit doit se délivrer »⁷.

1.2. Le prospectus : éphémère ou bilboquet ?

1.2.1. Ephémère ?

Selon Thierry Grillet, « *l'éphémère est une petite frivolité rétive au classement* »⁸, en tout cas un insecte qui « *n'est presque jamais pris dans le filet aux mailles serrées du dépôt légal. Presque jamais épinglé sur les grands folios classificatoires du catalogue* »⁹. En ce sens, on peut qualifier les prospectus de publications éphémères entrant dans cette catégorie puisque n'ayant bénéficié d'aucun signalement. En tant que produit à l'existence fugitive, le prospectus peut également relever de l'éphémère. D'ailleurs certains ont servi de brouillon, de bloc-notes pour des comptes, bref de menu papier. Cependant, on peut se demander si ce qualificatif se justifie devant la masse conservée à la BnF. Comme le dit Madeleine Barnoud : « *Ce terme paraît plus contestable dès lors qu'il s'applique [...] à des publications qui se sont prolongées souvent pendant plusieurs siècles sous le même titre [...]. Le mot « éphémère » est donc plutôt appliqué par défaut, mais correspond à une spécificité face aux publications traditionnelles* »¹⁰.

1.2.2. Bilboquet ou circulaire commerciale ?

Eugène Boutmy, dans son dictionnaire de l'argot des typographes, fait entrer les prospectus dans la catégorie des bibelots : « *En imprimerie, on donne ce nom aux travaux de peu d'importance, tels que factures, adresses, étiquettes, prospectus, circulaires, lettres de mariage, billets de mort, etc. Ces travaux sont aussi appelés bilboquets et mieux ouvrages de ville* ». Le bibelot est l'œuvre du bibelotier, « *le metteur en œuvre des puffistes et des charlatans du jour. Il est l'inventeur de ces réclames bizarres qui forcent l'attention ; c'est lui qui a imaginé la disposition des billets de la*

⁷ *Dictionnaire universel françois et latin...*, Paris : Compagnie des libraires associés, 1752, t. 6, p. 402.

⁸ GRILLET, Thierry. « Billet du rédacteur en chef », *Revue de la Bibliothèque nationale de France*, n° 10, 2002, p. 18.

⁹ *Idem*.

¹⁰ BARNOURD, Madeleine. « La société française en recueils », *Revue de la Bibliothèque nationale de France*, n° 10, 2002, p. 51-56.

*loterie du lingot d'or et autres « balançoires » »¹¹. Albert Maire, dans son *Manuel pratique du bibliothécaire*, fait de même : « *Bibelot (Typ.). Terme typographique désignant des ouvrages de peu d'importance, tels qu'annonces, prospectus, cartes, lettres de faire-part, etc. On le désigne encore sous le nom de travail de ville* »¹².*

Mais qu'est-ce que précisément un prospectus? La question de la définition exacte du prospectus n'est pas anodine car elle détermine, pour l'imprimeur du XIX^e siècle, des obligations légales et financières à remplir. Or, les textes de loi sur la presse, l'imprimerie ou la librairie, dans les rubriques consacrées au dépôt légal et à la déclaration préalable à l'impression ne définissent pas précisément ce qu'est un bilboquet. Les textes du 21 octobre 1814, du 24 octobre 1814 ne font « aucune distinction entre les ouvrages connus sous le nom de « *Labeurs* » et ceux connus sous le nom d'« *Ouvrages de ville* » ou « *Bilboquets* » devant faire l'objet d'un dépôt »¹³. C'est la jurisprudence qui apporte des précisions à la loi : d'abord en 1823¹⁴ pour stipuler que seule l'Administration peut déterminer ce qui relève ou pas du bilboquet, puis en 1826¹⁵ pour tolérer une dispense de déclaration et de dépôt pour les ouvrages de ville ou bilboquets. La loi ne vint jamais définir précisément ce qu'elle entendait par « bilboquet » ce que les juristes regrettaient¹⁶. Seule une circulaire ministérielle du directeur de la librairie parue le 16 juin 1830 donna un semblant de définition en admettant l'exception de la déclaration et du dépôt « pour les ouvrages, dits de ville ou bilboquets, c'est-à-dire qui, imprimés pour le compte de l'administration ou destinés pour des usages privés, ne sont pas susceptibles d'être répandus dans le commerce. - On assimile encore aux ouvrages de ville les factums, mémoires ou requêtes sur procès [...]. Hors ce cas, tout doit être déclaré et déposé. - Ainsi on ne pourrait se dispenser de remplir cette formalité, sous prétexte que ce sont des ouvrages de petite composition, à l'égard [...] des catalogues de fonds de librairie, de

¹¹ BOUTMY, Eugène. *Les Typographes parisiens, suivis d'un petit dictionnaire de la langue verte typographique*, Paris : l'auteur, 1874, p. 35. ; cf. aussi l'ill. 2-5, p. XLII qui reproduit un prospectus de loterie de lingot d'or.

¹² MAIRE, Albert. *Manuel pratique du bibliothécaire : bibliothèques publiques, bibliothèques universitaires, bibliothèques privées, suivi 1° d'un lexique des termes du livre, 2° des lois, décrets, etc., concernant les bibliothèques universitaires de 1837 à 1894...*, Paris : A. Picard et fils, 1896, p. 293.

¹³ BORIES, Jules, BONASSIES, F. *Dictionnaire pratique de la presse de l'imprimerie et de la librairie. Suivi d'un Code complet contenant les lois, ordonnances, règlements, arrêts du conseil, exposés des motifs et rapports sur la matière*, Paris : Imprimerie et librairie générale de jurisprudence, 1847, 2 vol. (IX-611 + 292-348-[5] p.). t. 1, p. 55.

¹⁴ C. de c., 31 juillet 1823. – S. 23. 1. 301.

¹⁵ C. de c., 3 juin 1826. – S. 26. 1. 352.

¹⁶ Il est regrettable qu'un texte de loi n'ait pas défini ni le « *Labeur* », ni le « *Bilboquet* », et n'ait pas, d'une manière nette et précise, dispensé celui-ci des formalités imposées à celui-là dit BORIES, Jules, BONASSIES, F. *Dictionnaire pratique de la presse...*, t. 1, p. 58.

cabinets de lecture et de bibliothèques à vendre [...] enfin de tous les ouvrages qui peuvent intéresser l'ordre public »¹⁷.

Il appert donc que les prospectus de libraires, en tant qu'imprimés destinés à être diffusés auprès du public, ne sont pas des bilboquets et partant, entrent dans le cadre de la loi du dépôt légal. En tant qu'ouvrages de labeur et non de ville, ils doivent faire l'objet d'une déclaration préalable et d'un dépôt pour la bibliothèque nationale. D'ailleurs, leur présence à la BnF tendrait à confirmer cette interprétation de la loi de la part des imprimeurs, loi qui fut sans doute à même d'en assurer la survie. Mais l'ambiguïté sur la nature exacte de cet imprimé persistait au point sans doute de limiter les réclamations pour les rares cas où les bibliothécaires se seraient aperçus de l'absence de dépôt. « *Cependant, tout n'est pas déposé, chaque imprimeur interprétant la loi à sa manière* » nous apprend Suzanne Honoré¹⁸. La question semblait ne pas avoir été réglée à en juger par les articles donnés régulièrement dans les journaux professionnels¹⁹ ou par les brochures publiées par les organisations syndicales ou les chambres d'imprimeurs, telle celle que l'Union des maîtres imprimeurs de France faisait paraître, uniquement relative à la question²⁰. Cette dernière n'affirme-t-elle pas que « *La loi de 1881 n'a pas fait disparaître cette ambiguïté* »²¹. L'auteur, devant l'abondance des poursuites engagées contre les imprimeurs pour absence de dépôt engage les imprimeurs « *à pécher plutôt par excès de zèle, c'est-à-dire à faire le dépôt* »²². Et en effet, la loi ajoute à l'ambiguïté en introduisant la notion de « *circulaire industrielle et commerciale* » : « *Sont exceptés de cette disposition [du dépôt légal] les bulletins de vote, les circulaires commerciales ou industrielles et les ouvrages dits de villes ou bilboquets* »²³... Tous les juristes se sont plaints de l'imprécision. Ainsi, un

¹⁷ CHASSAN. *Traité des délits et contraventions de la parole de l'écriture et de la presse*, 2^e éd..., Paris : Videcoq, 1846, p. 522-523. La citation diffère légèrement chez GRATTIER, Louis-Adolphe-Léonard de. *Commentaire sur les lois de la presse et des autres moyens de publication*, Paris : Videcoq : C. Ingray, 1839, t. 1, p. 74, grand ennemi du précédent.

¹⁸ HONORÉ, Suzanne. « Les publications mineures à la Bibliothèque nationale ». Dans *Humanisme actif : mélanges d'art et de littérature offerts à Julien Cain...*, [Paris] : Hermann, 1968, vol. 2, p. 57.

¹⁹ Comme on peut le voir dans les tables de *L'Imprimerie : journal de la typographie, de la lithographie... 1864-juin 1914 [I-LI, n° 1-844]*, Paris : [s.n.?] ou dans le travail très complet de DELALAIN, Paul. « Les ouvrages dits de ville ou « bilboquets » », *Bibliographie de la France : journal général de l'imprimerie et de la Librairie*, 1901, n° 34-39, août-septembre 1901.

²⁰ VIGNAL, Léon. *Les Ouvrages de ville ou "bilboquets" et le dépôt légal*, [Paris] : Union des maîtres imprimeurs de France, [s. d.], 8 p.

²¹ VIGNAL. *Idem*, p. 2.

²² VIGNAL. *Idem*, p. 2.

²³ CONSTANT. *Code de la presse, commentaire théorique et pratique de la loi du 29 juillet 1881...*, Paris : G. Pedone-Lauriel, 1883, p. 97.

Charles-Félix Constant affirmait qu'« *il est difficile de préciser à quels caractères on reconnaît qu'un imprimé est bien une circulaire commerciale ou industrielle* »²⁴. De même, le *Dictionnaire pratique de la presse* regrette « *qu'un texte de loi n'ait défini ni le « Labeur », ni le « Bilboquet », et n'ait pas, d'une manière nette et précise, dispensé celui-ci des formalités imposée à celui-là* »²⁵. Plus tard, Henri Lemaître affirmait que la définition des bilboquets donnée par la circulaire du 16/06/1830 était trop large : « *la plupart des imprimés administratifs présentent un intérêt historique suffisant pour que la loi en assure le dépôt dans les bibliothèques* » et plagiant Charles-Félix Constant, il ajoutait qu'« *il est plus difficile de préciser à quels caractères on reconnaît qu'un imprimé est une circulaire commerciale ou industrielle [...] la limite sur ce point est très difficile à établir* »²⁶. C'est donc l'administration qui fut habilitée à définir ce que les termes recouvrent et en l'occurrence la jurisprudence comme le Tribunal de la Seine qui définit ce support le 17 avril 1883 : « *Par circulaire commerciale, il faut entendre un avis distribué à plusieurs personnes à la fois et gratuitement. Le caractère de circulaire disparaît lorsque l'imprimé est vendu* »²⁷. Selon les professionnels, le prospectus ne semble cependant pas entrer dans cette catégorie. En effet, un Victor Breton distingue les circulaires des prospectus en leur consacrant à chacun une partie spécifique dans son ouvrage destiné aux futurs typographes de l'École Estienne. La circulaire est pour lui « *une lettre imprimée au lieu d'être manuscrite. [...] On donnera donc à la circulaire l'aspect qu'aurait une lettre autographe écrite* »²⁸ (ill. 8-2, p. XCI, XCIII). En tout cas, l'ambiguïté a persisté jusqu'aux prémices de la loi de 1923 comme on peut le lire sous la plume du célèbre Eugène Morel qui dans son projet de loi sur le dépôt légal²⁹, après avoir souligné l'intérêt des catalogues de libraires³⁰ affirme que « *créer des exceptions est dangereux [...] Eux-mêmes [les imprimeurs] ont demandé jadis de déposer jusqu'aux « bilboquets » « pour n'avoir pas à attendre de l'administration, dit l'un d'eux, la définition de ce mot* »³¹.

²⁴ CONSTANT. *Idem*, p. 98.

²⁵ BORIES, BONASSIES. *Dictionnaire pratique de la presse...*, p. 58.

²⁶ LEMAÎTRE, Henri. *Histoire du dépôt légal : Ire partie : France*, Paris : A. Picard et fils, 1910, p. XL.

²⁷ VIGNAL. *Ibidem*, p. 2.

²⁸ BRETON, Victor. *Essais progressifs sur la composition typographique des travaux de ville classiques et modernes*, 2^e édition, Paris : impr. de l'École Estienne, 1901-1906, p. 46.

²⁹ MOREL, Eugène. *Le dépôt légal : étude et projet de loi*, Paris : Bossard, 1917, 46 p.

³⁰ « *La loi dispense du dépôt les circulaires commerciales ; les projets de réforme maintiennent cette formule. Ils ont tort. Les catalogues sont l'histoire économique et industrielle de notre temps. Parfois d'une grande valeur artistique ou scientifique, leur consultation publique serait un élément de vie dans nos bibliothèques. Ceux des libraires sont indispensables aux bibliothécaires* ». Dans MOREL. *Idem*, p. 14.

³¹ MOREL. *Idem*, p. 29.

Enfin, dans son propre projet, il rajoute qu'« *il est indispensable que la nouvelle loi spécifie mieux que l'ancienne ce qui est déposable. Les expressions « circulaires commerciales et bilboquets » sont vagues. Il importe que les catalogues du commerce soient déposés. Quant au bilboquet, le sens de ce mot est peu connu des imprimeurs eux-mêmes* »³².

1.2.3. Spécificité du prospectus

Ni bilboquet, ni tout à fait circulaire, le prospectus semble donc bien posséder sa propre spécificité. « *La première loi qui ait nommément désigné les « catalogues et prospectus » est celle du 28 avril 1816* »³³ qui les assimile aux avis et annonces pour la perception du droit du timbre. D'ailleurs, sur les 11 pièces de notre lot portant un timbre, 6 sont des timbres fiscaux (ill. 8-6, p. CIII) – les autres sont des timbres postaux et d'affiche. La question du timbre a, elle aussi, suscité la polémique auprès des professionnels, toujours selon les articles des journaux spécialisés, les ouvrages de jurisprudence ou des brochures spécifiques comme celle de P.-J.-B. Nougaret³⁴ qui qualifie « *le droit de timbre auquel on a si impolitiquement assujéti les journaux, les prospectus, les catalogues de librairie, etc. [...] de taxe vexatoire* » ou encore celle de Pierre-Joseph-François Luneau de Boisjemrain qui qualifie l'arrêté du 17 [sic pour 6 ?] prairial an VII (5 juin 1799) de « *loi nuisible* »³⁵ avant d'inciter les imprimeurs à lutter pour sa révocation.

Cependant, l'art. 76 de la loi du 25 mars 1817 introduit une nouveauté en stipulant que « *les annonces, prospectus et catalogues de librairie* »³⁶ sont exempts du timbre. Le prospectus de librairie acquiert par là une spécificité qui le distingue de la masse des prospectus industriels et commerciaux sortis des presses des imprimeurs. Autre particularité introduite par la loi du 28 avril 1816 sur les finances : le papier d'impression de couleur blanche, couleur réservée aux affiches officielles (« *les avis et autres annonces, de quelques nature et espèce qu'ils soient,*

³² MOREL. *Idem*, p. 43.

³³ CHASSAN. *Traité des délits et contraventions...*, p. 539.

³⁴ NOUGARET, P.-J.-B. *Réflexions essentielles, relatives au droit du timbre sur les journaux, les prospectus, les catalogues de librairie et à la liberté de la presse, adressées aux deux commissions législatives*, [Paris] : chez l'auteur, [s. d.], p. 2.

³⁵ LUNEAU DE BOISJEMRAIN, Pierre-Joseph-François. *Mémoire pour les imprimeurs et libraires de Paris, sur un arrêté du ministre des finances Ramel, du 17 prairial an VII, qui applique les dispositions de la loi sur le timbre des avis qui se crient et se distribuent dans les rues, aux catalogues, prospectus... que les imprimeurs et libraires expédient... par les courriers de l'administration des postes*, [S. l. n. d.], p. 8.

³⁶ BORIES, BONASSIES. *Dictionnaire pratique de la presse...*, t. 2, p. 182.

assujétis au timbre par la loi du 6 prair. an VII, qui ne sont pas destinés à être affichés, pourront être imprimés sur papier blanc »³⁷). Par là, le prospectus se différencie de l’affiche pour laquelle l’emploi de la couleur était obligatoire conformément à la loi du 28 juillet 1791.

Le prospectus est donc un support spécifique faisant partie de l’arsenal à la disposition des éditeurs pour conquérir le public. Ce public que les lois sur l’enseignement primaire rend à même de lire et auprès duquel il convient d’écouler la production des livres qui s’accroît grâce à l’industrialisation du monde de l’édition et aux développements techniques (papier en continu, composeuses mécaniques...). « *Jadis on attendait tranquillement les consommateurs ; maintenant on prévient tous leurs désirs, on se les arrache, on court après eux ; on les prévient par mille annonces trompeuses ; de-là cette foule de prospectus* », nous dit Louis-Gabriel Montigny³⁸. Les temps changent, la concurrence augmente, le public devient exigeant. Désormais « *un libraire qui veut vendre son fonds, doit être prodigue de Catalogues, de Prospectus, de Notices, d’Annonces* »³⁹. Surtout après le contrôle du colportage intervenu en 1852.

1.3. Histoire du prospectus

Pour les publicistes et les éditeurs, parmi l’affichage de librairie, l’annonce publicitaire dans un journal comme le « Feuilleton » de la *Bibliographie de la France* ou l’édition d’un catalogue, le prospectus est l’un des moyens à leur disposition pour annoncer la parution d’un livre, un moyen qui « *en dit plus long et atteint plus sûrement son but* » selon Georges d’Avenel⁴⁰. Le but du prospectus est d’attirer le client en annonçant le plus largement possible la production d’un imprimeur-libraire pour la diffuser tant « *l’instruction qui se développe, le goût de la lecture, « qui devient un besoin de toutes les classes », exigeraient « une plus grande propagation » des bons ouvrages* »⁴¹.

Si les documents produits de nos jours ne portent plus la mention « prospectus », ils n’en sont pas moins encore en usage comme le prouve le magnifique prospectus

³⁷ BORIES, BONASSIES. *Idem*, t. 2, p. 180.

³⁸ MONTIGNY, Louis-Gabriel. *Le Provincial à Paris : esquisses des moeurs parisiennes*, 2e éd., Paris : Ladvocat, 1825-1826, t. 3, p. 110-111.

³⁹ LUNEAU DE BOISJEMRAIN. *Mémoire pour les imprimeurs et libraires...*, p. 12.

⁴⁰ AVENEL, Georges d’. *Le mécanisme de la vie moderne...*, Paris : A. Colin, 1902, p. 149.

⁴¹ Comme l’affirme un prospectus de H.-L. Delloye pour sa *Bibliothèque choisie*.

paru lors du Salon du livre 2002 à l'occasion de la publication de la monographie consacrée à Gustave Le Gray dont la qualité le rapproche du spécimen ou encore le prospectus récemment paru pour annoncer le premier volume du *Dictionnaire encyclopédique du livre* et qui a été inséré dans le magazine *Livres-Hebdo* ou encore dans le n°109, été 2002 des *Nouvelles du livre ancien*. Mais comment évaluer ce que représentait, au XIX^e siècle, le prospectus pour l'imprimeur-libraire et pour le public à qui il était destiné ? « *Les prospectus ont toujours soif ; il faut arroser les graines si l'on veut des fleurs* »⁴², « *un prospectus est souvent toute une fortune. Et souvent [...], la fortune n'est qu'un prospectus* »⁴³, disait Balzac qui allait dans le même sens que Luneau de Boisjemrain qui affirmait qu'« *on sème les Catalogues comme on sème du blé dans un champ* ». Il soulignait aussitôt tous les usages possibles des prospectus : « *Les uns tombent sur des esprits stériles ; d'autres sont donnés à des personnes qui n'ont pas besoin de lire, qui n'ont pas le moyen d'acheter des livres, qui ne s'en servent que pour allumer leur feu ; peu tombent entre des mains qui puissent faire de ces Notices un usage utile à celui qui les a fait imprimer* »⁴⁴. Tentons donc de décrire leurs modes de production, de diffusion et de réception.

1.3.1. Modes de production des prospectus

Le temps imparti à cette étude a interdit une recherche sur la part représentée par les prospectus dans la production des imprimeurs, et sur leurs coûts de production. Quelques éléments sont fournis par Georges d'Avenel, Victor Breton ou des documents tels que le tableau de la taxe des circulaires, prospectus, catalogues, etc. du tarif de la poste.

La littérature fournit des éléments sur les modes de production des prospectus. En effet, les prospectus, documents de peu d'importance (ill. 8-4, p. XCVIII), semblent avoir été rédigés par des gens de peu si l'on en croit Balzac : « *Finot, il y a trois ans, marchait sur les tiges de ses bottes, dînait chez Tabar à dix-huit sous, brochait un prospectus pour dix francs, et son habit lui tenait sur le corps par un mystère aussi impénétrable que celui de l'immaculée conception* »⁴⁵. La rédaction des

⁴² BALZAC, Honoré de. *La Comédie humaine. VI, Etudes de mœurs : scènes de la vie parisienne*, Paris, Gallimard, 1977. (La Pléiade), *Histoire de la grandeur et de la décadence de César Birotteau*, p. 153.

⁴³ BALZAC. *Idem*, p. 155.

⁴⁴ LUNEAU DE BOISJEMRAIN. *Mémoire pour les imprimeurs et libraires...*, p. 12.

⁴⁵ BALZAC. *La Comédie humaine. V, Etudes de mœurs : scènes de la vie parisienne*, Paris, Gallimard, 1977. (La Pléiade), *Illusions perdues*, p. 384.

prospectus semblait donc être une activité pour les démunis. « *Michel Chrestien, pauvre comme Lucien, comme Daniel, comme tous ses amis, gagnait sa vie avec une insouciance diogénique. Il faisait des tables de matières pour de grands ouvrages, des prospectus pour les libraires* »⁴⁶. « *Aussi mes revenus sont-ils en rapport avec les prospectus. Quand le Prospectus sort en éruptions miliaires, l'argent entre à flots dans mon gousset, je régale alors mes amis. Pas d'affaires en librairie, je dîne chez Flicoteaux* »⁴⁷. Si les prospectus semblent avoir été réalisés avec un certain soin matériel par les éditeurs, la légèreté pouvait aussi caractériser la création du point de vue intellectuel.

1.3.2. Modes de diffusion des prospectus

Les différents modes de diffusion des prospectus, de l'envoi sous bande, par la poste à l'encartage dans la presse, peuvent se décèler par la consultation du fonds (ill. 8-2, p. LXXXIV). La lecture des lois sur la librairie nous renseigne aussi puisque la loi du 4 thermidor an IV fixe à cinq centimes par chaque feuille le prix du port des prospectus remis sous bande. La loi du 13 mars 1827 relative au tarif de la poste aux lettres affirme que les imprimés tels que catalogues, prospectus, etc. « *ne pourront être expédiés que sous bande, et ces bandes ne devront pas couvrir plus du tiers de la surface du paquet. Ils ne devront contenir ni chiffres ni aucune espèce d'écriture à la main, si ce n'est la date et la signature* »⁴⁸. J.-F. Luneau de Boisjemrain énumère les divers modes de diffusion : « *On répand les Prospectus dans Paris et les départemens, ou par la voie des journaux, sous l'enveloppe de leurs abonnés, ou par des bandes d'adresses faites chez les personnes qui distribuent chaque Prospectus* »⁴⁹. Georges d'Avenel le confirme : « *Nombre de circulaires sont encartées dans des recueils hebdomadaires ou bi-mensuels* »⁵⁰ ou « *Le prospectus, petit ou grand, brochure luxueuse sous enveloppe de velin, ou chiffon de papier sous une pauvre bande, se rendra directement au domicile de ceux par qui l'on souhaite qu'il soit lu. Des maisons spéciales se chargent du soin de fournir les listes, de confectionner les adresses, souvent même d'opérer la distribution* »⁵¹. A cet effet on employait des « bandistes » spécialisés

⁴⁶ BALZAC. *La Comédie humaine...*, *Illusions perdues*, p. 317.

⁴⁷ BALZAC. *La Comédie humaine...*, *Illusions perdues*, p. 344.

⁴⁸ BORIES, BONASSIES. *Dictionnaire pratique de la presse...*, t. 2, p. 253.

⁴⁹ LUNEAU DE BOISJEMRAIN. *Mémoire pour les imprimeurs...*, p. 11.

⁵⁰ AVENEL. *Le mécanisme de la vie moderne...*, Paris : A. Colin, 1902, p. 153.

⁵¹ AVENEL. *Idem*, p. 149-150.

dans la rédaction manuelle des bandes d'adresses : « *Le personnel chargé de la fabrication des bandes se composait, il y a une dizaine d'années, de 500 à 600 « écrivains », - les bandistes »*⁵². L'auteur ajoute que « *le métier ne donne pas de quoi vivre. Les bandes les plus avantageuses à établir, celles de Paris, qui ne portent qu'un nom propre et un nom de rue, se payent 1 fr. 80 à 2 francs le mille. Les habitués en font un millier par jour, les mains exceptionnelles arrivent à 1500, les débutants ne dépassent pas 600 »*⁵³.

Enfin, la littérature peut être d'un secours utile : Balzac encore nous informe sur les modes de diffusion de certains prospectus quand il décrit les galeries de bois de la galerie d'Orléans : « *Les boutiques éclairées sur le jardin et sur la cour étaient protégées par de petits treillages verts, peut-être pour empêcher la foule de démolir, par son contact, les murs en mauvais plâtras qui formaient le derrière des magasins. Là donc se trouvait un espace de deux ou trois pieds où végétaient les produits les plus bizarres d'une botanique inconnue à la science, mêlés à ceux de diverses industries non moins florissantes. Une maculature coiffait un rosier, en sorte que les fleurs de rhétorique étaient embaumées par les fleurs avortées de ce jardin mal soigné, mais fétidement arrosé. Des rubans de toutes les couleurs ou des prospectus fleurissaient dans les feuillages »*⁵⁴. Si certains pouvaient être décrochés des boutiques mêmes, le mode de diffusion normal restait la distribution comme le confirme Victor Breton : « *ce sont des imprimés où l'on vise surtout à l'économie, afin de pouvoir en distribuer le plus grand nombre possible »*⁵⁵ notamment dans les rues précise-t-il plus loin. A cet effet, les tirages étaient importants comme le révèlent les inscriptions que les prospectus portent ou les propos de Luneau de Boisjemrain : un librairie « *doit distribuer cinquante à soixante mille Catalogues, Notices ou Prospectus »*⁵⁶ (ill. 5-1, p. LVI).

1.3.3. Réception des prospectus

Si le fonds des prospectus permet d'en étudier les modes de production et de diffusion, l'étude de la réception des prospectus par les lecteurs mériterait également d'être menée. Les pratiques à leur égard de la part des acheteurs potentiels, des clients des éditeurs-libraires qui les produisaient, sont plus délicates

⁵² AVENEL. *Idem*, p. 150.

⁵³ AVENEL. *Le mécanisme de la vie moderne...*, p. 151.

⁵⁴ BALZAC. *La Comédie humaine...*, *Illusions perdues*, p. 356.

⁵⁵ BRETON, Victor. *Essais progressifs sur la composition typographique des travaux de ville classiques et modernes*, 2e édition, Paris : impr. de l'École Estienne, 1901-1906, p. 111.

⁵⁶ LUNEAU DE BOISJEMRAIN. *Mémoire pour les imprimeurs...*, p. 12.

à déceler. « *Le prospectus serait parfait s'il n'avait quelque chose contre lui : c'est qu'on ne le lit pas [...] la plupart sont directement jetés au panier* » dit Georges d'Avenel⁵⁷. La littérature aussi peut offrir un reflet de l'usage qui est fait des prospectus. Ainsi, d'après une lettre de Gustave Flaubert à Louise Colet du 22 avril 1854, on apprend que les prospectus étaient lus avec attention par les auteurs : « *On ne dira jamais de moi ce qu'on dit de toi dans le sublime prospectus de la « Librairie Nouvelle »* »⁵⁸. D'après Balzac, les prospectus pouvaient être collectionnés : « *Chazelle colligeait les prospectus de librairie, les affiches à lithographies et à dessins ; mais il ne souscrivait à rien* »⁵⁹. David Butcher⁶⁰ confirme la pratique pour des prospectus plus récents : certains bibliophiles semblent en effet collectionner les prospectus d'ouvrages auxquels ils ne souscrivent pas ou qu'ils n'achètent pas, se contentant de leur annonce. Certains clients semblaient, si l'on en croit Balzac, aller plus loin adoptant, pleins de mauvaise foi, des pratiques malhonnêtes : « *Passionné souscripteur des « Victoires et Conquêtes », Fleury refusait de payer, tout en gardant les livraisons, se fondant sur ce qu'elles dépassaient le nombre promis par le prospectus* »⁶¹.

Enfin, toujours selon Balzac qui nous instruit beaucoup sur les prospectus en général, on apprend que ces derniers pouvaient servir de décoration : « *La pièce où se tenaient les enfants, traversée par des cordes à sécher le linge, était bariolée d'affiches de spectacle et de gravures prises dans des journaux ou provenant des prospectus des livres illustrés* »⁶². Mais en général, les prospectus étaient le plus souvent voués à la destruction rapide, à la dispersion dans les rues et les égouts comme le rappelle Victor Breton : « *ce sont des imprimés spécialement destinés à la rue ; on peut dire que, sur dix de ces prospectus ainsi distribués, ou plutôt mis dans la main des passants, souvent malgré eux, neuf sont jetés au ruisseau sans être lus* »⁶³. Luneau de Boisjemmaire

⁵⁷ AVENEL. *Ibid.*, p. 153.

⁵⁸ FLAUBERT, Gustave. *Correspondance, t. 4, 4e série : 1854-1861*, Paris : L. Conard, 1927, p. 60.

⁵⁹ BALZAC. *La Comédie humaine. VII, Etudes de mœurs : scènes de la vie parisienne*, Paris, Gallimard, 1977. (La Pléiade), *Les employés*, p. 981.

⁶⁰ *Collectors may [...] prefer to keep the prospectus rather than the book*, BUTCHER, David. *British private press prospectuses, 1891-2001*, Risbury : The Whittington press, 2001, p. 3.

⁶¹ BALZAC. *La Comédie humaine...*, *Les employés*, p. 986.

⁶² BALZAC. *La Comédie humaine. VII, Etudes de mœurs : scènes de la vie parisienne*, Paris, Gallimard, 1977. (La Pléiade), *Le cousin Pons*, p. 752.

⁶³ BRETON. *Essais progressifs sur la composition...*, p. 111.

confirme le propos : « *ils ne vivent qu'un instant ; on y jette un coup-d'œil, on les rejette ensuite avec indifférence et dédain, ou on les détruit* »⁶⁴.

1.3.4. Contenu des prospectus : « *Les prospectus étalent de superbes promesses* »⁶⁵

Le contenu des prospectus suit une certaine norme depuis les prescriptions du code Saugrain s'appliquant aux souscriptions puisqu'il doit préciser « *les conditions dont le Libraire se chargera envers les Souscripteurs, soit pour le prix des Livres & le temps de leur livraison, soit pour la qualité du papier & des caractères qui seront par eux employés* »⁶⁶. Cependant, le contenu des prospectus et notamment les promesses sur le produit à venir semblent avoir préoccupé leurs contemporains. En effet, Alfred de Musset constate que « *La première émission de contes que vient de faire la pléiade ne dément pas trop au surplus les magnifiques promesses de son prospectus* »⁶⁷. Cependant, certains auteurs évoquent plus souvent les divergences et du coup, les mensonges ou du moins les exagérations des prospectus. Jean-Alexis Néret trouve que « *les annonces d'éditeurs littéraires ressemblent à des prospectus de chocolatiers* »⁶⁸. Et Balzac toujours, à propos de prospectus de parfumeurs, évoque le charlatanisme : César Birotteau « *déploya, le premier d'entre les parfumeurs, ce luxe d'affiches, d'annonces et de moyens de publication que l'on nomme peut-être injustement charlatanisme. [...] il rédigea lui-même un prospectus dont la ridicule phraséologie fut un élément de succès* »⁶⁹. Le thème du charlatanisme était en vogue au point de faire l'objet d'études spécifiques comme celle de Louis-Gabriel Montigny⁷⁰. Pierre Larousse affirme que le prospectus tombe dans « *le charlatanisme et ne le cède parfois en rien aux réclames les plus audacieuses et les plus mensongères* »⁷¹. Dans l'édition aussi, Jules Adeline évoque « *le boniment de l'éditeur* »⁷² ou encore « *le ton*

⁶⁴ LUNEAU DE BOISJEMRAIN. *Mémoire pour les imprimeurs...*, p. 5.

⁶⁵ MERCIER, Louis-Sébastien. *Tableau de Paris*, Paris. Chapitre 358, p. 298.

⁶⁶ SAUGRAIN. *Code de la librairie et imprimerie de Paris...*, p. 129.

⁶⁷ MUSSET, Alfred de. *Chronique de la quinzaine : du 14 août 1832 au 31 janvier 1833*, Paris : Revue des deux mondes, 1836, p. 333.

⁶⁸ NÉRET, Jean-Alexis. *Histoire illustrée de la librairie et du livre français des origines à nos jours...*, Paris : Lamarre, [1953], p. 137.

⁶⁹ BALZAC. *La Comédie humaine...*, *Histoire de la grandeur et de la décadence de César Birotteau*, p. 64.

⁷⁰ MONTIGNY, Louis-Gabriel. *Le Provincial à Paris : esquisses des moeurs parisiennes*, 2e éd., Paris : Ladvocat, 1825-1826. Tome 3, Chapitre VII, Le charlatanisme, p. 100-117.

⁷¹ LAROUSSE, Pierre. *Grand dictionnaire universel du XIXe siècle. Tome XIX, [Plisser-Quartier]*, Reprod. en fac-sim., Nîmes : C. Lacour, 1991, p. 287.

⁷² ADELINÉ, Jules. « Histoire du livre par les prospectus. I, les publications enfantines et les volumes religieux », *Le livre et l'image*, T. 2, 1893, p. 272-285.

emphatique » et le « *souffle du rédacteur* »⁷³. Octave Uzanne fustige les prospectus où « *tous les petits papiers des éditeurs barnums déclarent que rien ne dépasse le génie de l'écrivain qu'ils révèlent* » plaignant « *ce pauvre public, éternelle victime des chausse-trapes de la réclame* »⁷⁴. Dans la même veine : « *Bonnes feuilles et réclames de librairie, voilà la plaie !* » disait-il aussi⁷⁵. « *Il ne faut pas oublier que c'est de la réclame, et que la réclame n'a aucun souci de la modestie* » soulignait Victor Breton⁷⁶. Et, en effet, si pour un Luneau de Boisjemrain, « *Les Prospectus sont pour le public une espèce d'appât, d'hameçon auquel on cherche à le prendre, un aimant par lequel on veut l'attirer à soi, et lui faire acheter la chose qui lui est présentée* »⁷⁷ il est vrai que certains éditeurs ne sont pas avares de superlatifs produisant « *des annonces espatrouillantes* » selon John Grand-Carteret⁷⁸. Il en est prêts à tout pour lancer un ouvrage (ill. 2-3, p. XXXIX) jusqu'à offrir des pendules ou des lingots d'or (ill. 2-4, p. XL, 2-5, p. XLII) ; il s'agit sans doute de « *ces éditeurs industriels, « à primes fantastiques », lançant toute espèce d'appâts aux naïfs et crédules souscripteurs* » dont parle Edmond Werdet⁷⁹ citant même la pendule, le tableau-horloge, la montre d'or que nous reproduisons. Selon Paul Dupont, ces pratiques démontraient la crise de la librairie : « *Ce qui prouve qu'aujourd'hui la librairie est dans des conditions fâcheuses, ce sont les expédients qu'on emploie dans ce commerce pour écouler les éditions qui encombrant les magasins. [...] à celui consent à acheter un ouvrage, on donne en prime, soit une pendule ou une montre, soit un habit, un paletot, un meuble, etc.* »⁸⁰. En tout cas, il semble bien que « *Par ces moyens, des milliers de souscripteurs étaient pipés, englués, dupés...* »⁸¹. Ces abus incitent d'ailleurs certains éditeurs à se démarquer de ce ton ambiant comme L. Paris et Wercherin qui, pour des *Œuvres*

⁷³ ADELIN. « Histoire du livre par les prospectus. II, les éditions napoléoniennes de 1840 à 1848 », *Le livre et l'image*, fasc. XIII, 1894, p. 150-162.

⁷⁴ UZANNE, Octave. *Nos amis les livres : causeries sur la littérature curieuse et la librairie*, Paris : Quantin, 1886, p. 255.

⁷⁵ UZANNE. *Idem*, p. 38.

⁷⁶ BRETON. *Essais progressifs sur la composition...*, p. 116.

⁷⁷ LUNEAU DE BOISJEMRAIN. *Mémoire pour les imprimeurs...*, p. 12.

⁷⁸ GRAND-CARTERET. *Vieux papiers, vieilles images...*, p. 499.

⁷⁹ WERDET, Edmond. *De la Librairie française, son passé, son présent, son avenir, avec des notices biographiques sur les libraires-éditeurs les plus distingués depuis 1789*, Paris : E. Dentu, 1860, p. 188.

⁸⁰ DUPONT, Paul. *Histoire de l'imprimerie*, Paris : P. Dupont, 1854, p. 302. D'ailleurs devant ce qu'il nomme « *de véritables escroqueries* », il assigne un rôle particulier aux prospectus en déclarant, p. 306, que « *Le prospectus est un contrat qui lie l'éditeur, et lui impose l'obligation rigoureuse de donner « gratis » toutes les livraisons qui dépassent le nombre fixé* ».

⁸¹ WERDET. *Ibidem*, p. 144.

choisies d'Evariste Parny, annoncent : « Nous ne croyons pas nécessaire d'employer ici le langage ordinaire des prospectus »...

1.4. Typologie des prospectus

Différents critères peuvent être pris en compte pour proposer une typologie des prospectus d'éditeurs et de libraires. Les typologies proposées reposent sur la fréquentation de ce type de documents que l'on a eu lors de notre court stage d'étude et ne sont par là qu'indicatives. Pour les estimations statistiques, nous nous appuyons sur l'inventaire-test⁸² mené au cours du stage sur un ensemble de 8 boîtes contenant 1236 pièces parues entre 1768 et 1924 et conservées à la Bibliothèque nationale de France. Nous souhaitons proposer ainsi quelques pistes d'entrées possibles pour analyser les prospectus ou du moins éveiller l'intérêt des chercheurs et des curieux par la fourniture d'éléments utiles pour ce mémoire.

1.4.1. Type de support

Isabelle Olivero, pour son travail mené sur les prospectus⁸³, a distingué différentes formes de prospectus que nous avons également rencontrées dans le fonds:

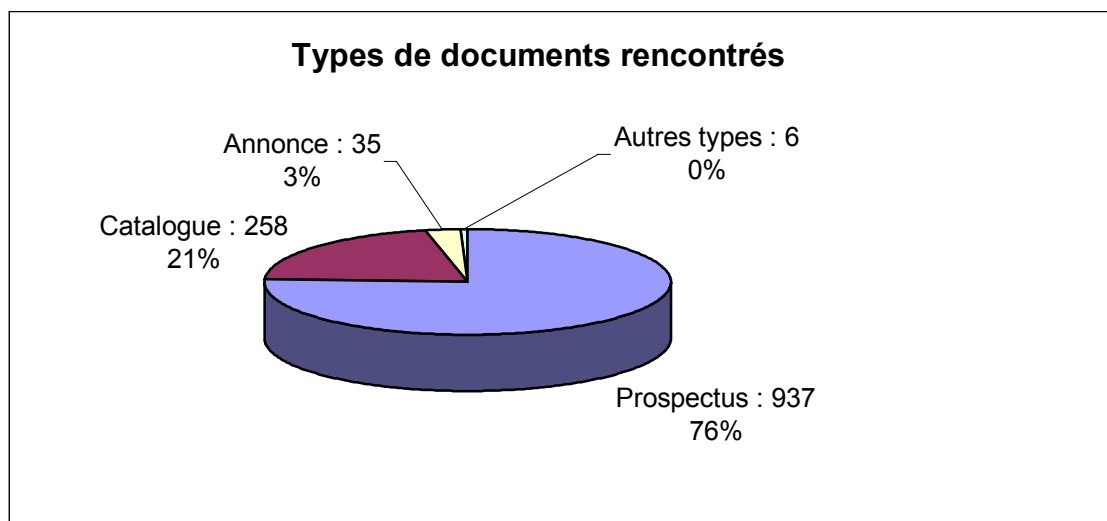
- la carte postale,
- le bulletin de souscription ou de commande,
- le tract,
- le prospectus publicitaire (simple réclame),
- le prospectus « littéraire » (avec des extraits de la presse et des avis de critiques),
- le prospectus « scientifique » (ou plan-programme),
- la petite brochure.

Les spécialistes des prospectus rencontrent les mêmes types en les nommant autrement. Ainsi, P. Gray et W. Kirsop⁸⁴ différencient le « prospectus-annonce », le « prospectus-discours » ou encore le « prospectus d'outre-tombe ». Pour notre inventaire nous avons réduit la typologie à trois types distincts :

⁸² Cf. notre rapport de stage *Le Service de documentation sur le livre, la presse et la lecture du Département Littérature et art de la Bibliothèque nationale de France : l'exemple d'un service de la Direction des collections*, Villeurbanne : Enssib, 2002, 33-CCCIX p.

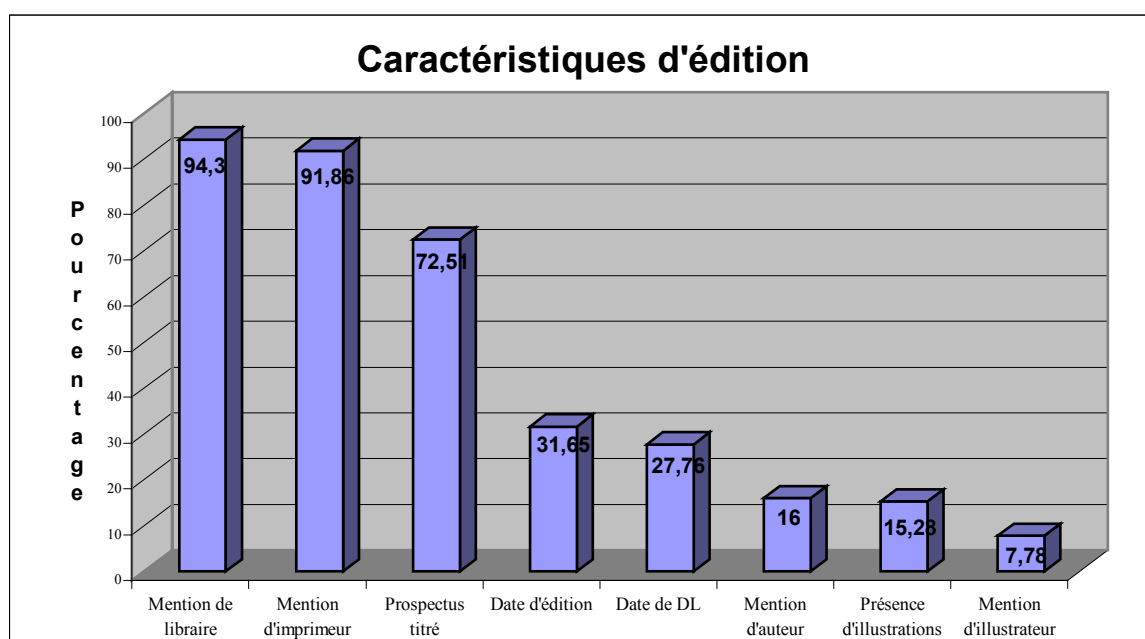
⁸³ Dans le cadre d'un stage effectué au SDLL et qui n'a fait l'objet que d'un tirage disponible dans le service.

⁸⁴ GRAY, Patricia, KIRSOP, Wallace. « L'art du prospectus : l'écrivain éditeur et son public », *Travaux de littérature (Paris)*, 2001, n° 14, p. 361-374.



1.4.2. Bibliographie matérielle

Les prospectus sont riches d'éléments de bibliographie matérielle⁸⁵ : titre, pagination, format, mise en page, décoration, langue, etc. qui peuvent être utiles sans pour autant être tous toujours pertinents pour une typologie. Ci-après nous donnons certaines des caractéristiques relevées sur notre lot :



⁸⁵ *La Bibliographie matérielle*, Paris : Éditions du Centre national de la recherche scientifique, 1983, 177 p.

1.4.2.1. *Pagination*

La pagination ne permet pas de classer les prospectus puisque la moyenne des 1236 prospectus est de 4 pages. Les prospectus sont en effet peu paginés car se rapprochant du tract, du document éphémère distribué gratuitement dans la rue et donc se devant d'être peu onéreux à produire.

1.4.2.2. *Format*

En corrélation avec la pagination, le format réel dépend de la pliure des feuilles qui ont servi à composer les prospectus. Il n'a pas été possible de déterminer le format classique prédominant et donc le type de papier employé à l'impression sachant que peu de documents possèdent des filigranes et que le nombre de pages est inférieur à celui d'un cahier. D'après la mesure systématique des pièces d'une boîte 8°, la taille moyenne des pièces est de 14 x 21,6 cm (ill. 1-1, 1-2, p. V-VI). Selon l'inventaire, où elle a été arrondie au centimètre supérieur, la hauteur moyenne des pièces est de 23 cm. Le format conventionnel moyen est donc l'in-octavo⁸⁶.

1.4.2.3. *Type de papier*

Le papier utilisé n'est pas forcément ordinaire puisqu'il sert de spécimen du type de papier employé pour l'édition proposée à l'achat. Nombre de prospectus mentionnent d'ailleurs le type de papier sur lequel ils sont imprimés afin de permettre à l'acheteur potentiel de se faire une idée, non seulement du contenu de l'ouvrage mais de son support (ill. 1-6, p. XII). Nous avons repéré des filigranes qui peuvent intéresser l'historien de l'édition et de l'imprimerie. En revanche, seuls 2,26% prospectus de notre lot sont imprimés sur papier de couleur (ill. 1-7, p. XIII) ce qui pose question : était-ce un moyen d'attirer le regard – notamment par l'emploi de couleurs voyantes : jaune, orange, citron, rouge – ou une interprétation à la lettre ou erronée des lois sur la librairie et l'imprimerie ? Est-ce à dire que l'emploi de la couleur destinait ces prospectus à un affichage extérieur car pour ce

⁸⁶ Les formats conventionnels en usage à la BnF sont : grand folio (> 44 cm), folio (30-44 cm) ; quarto (24-30 cm) ; octavo (21-24 cm) ; in-seize (9,5-21 cm) ; nain (< 9,5 cm). Dans certains fonds l'in-octavo et l'in-seize ne sont pas distingués.

dernier l'emploi de la couleur était obligatoire ? Cependant, un seul exemplaire du lot portait un « *timbre correspondant au tarif, fixé selon le format de l'affiche* »⁸⁷.

1.4.2.4. *Page de titre, couverture*

Les prospectus ne présentent pour ainsi dire jamais de couverture (ill. 1-8, p. XVI) ni de page de titre (ill. 1-9, p. XVII) : en général la première mention qui apparaît est celle du libraire/éditeur responsable de l'édition. Souvent, avant le titre de l'ouvrage vanté apparaît le terme de « souscription ». Le terme de « prospectus » apparaît en complément du titre, à la suite du titre de l'ouvrage vanté. Les prospectus se bornent à citer le titre de l'œuvre vantée et son auteur ou son éditeur scientifique dans le cas de rééditions. Les indications sur les conditions de vente (prix, lieu, tirage...) sont fournies en fin de prospectus (ill. 2-1, p. XXXIV).

1.4.2.5. *Langue*

L'étude des langues utilisées pour la rédaction des prospectus peut fournir des éléments sur la diffusion du livre en Europe et dans le monde. En effet, même si la majorité des prospectus est rédigée en français (ill. 1-10, p. XVIII), on rencontre quelques prospectus en langues étrangères : ils concernent des ouvrages édités par des éditeurs/libraires français proposant des ouvrages pour leurs succursales à l'étranger ou pour des libraires associés. Les prospectus sont entrés à la Bibliothèque nationale de France par dépôt légal car imprimés par le même imprimeur que celui qui a imprimé le prospectus français selon la même typographie et présentation. Quelques prospectus fournissent en guise de spécimen une page en latin ou en grec pour vanter la qualité du travail proposé.

1.4.2.6. *Ornementation*

Les ornements sont rares sur les prospectus de la période considérée : c'est la sobriété typographique qui domine sur le lot (ill. 1-3, p. VII). Et en effet, si selon un Victor Breton, le prospectus est « *destiné à faire de la publicité commerciale, il doit tout d'abord attirer l'attention* » il précise « *que la plus grande partie des travaux*

⁸⁷ [Exposition. Paris. Musée d'Orsay. 1987]. *L'Affiche de librairie au XIXe siècle : [exposition, Paris, 25 mai-30 août] Musée d'Orsay, Paris : Éd. de la Réunion des musées nationaux, 1987, p. 22.*

de composition sont exécutés avec le matériel ordinaire » et qu'il n'a « aucune prétention à faire œuvre d'art »⁸⁸.

Quelques filets séparent les mentions précitées du titre de l'œuvre vantée. Les illustrations sont d'une façon générale rares : 15% des prospectus possèdent une illustration qui dans nos comptes regroupent à la fois une simple lettre ornée (ill. 1-15, p. XXV), un encadrement gravé (ill. 1-11, p. XIX), un cul-de-lampe comme une gravure ou une photographie. Si la décoration est rare, elle n'en possède pas moins des attraits plus qu'esthétiques. Qu'on en juge par les reproductions fournies dans notre dossier iconographique (ill. 1-12 à 22, p. XX-XXXII). Pour ce qui est de la typographie, l'étude historique des caractères employés peut être illustrée par les prospectus (caractères de fantaisie ou microscopiques, ill. 1-4, p. VIII, 1-5, p. XI).

Ces quelques éléments montrent combien une analyse de l'évolution de la présentation des prospectus serait intéressante à mener tant les signes typographiques, les vignettes, les fleurons, les bandeaux et les illustrations sont les signes matériels de l'époque qui les a vu naître.

1.4.3. Typologie des conditions de vente

Les livres, les périodiques, les feuillets ou les collections qui sont l'objet des prospectus bénéficient de procédures de vente variées qui permettent d'établir une typologie :

- vente d'ouvrages achevés : une minorité des prospectus du XIX^e siècle propose l'achat d'ouvrages achevés. Même si notre étude ne portait que sur le XIX^e siècle, on peut affirmer que la tendance s'inverse au XX^e siècle.
- vente d'ouvrages en cours de parution : c'est le cas le plus fréquent : le prospectus est publié lors de l'édition du ou des premiers volumes d'une série ou d'une collection. Les prospectus commencent par les mentions : « mise en vente du... ».
- vente d'ouvrages à paraître : un certain nombre de prospectus répondent à la définition stricte du terme qui est d'annoncer une production à venir, de

⁸⁸ BRETON. *Essais progressifs sur la composition...*, p. 114 et 116.

constituer un programme de publication. Ces prospectus débutent par les termes : « à paraître le... ».

- souscription : le plus souvent les prospectus annoncent le début d'une souscription qui reprend l'un des modes de vente précédent. En effet, soit la souscription est déclarée ouverte avec la publication du premier volume d'une série, soit on annonce l'ouverture prochaine d'une souscription. Souvent la date de clôture de la souscription est annoncée comme pour lever les hésitations des acheteurs.

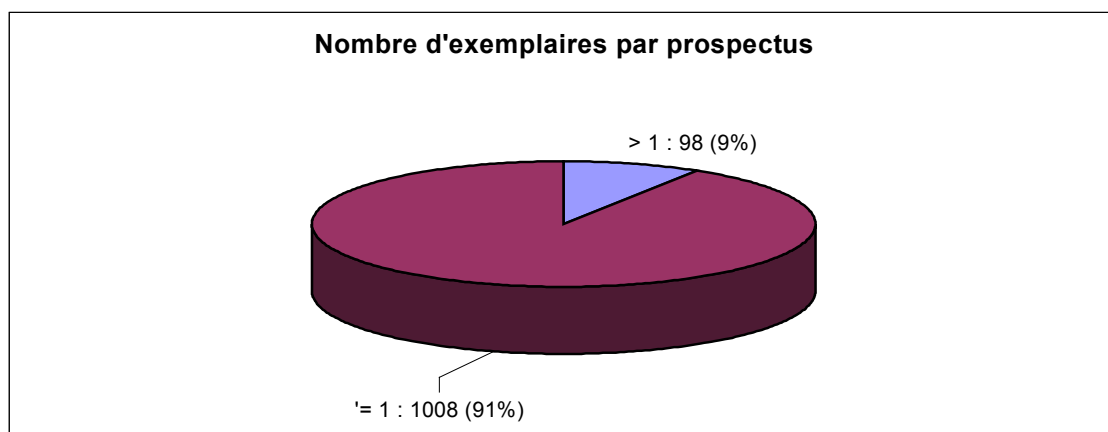
L'histoire de la production du livre peut être menée par l'étude des conditions à la fois technique et commerciale précisées dans les prospectus (ill. 2-2, p. XXXVII).

1.4.4. Typologie des exemplaires ou des éditions

Rares sont les prospectus possédés à plus d'un exemplaire. Cependant, quand c'est le cas, leurs caractéristiques propres permettent de les différencier selon des critères comme la provenance, les formats, des mentions manuscrites sur le tirage, des impressions sur des papiers de qualité ou de couleur différentes ou les dates pour les éditions différentes.

1.4.4.1. Typologie des exemplaires

La principale raison qui explique la présence d'exemplaires différents consiste dans le mode d'entrée à la Bibliothèque nationale de France, la provenance. Les exemplaires se différencient par des marquages spécifiques : cachet de dépôt légal, cachet d'acquisition, cachet de don, absence totale de mention. Des exemplaires se différencient par leur présentation (ill. 3, p. XLVII). Cependant, selon notre lot, la majorité du fonds n'existe qu'à un seul exemplaire :



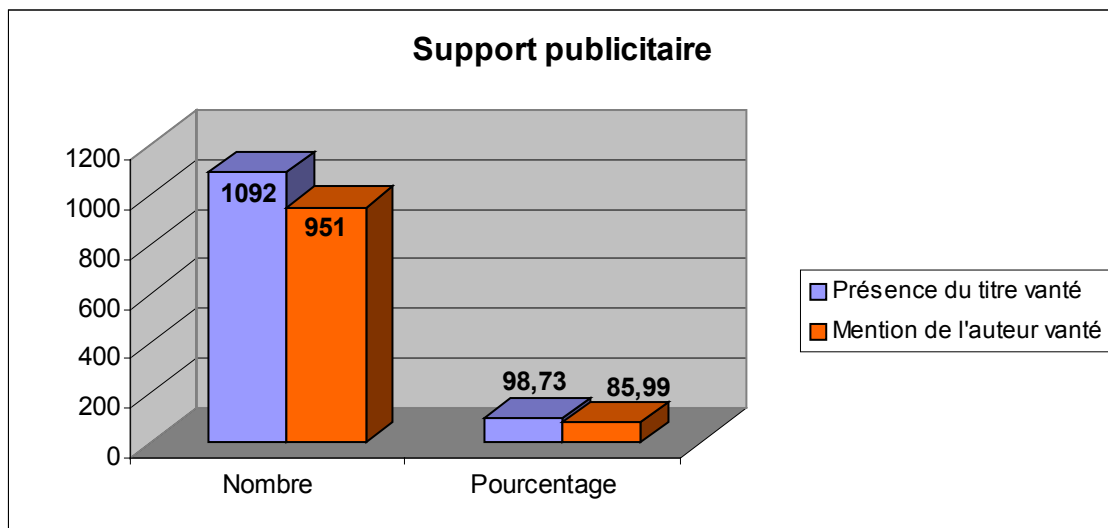
1.4.4.2. Typologie des éditions

Des prospectus sont présents à plus d'un exemplaire car relevant d'éditions différentes. Ainsi en va-t-il des différents prospectus se succédant pour annoncer différentes livraisons d'une même édition (ill. 4-1+2, p. LI-LVI).

1.4.5. Types d'argumentaire

Le temps imparti à la recherche ne nous a hélas pas permis d'étudier tous les types d'argumentaire utilisés dans les prospectus inventoriés. La lecture systématique des textes de présentation serait révélatrice de l'argumentation en cours auprès des libraires et donc fournirait des données sur les valeurs véhiculées, les représentations et les croyances en cours dans le monde de la librairie. Le prospectus ayant avant tout une vocation publicitaire, ils fournissent, outre la description de la marchandise vantée, les conditions commerciales de la vente. Comme le succès d'une entreprise éditoriale reposait sur l'édition du prospectus, un certain soin était apporté à son élaboration car il fournissait à l'amateur le seul moyen de se faire une idée du produit à venir tant par sa typographie que par sa présentation physique et son support d'impression, le type de papier.

Le prospectus est bien un support publicitaire tant le titre de l'ouvrage vanté comme son auteur sont systématiquement présents :



Cependant, en général les prospectus ne s'arrêtent pas à l'argumentation publicitaire tant le livre, pour les auteurs des prospectus, semble difficile à assimiler à un produit commercial. Ceci dit, des exceptions infirment l'affirmation

puisque certains prospectus versent dans ce que les auteurs du XIX^e siècle nommaient « *le puffisme moderne* »⁸⁹ comme on l'a vu plus haut.

Quoi qu'il en soit, les prospectus fournissent parfois des informations indisponibles ailleurs tant sur l'édition que sur l'auteur. « *Que de choses, en effet, on retrouve sur un prospectus, un catalogue ou une couverture ! Outre la sensation ou le cachet d'une époque, on y voit des titres d'ouvrages à paraître et qui n'ont jamais vu le jour, des projets qui n'ont pas eu de suite ; on y rencontre les noms d'imprimeurs, les prix de mise en vente, que sais-je encore ?* » remarquait déjà Octave Uzanne⁹⁰.

« *C'est l'éditeur qui, au lieu de vanter l'« auteur », réclame en général des éloges pour lui-même et se met en valeur* » nous apprend Jean-Alexis Néret⁹¹, ce que les prospectus confirment (ill. 8-3, p. XCVII). Outre les informations relatives au produit et à ses conditions de vente, les prospectus fournissent nombre de renseignements : cela va des implications personnelles du libraire / éditeur prenant position (comme Adrien Egron s'élevant contre la censure du régime impérial) ou faisant part de ses jugements (comme Arthus Bertrand regrettant que la littérature de son temps soit loin de l'« *état de splendeur égale à celle dont elle brillait au siècle de Louis XIV* ») à des informations plus ponctuelles sur le monde de l'édition (comme H.-L. Delloye contre le prix élevé des livres ou ill. 8-7, p. CV) ou la topographie parisienne comme cette remarque qui aurait ravi Walter Benjamin : *On souscrit à Paris, chez Dalibon, libraire, Palais-Royal, galerie de Nemours. L'entrée principale de cette galerie est place du Palais-Royal, vis-à-vis le café de la Régence.*

1.4.6. Types d'ouvrages vantés et édités

Une typologie selon le type d'ouvrage proposé à la souscription ou à la vente pourrait être riche d'enseignements. Selon Patricia Gray et Wallace Kirsop⁹², les prospectus du XVIII^e s. étaient davantage édités pour les entreprises de longue haleine et les ouvrages ambitieux.

Une étude sur le genre des ouvrages proposés par les prospectus tout au long du XIX^e siècle refléterait les intentions des éditeurs-libraires comme les modes. Notre inventaire-test nous a permis de mesurer la vogue des publications des œuvres

⁸⁹ GRAND-CARTERET, John. *Vieux papiers, vieilles images : cartons d'un collectionneur...*, Paris : A. Le Vasseur, 1896, p. 431.

⁹⁰ UZANNE. *Nos amis les livres...*, p. 267.

⁹¹ NÉRET. *Histoire illustrée de la librairie...*, p. 137.

⁹² GRAY, KIRSOP. « L'art du prospectus : l'écrivain éditeur et son public », p. 361-374.

complètes des auteurs classiques qu'a connu le monde éditorial de 1816 à 1835. De même, la vogue de Walter Scott (20 prospectus) ou d'auteurs pour ainsi dire tombés dans l'oubli de nos jours, telle Mme de Genlis⁹³, apparaît aussi à l'étude des prospectus.

Une analyse du produit final édité comparé à son annonce dans les prospectus mériterait d'être menée tant l'étude et l'élucidation des divergences entre le projet annoncé et le résultat produit renseignerait l'historien. Une typologie selon le degré de dissemblance pourrait être menée depuis le produit strictement fidèle à son annonce jusqu'au produit non mené à son terme.

1.4.7. Types de collectivité éditrice

Les prospectus peuvent émaner de différents acteurs de la chaîne du livre. Leur étude pourrait être utile à l'historien de l'édition et l'historien de l'économie. Les stratégies éditoriales à l'œuvre dans la production du livre peuvent se déceler dans les prospectus notamment avec l'étude des collaborations qui se mettent en place pour la production de livres et par l'étude des réseaux de distribution visibles par les listes de libraires provinciaux voire étrangers où l'ouvrage vanté est disponible (ill. 8-5, p. C). Le plus souvent, le producteur du prospectus est l'éditeur intellectuel de l'ouvrage vanté : il peut s'agir d'un libraire comme de l'auteur de l'ouvrage lui-même (ill. 8-8, p. CVI). L'inventaire-test mené sur une partie du fonds montre en effet le nombre d'éditeurs occasionnels de prospectus. Certes, les grands éditeurs sont présents et ont une pratique courante du prospectus pour vanter leur production éditoriale. Cependant, la collection permet de repérer à leurs côtés, tous les ouvrages à compte d'auteur promus par leurs auteurs⁹⁴. A côté des Dentu, Didot, Baudouin, Ladvocat, etc. vantant leur production, on rencontre la célèbre Mlle Lenormand⁹⁵ se lançant dans une « souscription européenne » ou proposant un *Grand jeu de société : pratiques secrètes de Mlle Le Normand, ou l'art de connaître l'avenir par les cartes*.

⁹³ Caroline-Stéphanie-Félicité Du Crest, comtesse de Genlis (1746-1830) dont la spécialiste est PLAGNOL, Marie-Emmanuelle. *Madame de Genlis*. - Roma : Memini, 1996. - 194 p. ISBN 88-86609-07-8 ; *Madame de Genlis et le théâtre d'éducation au XVIIIe siècle*. - Oxford : Voltaire foundation, 1997. - 440 p. ISBN 0-7294-0543-5.

⁹⁴ Cf. en annexe n° 3, la liste des éditeurs rencontrés dans l'inventaire-test.

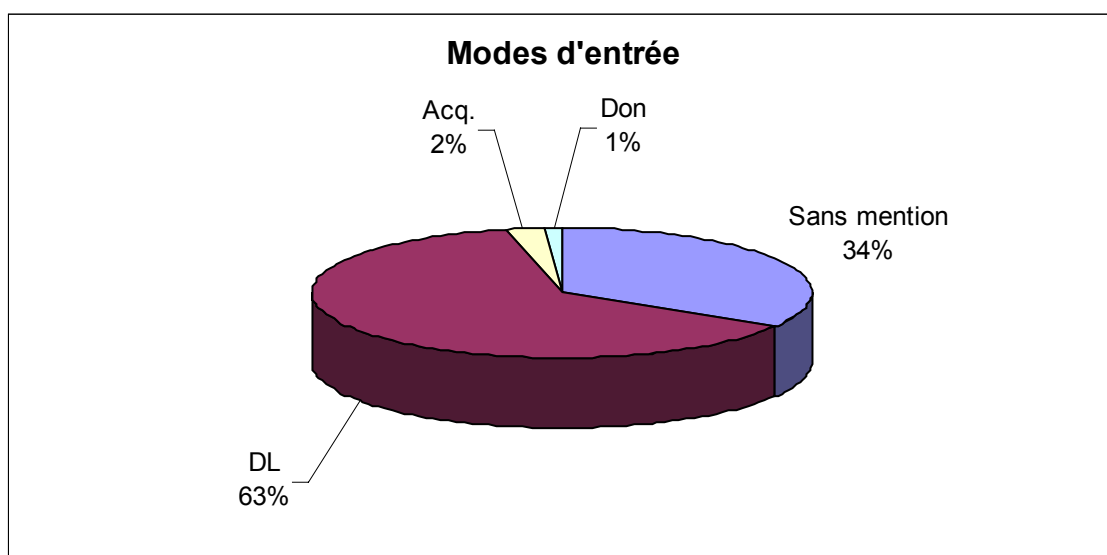
⁹⁵ Marie-Anne-Adélaïde Lenormand (1772-1843), célèbre oracle des hauts personnages de la République, du Directoire et de l'Empire.

2. Les prospectus à la Bibliothèque nationale de France : description du fonds

2.1. Historique du fonds

2.1.1. Modes d'entrée

Un survol rapide des prospectus et des estampilles qui y sont apposées, permet de déterminer différents modes d'entrée dans les collections nationales : la collection s'est essentiellement constituée grâce au dépôt légal effectué par les imprimeurs et, dans une moindre mesure - d'après notre inventaire-test - par des dons et des achats (ill. 6-1 à 6-7, p. LX-LXVIII).



2.1.1.1. *Dépôt légal*

L'inventaire-test mené au cours du stage montre que la majorité des prospectus du XIX^e provient du dépôt légal imprimeur.

2.1.1.2. *Acquisitions*

Une petite part du fonds est entrée par acquisition. Les provenances repérées sur l'échantillon sont les acquisitions des collections de La Bédoyère et Hennequin⁹⁶.

2.1.1.3. *Dons, legs, datations*

Les documents entrant par dons à la Bibliothèque recevaient pour les dons importants soit un cachet nominatif au nom du donateur soit un cachet numéroté.

⁹⁶ Cf. en annexe n° 4, le bilan des recherches menées sur les modes d'entrée du Q10 Prospectus.

Au cours de notre inventaire-test, le cachet nominatif le plus courant est celui du don Ravenel ; les cachets numérotés rencontrés portent les n° : 15807, 39310, 77090, 132862. Si l'on se borne à ces occurrences, on en conclut que la part des documents entrés par don est moindre. Cependant, une part importante de documents est sans doute entrée par dons manuels non référencés comme tels. C'est un des modes d'accroissement pratiqué pour les catalogues d'éditeurs ou pour les recueils. En effet, de nos jours, les dons manuels ne sont plus signalés sur le document lui-même. Le carnet de suivi des entrées par types de documents dans lequel le mode d'entrée des prospectus est signalé par les magasiniers du SDLL montre qu'outre le dépôt légal, les dons internes sont les principaux pourvoyeurs de catalogues de libraires et de prospectus. Ces donateurs sont principalement : le Département de la recherche bibliographique, les Entrées rétrospectives du Département littérature et art, la Réserve des livres rares, le Département de la bibliothèque numérique, bref, ceux qui se servent de ce type de documents comme d'un outil de travail courant. D'ailleurs une analyse des pièces reçues montre qu'ils sont souvent annotés (ill. 5-2, p. LVII) car dépouillés avec attention.

2.2. Etat actuel du fonds : un fonds vivant mais... dormant⁹⁷

2.2.1. Localisation et volume

A l'heure actuelle, le fonds est conservé dans le magasin 164 du 8^e étage de la tour 4 du site de Tolbiac : il occupe 80 tablettes de 0,98 m ce qui totalise 78,4 mètres linéaires de boîtes de prospectus. Ce chiffre est peu significatif dans la mesure où les pièces sont conservées à plat dans 396 boîtes d'archives réparties par format. D'après notre inventaire-test, les boîtes du XIX^e siècle comprennent en moyenne 155 prospectus. Les boîtes du XX^e siècle peuvent compter, selon nos comptages, de 240 à 520 pièces. Le fonds dépendant du Département littérature et art pourrait donc contenir entre 115 000 et 120 000 pièces⁹⁸.

⁹⁷ « Certains fonds dorment sans même un inventaire sommaire ou un comptage approximatif [...] Certains petits fonds semblent dormir dans les magasins » dit BOUGÉ-GRANDON, Dominique. « Les fonds spéciaux ». Dans ODDOS, Jean-Paul. *Le patrimoine : histoire, pratiques et perspectives*, Paris : Ed. du Cercle de la librairie, 1997, p. 323-349.

⁹⁸ Soit près du double de l'estimation faite en 1995 par P. Sorel.

2.2.2. Accroissement

La particularité du fonds des prospectus est qu'il n'est pas clos : il continue de s'accroître par les modes habituels d'entrée dont le dépôt légal imprimeur⁹⁹. A titre de comparaison, nous fournissons ci-après les chiffres de l'accroissement, non seulement des prospectus mais de l'ensemble de ces collections « mineures » conservées par le SDLL :

Type Année	Catalogues de libraires				Delta ¹⁰⁰	Prospectus			
	Fol.	4°	8°	Total		Fol.	4°	8°	Total
2000	44	2522	4923	7489	965	4	629	929	1562
2001	40	2326	4506	6872	312	3	709	849	1561
2002	27	1919	4023	5969	565	13	823	1530	2366

Le relevé pour l'année 2002 a été arrêté au 18 novembre 2002. Les chiffres sont éloquentes dans leurs enseignements : on note en effet une relative stabilité des formats produits par les éditeurs/imprimeurs et une constance des dépôts par type de supports. On mesure l'intérêt qu'il y aurait à étudier les statistiques de l'accroissement sur de longues périodes rétrospectives.

2.2.3. Signalement et modes de communication

A part, les registres d'entrée¹⁰¹, d'après nos recherches, il n'existe aucun état du fonds de type inventaire, liste ou description permettant d'en offrir un accès aux lecteurs. Il en découle que le fonds des prospectus n'est pas communiqué car il n'est pas présent dans le catalogue informatisé BN-Opale Plus.

2.2.4. Etat de conservation du fonds

2.2.4.1. Conditionnement

Le conditionnement est celui recommandé pour les pièces et brochures, à savoir un rangement horizontal à plat des documents dans des boîtes d'archives¹⁰². Différents types de boîtes ont été recensés à l'état de conservation variable suivant le type :

⁹⁹ Cf. en annexe n° 5, le champ d'application du dépôt légal imprimeur des documents imprimés et graphiques.

¹⁰⁰ La cote Delta (: Δ) recouvre les catalogues de ventes de livres.

¹⁰¹ Registres d'acquisition, de don ou de dépôt légal imprimeur de la Seine ou de province fournissant un bref descriptif des pièces déposées.

¹⁰² Cf. en annexe n° 6, les types de boîtes rencontrées.

Type de boîte	Nombre	Etat
Boîtes « léopard »	60	Moyen ¹⁰³
Boîtes Adine en carton toilé	195	Bon
Boîtes Cauchard en carton neutre	125	Bon
Boîtes en polypropylène alvéolé	15	Bon

De rares pièces ont été mises sous pochettes en polyester (mylar) par nous et par la Réserve des livres rares pour son don (3 boîtes). Les pièces du XIX^e s. et celles conservées dans les boîtes de format folio sont classées dans des chemises faites en papier courant (déjà imprimé) ou en carton acide.

2.2.4.2. Conditions climatiques et bactériologiques

Les prospectus sont conservés dans les conditions climatiques recommandées par les normes¹⁰⁴, à savoir une température de 18°C avec une humidité relative de 55%. Cependant, les portes du magasin restent souvent ouvertes afin de faciliter le passage des magasiniers pour opérer des prélèvements. Les locaux actuels de conservation répondent aux normes les plus strictes de conservation pour éviter tout risque d'infestation. Aussi, tout risque devrait être écarté s'il n'existe pas de foyer infectieux.

2.2.4.3. Etat physique des documents

Du fait de son état initial de stockage, puis de son transfert, le fonds a subi des dégradations diverses. Bien que non consulté, le fonds est fragile et nombre de documents sont déjà abîmés au point de nécessiter sinon une restauration au moins un reconditionnement approprié (ill. 7-3, p. LXXI). Nous avons en effet repéré :

- des documents trop grands atteignant le fonds de boîtes où ils sont conservés au point de plier (ou pliés) (ill. 7-11, p. LXXVIII),
- des dégradations dues à la fragilité du support, à l'épinglage (prospectus liés par des épingles quand ils concernaient un même ouvrage mais avec des illustrations différentes) (ill. 7-7, p. LXXIII),

¹⁰³ Si leur aspect extérieur semble bon, les mêmes boîtes qui renfermaient les catalogues de vente (cotés Δ : Delta) ont été intégralement changées à Richelieu avant transfert du fonds à Tolbiac pour cause d'acidité.

¹⁰⁴ Cf. BRANDT, Astrid-Christiane, FOUCAUD, Jean-François. « Environnement et conservation des collections des bibliothèques ». Dans *Protection et mise en valeur du patrimoine des bibliothèques : recommandations techniques*, Paris : Direction du livre et de la lecture, 1998, p. 17.

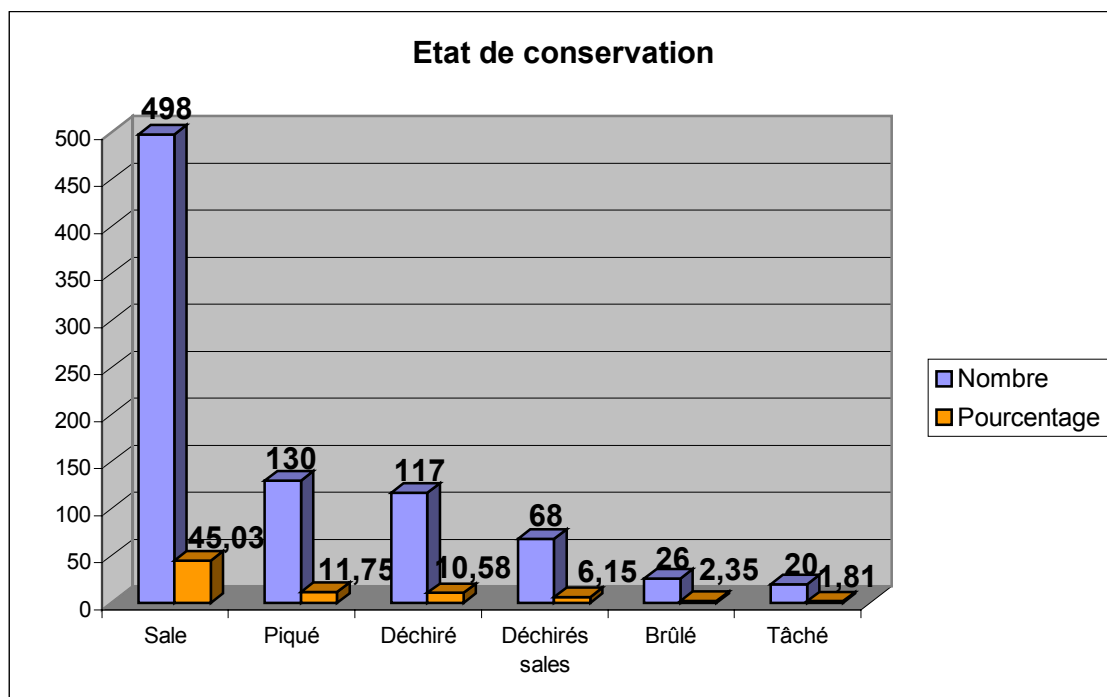
Une majorité des documents du XIX^e siècle est empoussiérée¹⁰⁵. La poussière s'est accumulée au point de laisser des traînées qui activent la détérioration mécanique des documents par abrasion (ill. 7-4, p. LXXII). La poussière crée un terrain favorable à la prolifération d'agents biologiques (insectes, moisissures). Ainsi, si au cours de notre inventaire-test, il n'a pas été possible de mener d'étude bactériologique, une pièce semblait manifester un foyer menaçant au point qu'elle a été envoyée pour analyse biologique au DSC (ill. 7-5, p. LXXIII). D'autre part, la carapace d'un insecte a été trouvée dans l'une des boîtes dépouillées ; elle a été également transmise pour analyse afin de déterminer son espèce et sa dangerosité (ill. 7-6, p. LXXIII).

De par leur nature, les prospectus étaient voués à la destruction rapide. L'objet de cette étude portait sur la tranche imprimée pendant le début de la période critique pour l'acidité des papiers (1815-1900). Lors de notre étude, il n'a pas été effectué d'analyse du niveau d'acidité du fonds¹⁰⁶. Seuls des tests physiques¹⁰⁷ ont été menés pour aboutir à un bilan plutôt positif. Ce bilan serait sans doute à réévaluer si l'on inclut les documents publiés jusqu'à nos jours puisque d'après les tests menés sur les fonds de la BN en 1990, 61% des papiers fabriqués entre 1870 et 1960 étaient fragiles et 80% acides. En tant que littérature éphémère publiée à peu de frais car vouée à la distribution gratuite, la situation des prospectus est sans doute aussi préoccupante d'autant que les effets négatifs se cumulent. Pour notre inventaire-test nous avons relevé les états de conservation suivants :

¹⁰⁵ Comme le prouve la moindre manipulation répétée des pièces et à plus forte raison l'inventaire mené.

¹⁰⁶ En humectant une petite surface des pièces avec de l'eau distillée pour les marquer avec un crayon indicateur de pH.

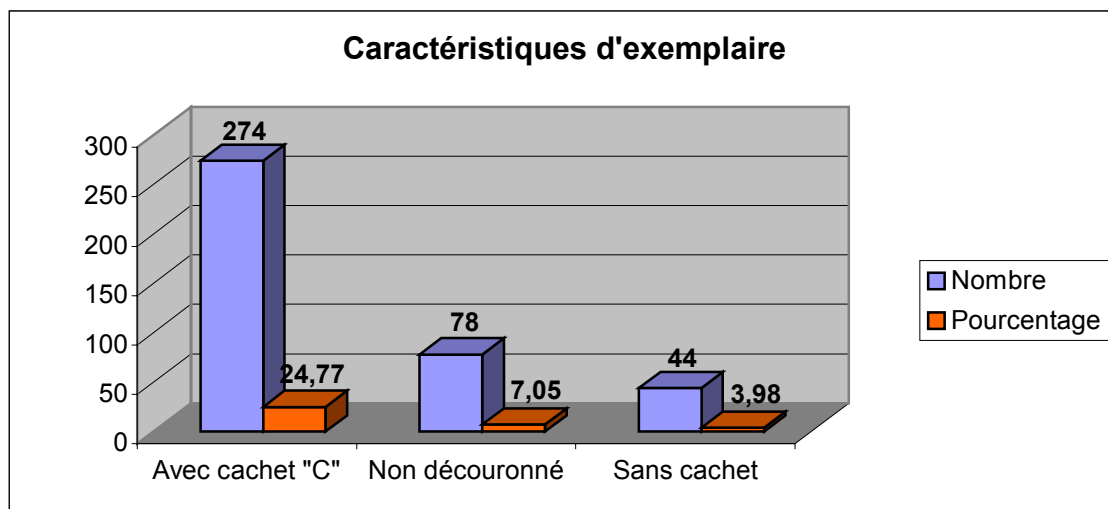
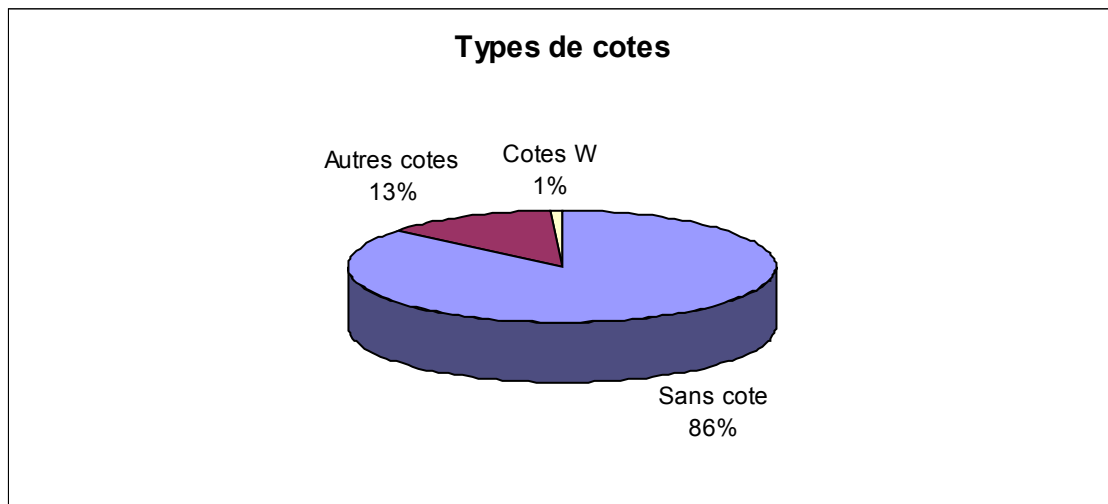
¹⁰⁷ Pliage en deux temps du coin inférieur droit des documents suspects (jaunis) pour voir si le coin se détache de lui-même sans le tirer en le ramenant à sa position initiale.



2.2.4.4. *Equipement des documents*

Les prospectus ne sont équipés d'aucun code à barres, ni d'aucun rondage¹⁰⁸. Les documents portent les estampilles de la Bibliothèque (royale, impériale, nationale) (ill. 7-8, p. LXXIV) ainsi que les estampilles du dépôt légal imprimeur. Un certain nombre de prospectus ne sont pas estampillés du tout (4% du lot). Nombreux sont ceux qui portent des mentions manuscrites : anciennes cotations Q-400 et Q-401, ancienne cotation W, mentions du tirage et de la date de dépôt, etc. (ill. 7-1, 2, p. LXX, 7-9, p. LXXV, 7-10, p. LXXVII). Dans notre inventaire-test nous avons distingué les types de cotes présentes et trois principales caractéristiques d'exemplaire :

¹⁰⁸ Terme hérité des pratiques de la Bibliothèque nationale qui consistaient à appliquer une étiquette portant la cote sur le dos du document toujours rédigée au moyen de l'écriture « ronde ».



2.2.5. Classements opérés sur le fonds

2.2.5.1. Types de classement recensés

Bien que notre étude ne dût porter que sur les prospectus du XIX^e siècle, nous avons tenté d'appréhender l'ensemble du fonds pour en déterminer le ou les mode(s) de classement. Nous avons repéré différentes strates de classement qui nuisent à la cohérence de l'ensemble (classement par formats, par pays, chronologique, par collectivité éditrice, thématique ou par support)¹⁰⁹. Les classements mêlent donc à la fois des modes physiques et des modes intellectuels de rangement (ill. 7-11, p. LXXIX, 7-12, p. LXXX).

¹⁰⁹ Cf. en annexe n° 7, le plan de classement des prospectus.

2.2.5.2. Historique des classements

Les prospectus d'éditeurs et de libraires forment une sous-partie du fonds des catalogues de libraires et d'éditeurs coté dans le lettrage Clément « Q » réservé aux ouvrages de bibliographie. A l'image des lettres cataloguées, ce lettrage a bénéficié de sous-classements dont certains ont subsisté tels le Q10 (catalogues de libraires et d'éditeurs) et le Q28 (catalogues de cabinets de lecture). Le lettrage Q10¹¹⁰ est divisé selon les formats conventionnels en usage à la BnF. Les numéros d'inventaire ne sont pas portés puisque les prospectus ne sont ni cotés à la pièce ni exemplarisés. Le fonds n'a pas bénéficié de l'opération de récolement¹¹¹ menée à la BnF en 1991. C'est pourquoi il nous est impossible de fournir pour chaque format le nombre de cotes atteintes mais seulement le nombre de boîtes de prospectus recensées :

Cotes	Nombre de boîtes
FOL-Q10	43
4-Q10	159
8-Q10	194

Concernant les nouveautés, en l'absence de mode de classement arrêté, seul le rangement par format est opéré pour remplir des boîtes qui s'accumulent sur les rayonnages sans autre classement que l'ordre d'arrivée. Ce mode de rangement a l'inconvénient de favoriser les déclassements : en cas de mouvement des boîtes l'ordre a priori chronologique des boîtes peut être rompu. Les boîtes ainsi remplies font l'objet d'un étiquetage sommaire précisant le format de la boîte (Fol., 4° ou 8°) et le type d'imprimés contenus (Prospectus de livres ou Prospectus de périodiques). Afin d'éviter ces inconvénients, au cours de notre stage nous avons procédé au numérotage complet des boîtes, tous siècles confondus et tous types de documents compris. En 1995, sur le site de Richelieu en vue du transfert à Tolbiac, une partie du fonds a fait l'objet d'un rangement rapide en boîtes d'archives car il se trouvait entassé dans une dizaine de cartons de déménagement en carton ondulé.

¹¹⁰ Il s'agit d'un lettrage spécifique et non d'une cote du type : format-lettrage-numéro. Ainsi, la cote : 8-Q-10 recouvre un tout autre document.

¹¹¹ Cf. DUONG-VINH, Ghyslaine. « BN-Sycomore ou l'automatisation de la communication et du récolement dans les départements des Livres imprimés et des Périodiques », *Bulletin d'informations de l'Association des bibliothécaires français*, n° 53, 1991, p. 27-31, et PASQUIGNON, Anne. « Le récolement au département des Livres imprimés de la Bibliothèque Nationale », *Bulletin d'informations de l'Association des bibliothécaires français*, n° 153, 1991, p. 23-25.

Le classement a obéi à la règle suivie par l'établissement, c'est-à-dire la répartition par formats. Outre la répartition par formats et par siècles opérée à l'arrivée des documents, une distribution thématique a en outre été effectuée par une magasinière¹¹² à l'occasion du transfert du fonds de Richelieu à Tolbiac mais seulement pour les prospectus du XIX^e siècle. On obtient la répartition suivante :

Siècle	Format	Nombre de boîtes
XVIIIe	FOL	3
XVIIIe	4	3
XVIIIe	8	5
XIXe	FOL	25
XIXe	4	52
XIXe	8	73
XXe	FOL	15
XXe	4	104
XXe	8	116

2.2.5.3. *Insatisfaction des classements actuels*

Les prospectus du XIX^e siècle sont classés selon un ordre méthodique non satisfaisant¹¹³ car pâtissant des aléas et des difficultés propres à tout classement de ce type, à savoir l'ambiguïté de certaines classes. Certaines boîtes se nomment « divers »... La remarque de Christine Nougaret semble inutile à rappeler tant elle paraît évidente : « *pour les résidus inclassables, on évitera de former des liasses de « divers » ; on préférera la constitution de dossiers factices regroupant par objets les pièces de même nature, ce qui permettra aux chercheurs de les repérer* »¹¹⁴.

2.2.6. *Etudes et travaux menés sur le fonds*

Le fonds des prospectus a déjà fait l'objet d'analyses car le SDLL, conscient de son état, souhaite le rendre accessible et pour ce faire a confié des études ou des travaux d'inventaire à des stagiaires. Ainsi, en 1995, pendant deux mois, une élève du Conservatoire national des arts et métiers a effectué un mémoire en vue d'obtenir le diplôme supérieur des sciences et techniques de l'information et de la documentation¹¹⁵. La même année, une magasinière stagiaire fut chargée du

¹¹² Travail effectué par un magasinier stagiaire, Pascale Heurtier, pendant deux mois en 1995.

¹¹³ Cf. en annexe n° 7-2, le classement thématique des prospectus du XIX^e siècle.

¹¹⁴ FRANCE. Direction des archives. *Les instruments de recherche dans les archives*, Paris : la Documentation française : Direction des archives de France, 1999, p. 57.

¹¹⁵ SOREL, Patricia. *Valorisation du fonds de prospectus d'éditeurs et de libraires à la Bibliothèque nationale de France : mémoire présenté en vue d'obtenir le Diplôme supérieur des sciences et techniques de l'information et de la*

classement des pièces du XIX^e siècle. Depuis, Isabelle Olivero, lors d'un stage effectué en juin 2001, a mené une étude sur les prospectus du XIX^e siècle qui a consisté à inventorier deux boîtes (une de l'in-4°, une de l'in-8°) et à vérifier le classement thématique opéré sur les pièces du XIX^e siècle. Cependant, nous déconseillons de continuer cette politique d'inventaires partiels qui ne produisent pas de travail réellement exploitable et dont le traitement ne peut être, par définition, continu. Pour ce faire l'emploi de stagiaires devrait être reconduit régulièrement et leur travail balisé par un guide ou un manuel qui serait à rédiger et à suivre scrupuleusement ce qui est difficilement compatible avec ce type de personnel accueilli dans le cadre de formations exigeant des travaux spécifiques.

documentation, [Paris] : Institut national des techniques de la documentation, 1996, 51 f. ; P. Sorel est désormais maître de conférences à l'Université Paris X-Nanterre.

Partie 2 : intérêt et statut du fonds

Pourquoi signaler, restaurer, valoriser un fonds non communiqué ? Pourquoi dégager des ressources pour un fonds inconnu des chercheurs et dont ils se passent très bien ? Pour éviter que certains pensent, avec Dominique Bougé-Grandon, qu'« *Il ne faut pas s'épuiser à promouvoir un fonds qui, pour l'heure, n'intéresse personne* »¹¹⁶, il convient de convaincre sur l'utilité qu'il y aurait à signaler et valoriser le fonds. Il s'avère d'autant plus obligatoire d'en mesurer l'intérêt pour la recherche et pour l'établissement, qu'il reste nombre de fonds à traiter à la BnF voire d'autres collections a priori plus précieuses à sauvegarder. Dans un contexte d'économies d'échelle, de concurrence entre les départements notamment pour ce qui est des quotas de conservation, il semble nécessaire de proposer quelques éléments pour justifier des traitements bibliothéconomiques et l'affectation de ressources budgétaires et humaines.

1. Intérêt historique et patrimonial du fonds

1.1. Intérêt pour les chercheurs

L'intérêt du fonds pour les chercheurs se mesurera notamment grâce aux travaux qui seront menés et publiés grâce à lui. Cependant, pour ce faire, le fonds doit être connu et mis à la disposition des chercheurs grâce au catalogue. Afin d'évaluer l'intérêt scientifique des prospectus, nous avons consulté les catalogues des éditeurs de « reprints » : ce type de support semble ne pas entrer dans la production de H. Champion, Droz et autres Slatkine. De même, pour évaluer l'intérêt que les prospectus pourraient susciter auprès des chercheurs, la logique veut que l'on se réfère aux travaux déjà publiés sur ce type de documents ou grâce à eux. Leur relative faiblesse numérique comparée à ceux consacrés aux catalogues de vente résulte de la faible mise en valeur de ce type de document et d'un intérêt nouveau, surtout en France, pour les éphémères. L'étude de ces rares travaux permet d'anticiper, a priori, deux types d'utilisation des prospectus : l'une locale et

¹¹⁶ BOUGÉ-GRANDON. « Les fonds spéciaux ». Dans ODDOS. *Le patrimoine...*, p. 323-349.

ponctuelle de la part d'historiens du livre, l'autre globale et systématique de chercheurs généralistes :

- ponctuelle comme l'étude sur un auteur ou un ouvrage particuliers, sur la publicité faite à un titre spécifique, pour l'obtention d'une date précise pour une édition critique,
- systématique par l'exploitation exhaustive de séries thématiques comme celle des œuvres complètes, etc. pour l'étude du champ éditorial.

Pour lors, nous espérons que les données fournies par cette étude permettront de mesurer l'intérêt que peut constituer le fonds comme source historique voire de susciter davantage la curiosité sinon des chercheurs, du moins des bibliothécaires pour mettre en œuvre des traitements de valorisation.

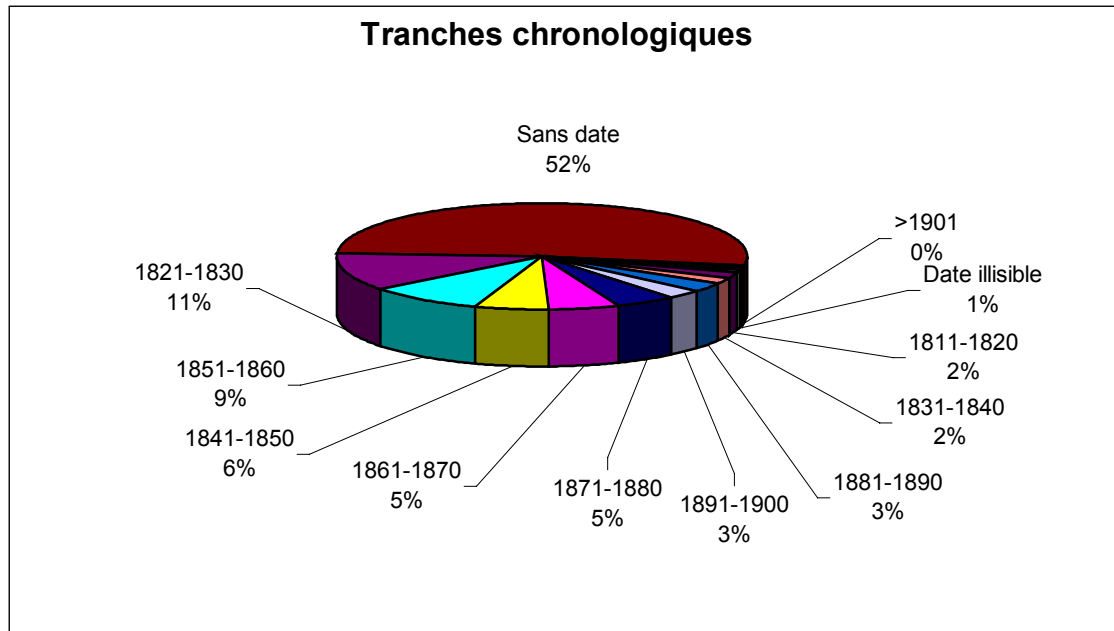
1.1.1. Historiens du livre et de l'édition

Une utilisation historique des prospectus peut intéresser diverses catégories de chercheurs. En premier lieu, nous pensons aux historiens du livre et de la lecture, aux spécialistes de l'édition et de la diffusion du livre, tant les prospectus reflètent la production éditoriale des éditeurs et les spécialités en vogue à une période. Les prospectus, en tant que part importante de la production des imprimeurs éclaireraient leur activité aux yeux de l'historien de l'économie du livre. Les historiens de l'imprimerie peuvent mener, grâce à ce support des études sur l'histoire matérielle de la chose imprimée comme la typographie, les illustrations, la mise en page, etc. Dans sa *Chronique des prospectus*, Georges Baillièrre affirme que « *De même que les modes, les bijoux marquent leur époque, de même les réclames, elles aussi, portent l'empreinte du moment où elles sont lancées* ». Ferdinand Pouy pense de même : « *les prospectus de toutes sortes serviront un jour à caractériser notre époque* »¹¹⁷. On voit par là l'intérêt des prospectus pour les chercheurs et notamment les historiens de la publicité.

L'importance du fonds le rend d'autant plus précieux pour les chercheurs qu'il permet des études comparatives sur de longues périodes chronologiques : la

¹¹⁷ POUY, Ferdinand. *Les Feuilles volantes : billets de naissance, de mariage, d'enterrement, cartes de visite, factures, prospectus, programmes, affiches, etc., avec fac-similé*, Amiens : impr. de Lenoël-Hérouart, 1862, p. 31.

couverture chronologique du fonds¹¹⁸ est susceptible d'attirer des spécialistes du XVIII^e siècle comme du XIX^e siècle et les récents spécialistes de l'édition du XX^e s. Les tranches chronologiques de notre lot sont les suivantes :



L'encyclopédisme du fonds est également intéressant à plus d'un titre. Ainsi, grâce aux prospectus, nous estimons qu'il est possible de mener des études comparables en qualité à celles menées à partir des factums, des catalogues de cabinets de lecture ou des catalogues de vente de livres. L'historien de l'édition peut mener des recherches sur les différents types d'éditeurs (de littérature générale, scolaires, spécialisés, etc.) comme sur les genres produits (encyclopédies, collections, etc.)

1.1.2. Historiens de la littérature et de la lecture

L'historien des idées et des mentalités ainsi que l'historien de la littérature peuvent recueillir, par l'étude des argumentaires à l'œuvre et des titres produits, des renseignements sur l'histoire de la lecture et la diffusion des ouvrages. Grâce à l'encyclopédisme du fonds et dans une certaine mesure sa couverture géographique, des études pourraient être conduites sur les genres en vogue (roman, poésie, théâtre, nouvelles), les « best-sellers » tels le *Voyage du jeune Anarchasis en Grèce* de Barthélémy, le *Télémaque* de Fénelon ou les vedettes comme Chateaubriand ou Lamartine, sur la question de la traduction, notamment de la

¹¹⁸ La plus ancienne pièce que nous ayons repérée date de 1688.

littérature générale (Shakespeare, Byron, Walter Scott...). De même, les représentations des éditeurs notamment vis-à-vis de leur clientèle peuvent se déceler par la vogue des textes antiques et médiévaux (Plutarque, Cicéron, Marot, Villon) et classiques (Racine, Molière, La Fontaine). Les prospectus peuvent aussi illustrer l'usage idéologique du livre dans un contexte militant (floraison d'éditions d'*Œuvres* de Voltaire et Rousseau contre Bossuet, Bourdaloue, Massillon, etc.).

1.1.3. Sociologues et ethnologues

Une telle masse de documents possède bien sûr un intérêt sociologique évident. Par leur nombre, les prospectus d'éditeurs et de libraires nous rappellent que l'édition est aussi une industrie et le livre un produit commercial. Ils montrent en outre combien le monde de l'édition utilise les argumentaires de la publicité et par là, comment il considère sa propre production. Des études analytiques des argumentaires de vente, du discours employé par les éditeurs ne peuvent qu'intéresser sociologues et ethnologues. Les prospectus permettent de déterminer les modes de pensée, la conception du produit et par là du public que pouvaient se faire les libraires et éditeurs au cours des années couvertes.

1.2. Intérêt pour les bibliothécaires

Les prospectus peuvent avoir une utilité pour des acquisitions rétrospectives en tant que source d'information bibliographique permettant de repérer des ouvrages ayant éventuellement existés mais non déposés au moment de leur parution. Ils peuvent donc faire connaître l'existence d'ouvrages pour lors non rencontrés dans les bibliothèques et les bibliographies qui mériteraient sinon d'être recherchés et acquis, du moins signalés.

Par les différentes mentions et les cachets portés sur les prospectus, on voit les enseignements que les bibliothécaires, en particulier ceux qui sont membres du Comité d'histoire de la BnF, peuvent tirer notamment sur l'histoire des collections et de l'établissement. De même les spécialistes qui reconstituent les collections des donations des personnalités importantes en visant l'exhaustivité seraient intéressées par l'ajout de ces pièces.

Enfin, les prospectus peuvent avoir une utilité pour la qualité des notices produites par le Service de l'inventaire rétrospectif des fonds d'imprimés (IRFI) chargé du

traitement rétrospectif et pour celles corrigées dans BN-Opale Plus par le Bureau qualité du catalogue du Service de coordination bibliographique comme le confirme l'UNESCO : « *lorsque des informations manquent totalement [pour la description bibliographique], on peut essayer de les trouver dans des sources extérieures. Par exemple, les dates, le nom réel de l'auteur, le prix peuvent être trouvés dans des bibliographies, des catalogues et prospectus d'éditeur, des répertoires, etc.* »¹¹⁹.

2. Valeur du fonds

2.1. Unicité du fonds

D'autres établissements français et étrangers possèdent des fonds d'éphémères plus ou moins importants avec notamment des prospectus¹²⁰ : ce sont des bibliothèques spécialisées, de grands établissements ou des musées. Ces fonds sont soit spécialisés pour correspondre à la spécialisation de l'établissement qui les conserve, soit généralistes puisque comprenant tous types d'éphémères. Cependant, d'après nos recherches, a priori seule la Bibliothèque nationale de France possède un fonds de prospectus aussi important et unifié.

2.2. Valeur absolue

Evaluer la valeur en termes financiers, en valeur absolue des prospectus n'est pas évident dans la mesure où le caractère même de ce type de publication ne les fait pas entrer dans les outils d'évaluation financière comme l'*Argus du livre de collection*¹²¹. Le dépouillement des années 1992-2001 de cet outil ne nous a permis que de repérer des catalogues de vente de livres mais non des prospectus. Dans ces mêmes catalogues de vente, ils ne sont en général pas décrits par les libraires mais mentionnés et vendus en bloc comme une production négligeable. A titre d'exemple, la mention concernant les prospectus de la collection La Bédoyère dans le catalogue du libraire Noël France¹²² confirme l'assertion ; en effet, le n° 1099 fourni comme description : « Prospectus de publications de livres, journaux et

¹¹⁹ UNESCO. *Introduction générale aux sciences et techniques de l'information et de la documentation*, 2e éd. rev. et augm., Paris : Unesco, 1990, p. 102.

¹²⁰ Cf. en annexe n° 8, les localisations des prospectus en France et à l'étranger et leur mode de traitement.

¹²¹ *L'Argus du livre de collection : ventes publiques... - 1991, juil./1992, juil.-*, Paris : Ed. du Cercle de la librairie, 1993-

¹²² FRANCE, Noël. *Description historique et bibliographique de la collection de feu M. le Cte H. de La Bédoyère, ... sur la Révolution française, l'Empire et la Restauration*, Paris : France, 1862, p. 237.

estampes. 150 pièces, de 1815 à 1829. 3 cart. ». N. France suit là les recommandations de Martin-Sylvestre Boulard, dans son *Traité élémentaire de bibliographie*¹²³ qui fournit un exemple de réunion de plusieurs unités sous un même numéro : « *un paquet de brochures et pièces détachées ne méritant pas description* ».

2.3. Valeur patrimoniale

Si la valeur marchande des documents du XX^e siècle semble faible, que dire de tel prospectus sorti des presses de l'imprimerie d'Honoré de Balzac (ill. 8-1, p. LXXXIII) ou de ceux illustrés de gravures romantiques sur bois de bout sans compter ceux consacrés aux monuments de la littérature tels les Voltaire, Rousseau, Hugo ou Dumas pour ne citer que les plus célèbres ? Pierre Guinard ne dit-il pas que « *le document est remarquable par exemple par son illustration, son papier, sa mise en page, sa typographie, sa reliure, sa rareté (tirage limité dès l'origine ou ouvrage largement diffusé mais mal conservé), son inscription dans l'histoire événementielle, artistique ou intellectuelle* »¹²⁴. Quoi qu'il en soit, les prospectus possèdent, vu le petit nombre d'exemplaires qui en subsistent et la difficulté de les trouver, la valeur de documents uniques. De ce fait, le fonds possède une valeur patrimoniale exceptionnelle. Les pièces peuvent être considérées comme rarissimes du fait de leur nature même qui ne les destinait pas à la conservation et ce, malgré les chiffres des tirages portés à l'encre sur certaines pièces annonçant de forts tirages pour certains prospectus désormais « *sauvés du ruisseau* » comme le disait John Grand-Carteret. Nombre de pièces sont sans doute des unicas. Les pièces issues du dépôt légal imprimeur de province confirment leur rareté : si elles ont été envoyées à la Nationale, cela était dû à l'absence de dépôt à Paris. Ces pièces ne se trouvent de ce fait éventuellement plus qu'à un exemplaire dans leur département d'impression et de dépôt. Les prospectus peuvent de ce fait être considérés comme des « *trésors* » de la Bibliothèque au même titre que ceux qui font l'objet

¹²³ BOULARD, Martin-Sylvestre. *Traité élémentaire de bibliographie, contenant la manière de faire les inventaires, les prises, les ventes publiques et de classer les catalogues, les bases d'une bonne bibliothèque, et la manière d'apprécier les livres rares et précieux, ouvrage utile à tous les bibliographes, et particulièrement aux bibliothécaires et aux libraires qui commencent, pouvant servir d'introduction à toutes les bibliographies qui ont paru jusqu'à ce jour*, Paris : Boulard, 1804, 140 p.

¹²⁴ GUINARD, Pierre. « Politiques d'acquisition, enrichissement du patrimoine ». Dans ODDOS. *Le patrimoine...*, p. 187-206.

d'expositions et de catalogues soit savants soit de valorisation auprès du grand public¹²⁵. Leur regroupement en collection distinguée par une cote spécifique dissociée du reste de la collection de la BnF en renforce la valeur patrimoniale.

2.4. Objet de collection

Outre leur valeur patrimoniale et historique, pour certains bibliophiles, la rareté et les caractéristiques matérielles des prospectus en font des objets de collection. David Butcher en est le prototype se contentant des prospectus des livres de bibliophilie plutôt que des livres eux-mêmes¹²⁶.

3. Statuts du fonds à la BnF : d'un fonds mort à un fonds spécialisé

Nous avons déjà qualifié le fonds de dormant. Mais on peut aller plus loin avec Albert Labarre, éminent historien du livre et par ailleurs ancien directeur du Service de la conservation et de la restauration de la Bibliothèque nationale, qui disait qu'« *il existe encore dans nos bibliothèques des fonds qui ne sont pas ou sont mal catalogués ; ce sont des fonds morts et les livres qu'ils rassemblent sont pour ainsi dire inexistants* »¹²⁷.

3.1. Statut officiel du fonds

3.1.1. Fonds patrimonial ancien

Si l'on se réfère à la *Charte des bibliothèques*¹²⁸ qui, à défaut de loi sur les bibliothèques est à considérer comme un document normatif, le fonds des

¹²⁵ Cf. [Exposition. Paris, Bibliothèque nationale. 1924]. *Choix de chefs-d'oeuvre du XVIe au XIXe siècle : exposition du 19 mai au 1er août 1924 à la Bibliothèque nationale*, Paris : A. Morancé, 1924, 98 p. ; [Exposition . Paris. Petit Palais. 1980] *Regards sur la photographie en France au XIXe siècle : 180 chefs-d'oeuvre du Département des estampes et de la photographie [de la Bibliothèque nationale] : [exposition, Paris, Petit Palais, 18 septembre-23 novembre 1980]*, Paris : Berger-Levrault, 1980, 186 p. ; [Exposition. Paris, Bibliothèque Nationale. 1944]. *Quelques trésors de la Bibliothèque nationale exposés en la Galerie Mazarine*, Paris : Bibliothèque nationale, (s. d.), 11 p. ; DUPUIGRENET-DESROUSSILLES, François. *Trésors de la Bibliothèque nationale*, [Paris] : Nathan, 1986, 213 p. ; [Exposition. Paris. Bibliothèque nationale. 1989-1990]. *Trésors*, Paris : Bibliothèque nationale, 1989, [64] p. ; CHOKO, Stanislas. *Affiches de cinéma : trésors de la Bibliothèque nationale de France : 1896-1960*, Paris : Bibliothèque nationale de France : Éd. de l'amateur, 1995, 285 p. ; BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DE FRANCE. *Trésors de la Bibliothèque nationale de France*, Paris : Bibliothèque nationale de France, 1999-2000, 2 vol. (239, 190 p.).

¹²⁶ Cf. note 58.

¹²⁷ LABARRE, Albert. « Survie et disparition des livres », *Revue de la Bibliothèque Nationale*, n° 30, 1988, p. 61-66.

¹²⁸ CONSEIL SUPÉRIEUR DES BIBLIOTHÈQUES. *Charte des bibliothèques*, Paris : Association du Conseil supérieur des bibliothèques, 1992, 14 p. ; cf. en annexe n° 9, l'article 8 de la *Charte des bibliothèques*.

prospectus relève de l'article 8 du titre I sur les missions et l'accessibilité des bibliothèques, c'est-à-dire qu'il constitue une collection patrimoniale puisque comprenant des documents entrés par dépôt légal qui peuvent être qualifiés d'anciens, rares et même précieux.

3.1.2. Collection inaliénable

En tant que collection de la Bibliothèque, le fonds est régi par l'article 21 du décret n° 94-3 du 3 janvier 1994¹²⁹ portant création de la Bibliothèque nationale de France qui stipule que « *Les collections mentionnées à l'article 2 du présent décret restent la propriété inaliénable de l'Etat* ». A ce titre, la collection devrait bénéficier des traitements prévus par le décret pour l'ensemble des fonds.

3.2. Statut de fait du fonds : de l'abandon où se trouvent les prospectus

Ce titre quelque peu provocateur ne vise qu'à introduire une réflexion sur les raisons de la négligence dont a souffert jusqu'à ce jour le fonds des prospectus de la BnF ou du moins à en expliquer l'état actuel décrit dans le présent mémoire.

3.2.1. Intérêt pour les éphémères et les prospectus

3.2.1.1. Intérêt ancien pour les éphémères

Valérie Tesnière et Nicolas Petit affirment que « *l'intérêt pour les « ephemera » [...] ne date pas d'hier* »¹³⁰ évoquant les placards ou les tracts. Et, en effet, déjà Gabriel Naudé dans son *Avis pour dresser une bibliothèque*¹³¹ mesurait l'importance des pièces et éphémères en recommandant dans son second précepte « *de ne rien négliger de tout ce qui peut entrer en ligne de compte et avoir quelque usage, soit à l'égard de vous ou des autres : comme sont les libelles, placards, theses, fragments, espreuves, et autres choses semblables, que l'on doit estre soigneux de joindre et assembler suivant les diverses sortes et matieres qu'ils traictent, parce que c'est le moyen de les mettre en consideration, [...] autrement il arrive d'ordinaire que pour avoir mesprisé ces petits livres qui ne semblent que bagatelles et pieces de nulle consequence, on vient à perdre une infinité de beaux recueils qui sont quelquefois des plus curieuses*

¹²⁹ Cf. Décret n° 94-3 du 3 janvier 1994 [en ligne], Journal officiel de la République française [réf. du 10/12/2002]. Disponible sur Internet : <<http://www.adminet.com/jo/textes/ld.html>>.

¹³⁰ TESNIÈRE, Valérie, PETIT, Nicolas. « Editorial », *Revue de la Bibliothèque nationale de France*, n° 10, 2002, p. 19.

¹³¹ Paris : Rolet le Duc, 1644, p. 96-97.

pieces d'une bibliotheque ». Cependant, si les bibliothécaires ont mesuré l'intérêt des pièces fugitives, à part quelques cas notables comme les mazarinades ou les factums, leur mise en valeur est plutôt récente. Les précurseurs furent les Anglo-Saxons et les Allemands comme le montrent la bibliographie et les sites Internet consultés. L'intérêt gagne enfin la France à en juger par les récentes expositions qui ont vu le jour depuis l'exposition inaugurale de la Bibliothèque Sainte-Geneviève¹³² jusqu'à la dernière exposition de la Bibliothèque Forney¹³³ en passant par celle du Musée de l'imprimerie de Lyon¹³⁴. Le cours proposé par l'école de l'Institut d'histoire du livre¹³⁵ intitulé « Conservation et étude d'imprimés éphémères » et assuré par Michael Twyman, professeur à l'Université de Reading (R.-U.) le confirme.

3.2.1.2. Intérêt des chercheurs pour les prospectus

Nous ne résistons pas au plaisir de citer ce propos de J. Adeline qui avait déjà remarqué, dès 1893, l'intérêt des prospectus en soulignant le rôle des bibliothécaires : « *Les conservateurs [...] ont décidément du bon. Réunir ces feuilles volantes que l'on distribue chez les libraires à l'apparition de chaque ouvrage peut paraître puéril et enfantin sur le moment : en y réfléchissant, on trouve que cela est utile. Ces simples feuilles, avec ou sans vignettes, nous apprennent non seulement le prix des ouvrages à leur apparition, mais encore ils nous renseignent sur les conditions de vente des livraisons et sur les « primes » offertes aux souscripteurs* »¹³⁶. Et en effet, d'après les recherches bibliographiques (dans les tables des *Bulletin du bibliophile et du bibliothécaire*, *Bulletin du vieux papier*, *l'Intermédiaire des chercheurs et des curieux*, *Le livre et l'image*, etc.), il appert que l'intérêt pour ce support est ancien mais du fait des amateurs de ce que l'on nomme le « vieux papier », « *ce que conservent soigneusement les délicats, les chercheurs, les curieux, tous ceux qui savent de quelle façon, à l'aide de ces petites choses, se reconstitue l'histoire ou se détruisent les légendes* », comme le dit John Grand-Carteret¹³⁷. Désormais, il semble bien que les

¹³² PETIT, Nicolas. *L'éphémère, l'occasionnel et le non livre à la bibliothèque Sainte-Geneviève : XVe-XVIIIe siècles*, [Paris] : Klincksieck, 1997, 256 p.-IV p.

¹³³ *Questions d'étiquettes : mille et une étiquettes de 1830 à nos jours*, Paris : A. Biro : Paris bibliothèques, 2002, 304 p.

¹³⁴ *Ephemera : les imprimés de tous les jours, 1880-1939*, Lyon : Musée de l'imprimerie, 2002, 64 p.

¹³⁵ c/o Musée de l'imprimerie, 13, rue de la Poulaillerie 69002 Lyon, site web : <<http://ihl.enssib.fr>>.

¹³⁶ ADELIN. « Histoire du livre par les prospectus », *Le livre et l'image*, p. 272-285.

¹³⁷ GRAND-CARTERET. *Vieux papiers, vieilles images...*, p. IX.

chercheurs universitaires s'intéressent spécifiquement à ce support d'information comme le confirme la thèse de Patricia Gray¹³⁸.

3.2.2. Négligence envers les prospectus

Malgré cet intérêt ancien, il nous faut chercher à comprendre pourquoi les éphémères, et les prospectus en particulier, sont négligés, si ce n'est des chercheurs, au moins dans les bibliothèques françaises.

3.2.3. Recommandations des professionnels

Afin d'éclaircir les raisons de l'état de négligence actuel dans lequel se trouve le fonds, nous avons consulté différents manuels de bibliothéconomie en partant des contemporains de la tranche d'étude considérée pour finir par ceux en vigueur de nos jours. Or, rien n'y explique ni ne justifie l'absence de signalement et l'état de conservation actuel. La consultation de ces documents peut même être fort utile pour l'adoption de modes de traitements possibles.

Le premier, Martin-Silvestre Boulard, en l'an XIII, vante déjà, mais pour les libraires, les mérites des catalogues en affirmant « *qu'un catalogue est pour ainsi dire le « nec plus ultra » d'un libraire, c'est le travail le plus difficile, le plus épineux de tous ceux dont il peut être chargé, parce qu'il exige l'usage de toutes les connaissances qu'il a acquises, et que c'est la pierre de touche à laquelle on reconnaît le degré de ses talents ; le temps et un travail opiniâtre peuvent seuls conduire au point d'instruction nécessaire pour s'en tirer avec honneur* ». Les bibliothécaires de la Nationale semblent ne pas avoir voulu manifester leurs talents pour les prospectus. Fait intéressant, il mentionne aussi l'intérêt des recueils factices : « *j'applaudis avec plaisir à cette méthode, qui tend à conserver des pièces peu volumineuses, mais quelques-fois intéressantes, qui disparaîtraient sans cette précaution : malheureusement le bon goût a bien rarement présidé à l'arrangement de ces recueils, dans lesquels on a entassé au hasard les pièces les plus disparates ; des vers et de la prose, des traités de morale et des pièces licencieuses, une comédie avec une apologie de la religion, etc. Enfin, c'est une véritable mosaïque dans laquelle on n'a pas même eu égard au format, puisqu'on y trouve*

¹³⁸ GRAY, Patricia Ann. *From prospectus to "belle édition" [microforme] : investigations in the luxury book trade in eighteenth- and early nineteenth-century France*, [Clayton, Australia] : P.A. Gray, 1991, 9 microfiches (338, V-148 p.), dont le vol. 2, the prospectuses : a checklist recense l'ensemble des prospectus consultés pour le travail repérés essentiellement à la BnF, la Mazarine et la Monash University Library. à l'exception de ceux du Q10 faute de signalement.

des pièces dont le texte a été mutilé par le couteau du relieur. Pour que ces recueils fussent intéressans il faudrait s'astreindre à ne jamais réunir dans le même volume que des pièces analogues l'une à l'autre, et attendre patiemment qu'on en eut acquis suffisamment pour former un volume. On pourrait alors le rendre aussi intéressant que nombreux, en y faisant placer sur le dos deux titres, le premier sous celui de « Recueil » [sic], l'autre indiquant la matière ». Enfin, il soulignait la difficulté à mener à bien un classement méthodique en souhaitant « prévenir que ce travail est extrêmement difficile à bien faire, parcequ'il y a des parties pour lesquelles il faut observer l'ordre chronologique, d'autres dont les nuances caractéristiques ne sont pas faciles à déterminer ; d'autres enfin qui semblent appartenir également à plusieurs classes »¹³⁹.

En 1841, Léopold-Auguste-Constantin Hesse affirme également l'intérêt des catalogues. Selon lui, « le principal moyen pour rendre une bibliothèque vraiment utile, est de pouvoir satisfaire le plus promptement et le plus facilement possible aux recherches littéraires ; et, pour y parvenir, il faut de bons catalogues et une disposition bien raisonnée des livres »¹⁴⁰. Qu'aurait-il pensé de l'état des prospectus lui qui soulignait que « l'existence, dans un endroit quelconque, d'un grand nombre de livres entassés dans les caisses ou sur des rayons, ne constitue point une bibliothèque : ces livres ne la forment que lorsqu'ils seront classés, catalogués et rangés d'une manière convenable à l'étude »¹⁴¹ ? Plus loin, il précise les éléments qu'un catalogue doit contenir : « il doit renfermer les titres de tous les ouvrages sans aucune exception, qu'ils soient reliés ensemble ou non, qu'ils forment de simples brochures de peu de pages ou des ouvrages d'une centaine de volumes »¹⁴².

En 1897, le célèbre *Manuel pratique du bibliothécaire* d'Albert Maire en plus de souligner l'intérêt des catalogues de libraires et d'éditeurs : « le bibliothécaire doit se soucier de grouper avec soin tous les catalogues qu'il peut se procurer. En les classant par ordre alphabétique de libraires et d'éditeurs, il aura sous la main un répertoire bibliographique des plus utiles à consulter »¹⁴³, rappelle l'usage des recueils factices qui consiste à « relier ensemble les brochures traitant de sujets à peu près identiques et présentant le même format. Elles étaient ainsi sauvées de toute perte. Cependant, il lui

¹³⁹ BOULARD. *Traité élémentaire de bibliographie...* p. 105, 110 et 111.

¹⁴⁰ HESSE, Léopold-Auguste-Constantin. *Bibliothéconomie, ou Nouveau manuel complet pour l'arrangement, la conservation et l'administration des bibliothèques*, Nouvelle édition, revue, augmentée et ornée de figures, Paris : Roret, 1841, p. 9.

¹⁴¹ HESSE. *Idem*, p. 30.

¹⁴² HESSE. *Ibid.*, p. 33.

¹⁴³ MAIRE. *Manuel pratique du bibliothécaire...*p. 180.

paraît préférable de laisser les brochures séparées, puis de les grouper plus tard lorsqu'on en aura plusieurs de même ordre, et de les mettre dans un carton [...] chaque pièce doit être inscrite au registre d'entrée, inventaire sous un seul numéro, mais en ayant soin d'indiquer par une accolade que ces brochures sont groupés ensemble dans un carton. Chaque carton porte une étiquette indiquant les chiffres extrêmes »¹⁴⁴. Sinon, il recommande de « « timbrer, numéroter » et « inventorier » chaque brochure, aussi bien que chaque livre, « le jour même de leur entrée » »¹⁴⁵. De même, Jean-Emile Daruty de Grandpré recommandait de « ne jamais mettre un livre en place avant de l'avoir complètement répertorié »¹⁴⁶ !...

3.2.4. Recommandations « officielles » ou normatives

Les manuels produits par les organismes officiels tels l'AFNOR, l'UNESCO ou les associations de professionnels vont dans le même sens. En effet, l'Association des bibliothécaires français, signalait dès 1932, l'intérêt de ce type de documentation. Léo Crozet, dans son *Manuel pratique du bibliothécaire*, ne dit-il pas qu'« Une collection de catalogues commerciaux (édition, librairie d'occasion, gravures, numismatique, objets d'art, etc.) peut rendre de grands services, mais à la condition que les personnes qui la consultent en aient l'accès direct. Ces catalogues seront classés : 1° par formats, 2° dans chaque format, par catégories d'objets, 3° dans chaque catégorie, par noms de vendeurs, marchands ou collectionneurs, 4° par ordre chronologique. Ce classement permet toutes les intercalations »¹⁴⁷.

Quant aux prospectus, l'AFNOR les évoque dès 1945 : « Les prospectus sont très rarement catalogués isolément. On les groupera en liasses-recueils, classés par sujets et par firmes »¹⁴⁸. En 1965, la Direction des bibliothèques et de la lecture publique fait paraître un manuel recensant les procédures de la chaîne du livre et notamment, pour le traitement des livres, des cas particuliers dont celui des brochures : « les brochures, unités bibliographiques distinctes, ne peuvent occuper la place qui leur reviendrait au milieu des livres sur les rayons, sans se détériorer. C'est uniquement pour cette raison qu'elles seront l'objet d'un traitement spécial dans les bibliothèques où est

¹⁴⁴ MAIRE. *Idem*, p. 144.

¹⁴⁵ MAIRE. *Ibid.*, p. 430.

¹⁴⁶ DARUTY DE GRANDPRÉ, Jean-Emile. *Vade-mecum du bibliothécaire : ou règles pratiques pour la rédaction des catalogues et le classement des volumes, suivies d'une instruction raisonnée sur le format des livres*, Paris : E. Paul et fils et Guillemin, 1897, p. 6.

¹⁴⁷ ASSOCIATION DES BIBLIOTHÉCAIRES FRANÇAIS. *Manuel pratique du bibliothécaire*, Paris : É. Nourry, 1932, p. 95.

¹⁴⁸ FRANCE. Bibliothèques (Direction). *Code de catalogage des imprimés communs : dictionnaire des cas*, Paris : Association française de normalisation, 1945, p. 185.

*adopté un classement par format et par ordre d'entrée [...] les brochures seront réparties comme les ouvrages ordinaires en trois formats. A chacun de ces formats correspondent des boîtes de dimension équivalente. [...] A l'intérieur de la boîte, les brochures sont disposées dans l'ordre d'entrée »*¹⁴⁹.

Dans les années 1980, dans la lignée des travaux de Pierre Nora, la notion de patrimoine gagne le monde des bibliothèques avec la parution de travaux alarmistes sur la situation de certains fonds dans les établissements. Le mouvement est lancé par le rapport de MM. Louis Desgraves et Jean-Luc Gautier¹⁵⁰ qui constatant que « *Des centaines de milliers de documents anciens et précieux, dans les bibliothèques françaises, n'ont fait l'objet d'aucun catalogue ou de catalogues si sommaires qu'ils sont inutilisables. Ils demeurent donc inconnus du public* », préconise « *la mise en place de catalogues nationaux informatisés aussi complets que possible, de tous les types de documents anciens et spéciaux* », et les « *sauvegarde et mise en valeur des fonds oubliés* »...

En 1983, la Direction du livre et de la lecture fournit aux Presses de l'École nationale supérieure des bibliothécaires des règles de classement et de catalogage des fonds anciens ainsi que les mesures à prendre pour le traitement matériel des livres et la sécurité des collections¹⁵¹.

En 1989, paraît le *Guide pratique des techniques documentaires* qui, s'il affirme que les prospectus font partie des documents d'un usage temporaire pour les établissements, recommande que les brochures soient « *placées avec les ouvrages traitant du même sujet, dans une boîte d'archive ou même librement et qu'on leur affecte un registre d'entrée spécial, et on les mettra en ordre numérique dans les boîtes de rangement* »¹⁵².

En 1990, l'UNESCO, notamment pour les établissements des pays en voie de développement, évoque le stockage des documents, la description bibliographique et les catalogues ou fichiers en des termes qui laissent songeur vu l'état des prospectus de la BnF : « *tout document détruit ou abîmé est une parcelle de connaissance qui disparaît, parfois de façon irrémédiable. Tout document mal rangé est*

¹⁴⁹ FRANCE. Bibliothèques et lecture publique (Direction). *Bibliothèques : traitement, catalogage et conservation des livres et des documents*, 2e éd. rev., Paris : Institut pédagogique national, 1965, p. 29.

¹⁵⁰ FRANCE. Direction du livre et de la lecture. *Le patrimoine des bibliothèques : rapport à Monsieur le Directeur du livre et de la lecture...*, [Paris] : Ministère de la culture, 1982, p. 55.

¹⁵¹ *Conservation et mise en valeur des fonds anciens, rares et précieux des bibliothèques françaises*, Villeurbanne : Presses de l'É.N.S.B., 1983, p. 21 et 59.

¹⁵² GUINCHAT, Claire. *Guide pratique des techniques documentaires*, Paris : EDICEF, 1989, p. 117-135.

un document pouvant être considéré comme perdu ». Pour ce qui est du catalogage, « *la description bibliographique est effectuée le plus souvent après l'entrée d'un document dans l'unité d'information, et après les opérations de réception et d'enregistrement* »¹⁵³.

Plus récemment, en 1992, Brigitte Richter évoque toutes les opérations du circuit du livre et notamment le cas particulier des brochures en proposant soit un classement par format et par ordre d'entrée : « *on peut enregistrer les brochures à l'inventaire des différents formats en leur réservant à la suite des livres des tranches numériques spéciales. Elles se retrouveront ainsi regroupées par format dans un ordre séquentiel continu* », soit un classement systématique : « *les brochures sont indexées en fonction de leur sujet principal comme les autres ouvrages [...] Les brochures seront ensuite regroupées dans des boîtes à la fin de chaque classe, de chaque division ou subdivision systématique selon leur nombre. A l'intérieur des boîtes les brochures sont classées par cote* »¹⁵⁴.

En 1997, dans la collection « Bibliothèques », ISSN 0184-0886 du Cercle de la librairie destinée aux professionnels de la bibliothéconomie, *le Patrimoine* sous la direction de Jean-Paul Oddos répète à l'envi les mesures à adopter pour des fonds similaires : « *On a beau jeu de citer des établissements dont les collections anciennes sont tout juste inventoriées, à peine cataloguées quand elles ne sont pas laissées à l'abandon. La tâche prioritaire n'est-elle pas alors de commencer à traiter l'existant, d'en connaître le contenu, de le décrire, de le conserver convenablement plutôt que de se lancer dans une politique d'acquisition où le hasard tiendrait nécessairement une place importante ?* »¹⁵⁵ ou encore qu'« *il est indispensable de sortir (virtuellement) les fonds patrimoniaux de leur réserve et de les rendre accessibles aux chercheurs. Ceci commence par leur signalement, c'est-à-dire leur intégration dans un catalogue unique et multimédia de l'ensemble des collections de chaque établissement* »¹⁵⁶. Dans la même veine, il est dit que « *L'inventaire descriptif normalisé, le catalogue, est le préalable indispensable à toute exploitation scientifique comme le rappelle judicieusement le rapport Jolly : « Le traitement catalographique est logiquement et chronologiquement premier dans la mesure où il permet d'identifier avec exactitude, de décrire et*

¹⁵³ UNESCO. *Introduction générale aux sciences et techniques de l'information...*, p. 91 et 99.

¹⁵⁴ RICHTER, Brigitte. *Précis de bibliothéconomie*, München ; New York ; Paris : K.G. Saur, 1992, p. 65-66.

¹⁵⁵ GUINARD, Pierre. « Politiques d'acquisition, enrichissement du patrimoine ». Dans ODDOS. *Le patrimoine...*, p. 187-206.

¹⁵⁶ LERESCHE, Françoise. « Normes et thésaurus : des outils pour un langage commun ». Dans ODDOS. *Le patrimoine...*, p. 221-258.

d'organiser de façon raisonnée les objets collectés et conservés. Il constitue... le cœur de toute pratique scientifique dans l'établissement »¹⁵⁷.

Pour finir, en 1999 paraît à l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques, une sorte de manuel spécifique aux fonds spécialisés auxquels on peut rattacher celui des prospectus et qui stipule que le catalogage de ces fonds « s'apparente à celui des fonds anciens par le soin de la description apporté tant au contenant qu'au contenu »¹⁵⁸. Il y est souligné que l'application des principes de base que sont le respect des normes de catalogage, la pratique d'une indexation matière rigoureuse, une informatisation du catalogue, son intégration à un catalogue en réseau constituent la garantie de l'accès du public à ce type de fonds... Le programme est ambitieux et démontre en négatif l'état désastreux dans lequel se trouvent les prospectus et le retard à combler.

3.2.5. Recommandations internes à l'établissement

L'incompréhension quant à l'état du fonds, après ces recommandations anciennes et officielles atteint son comble à la lecture des recommandations de la BnF elle-même qui, elles aussi, sont anciennes puisque dès 1890 Léopold Delisle rédige ses *Instructions élémentaires et techniques pour la mise et le maintien en ordre des livres d'une bibliothèque* qualifiées par Louis Desgraves de « vade-mecum » du catalogueur¹⁵⁹. Ce que l'on peut donc considérer comme un manuel propre à la Bibliothèque nationale, évoque le numérotage des brochures ou pièces en ces termes que l'on peut citer en entier : « Les pièces¹⁶⁰ reliées ou cartonnées isolément ne donnent lieu à aucune difficulté ; on n'a qu'à les traiter comme des volumes ordinaires. Beaucoup des autres peuvent être réunies en volumes, pourvu qu'on ne mette dans un même volume que des pièces de taille égale, portant sur des matières homogènes ou composées par un même auteur. - Si les ressources de la bibliothèque ne permettent pas de cartonner les pièces isolément ou de les relier collectivement, on pourra simplement les mettre dans des cartons ou dans des portefeuilles, ou même en former de simples liasses, après les avoir classées dans l'ordre qui paraîtra le plus satisfaisant. Il y a de

¹⁵⁷ CHARON-PARENT, Annie. « L'exploitation scientifique du patrimoine écrit ». Dans ODDOS. *Le patrimoine...*, p. 259-290.

¹⁵⁸ *Développer et exploiter un fonds spécialisé*, Villeurbanne : ENSSIB, École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques, 1999, 160 p.

¹⁵⁹ DESGRAVES, Louis. « Le catalogage des fonds ». Dans *Histoire des bibliothèques françaises. III, Les bibliothèques de la Révolution et du XIXe siècle : 1789-1914*, Paris : Promodis-Éd. du Cercle de la librairie, 1991, p. 165-181.

¹⁶⁰ « A la Bibliothèque nationale, on considère comme pièces toutes les impressions qui ont moins de 49 pages. »

grands avantages à rapprocher les pièces relatives à une même question ou traitant de sujets analogues ; mais, le plus souvent, il sera beaucoup plus simple de classer les pièces suivant l'ordre alphabétique des noms d'auteurs. - Les recueils ainsi constitués, soit à l'état de volumes reliés, soit sous la forme de cartons, portefeuilles ou liasses, seront aisément compris dans le numérotage que nous recommandons comme la mesure la plus nécessaire pour assurer l'ordre dans une bibliothèque. - A chacun de ces volumes, portefeuilles ou liasses, on peut assigner un numéro unique, sauf à distinguer chaque pièce par un sous-chiffre inscrit entre parenthèses. On peut aussi donner à chaque pièce une cote individuelle appartenant à la série générale des cotes et désigner le recueil (volume, portefeuille ou liasse) par l'ensemble des cotes inscrites sur les différentes pièces dont il est composé »¹⁶¹.

3.2.6. Le poids de l'histoire

Malgré cet ensemble de recommandations officielles et internes, le fonds des prospectus est resté dans son état d'abandon. Une des raisons qui l'explique et éclaire donc le non-respect des prescriptions précédentes réside dans l'histoire du catalogage à la Bibliothèque nationale. Ce n'est pas le lieu pour refaire ici cet historique, aussi nous renvoyons aux ouvrages¹⁶² faisant part de cette longue élaboration évoquée notamment par Louis Desgraves¹⁶³. Cependant, le retard accumulé dans l'élaboration du catalogue de la Bibliothèque nationale et dans l'inventaire des fonds d'imprimés explique la négligence pour ce type de documents puisque, selon Eugène-Gabriel Ledos, Jules Taschereau, nouvel administrateur, prit la décision, en 1852, d'abandonner le catalogage des prospectus ce qui fut à l'origine des recueils factices : *« il exigea des simplifications au travail : défense par exemple de cataloguer les prospectus que l'on se contenterait d'estampiller, en se réservant de les classer « suivant un mode dont nous reparlerons » »¹⁶⁴. On attend encore...*

¹⁶¹ DELISLE, Léopold. *Instructions élémentaires et techniques pour la mise et le maintien en ordre des livres d'une bibliothèque*, Paris : H. Champion, 1908, p. 18-19 ; cf. *infra*, chapitre 3.3.1.

¹⁶² Cf. surtout LEDOS, E.-Gabriel. *Histoire des catalogues des livres imprimés de la Bibliothèque nationale*, Paris : Ed. des bibliothèques nationales, 1936. Chapitre XIII, Le gouvernement de Louis-Philippe. La reprise des travaux du catalogue, p. 150-167. Chapitre XIV, La seconde République et l'Empire. Reprise des catalogues méthodiques imprimés. L'administration de M. Jules Taschereau, p. 168-188 ; VOUILLOT, Bernard. « 160 ans d'inventaire des livres imprimés de la Bibliothèque nationale : de la carte à jouer au CD-ROM (1837-1997) ». Dans [Mélanges. Bibliothèque nationale de France]. *Mélanges autour de l'histoire des livres imprimés et périodiques*, Paris : Bibliothèque nationale de France, 1998, p. 267-285.

¹⁶³ DESGRAVES. « Le catalogage des fonds ». Dans *Histoire des bibliothèques françaises...*, p. 165-181.

¹⁶⁴ LEDOS. *Histoire des catalogues...*, p. 170.

3.2.7. Le peu de poids des prospectus

Au retard accumulé par le catalogage des fonds précieux tels que manuscrits, vélin, incunables et autres fonds chers au cœur des chartistes se cumule le statut particulier des prospectus dont la légèreté même, leur mode de production et de diffusion les rattachent aux éphémères, comme on l'a vu plus haut. Albert Labarre, dans un article tentant de valoriser ce type de publication aux yeux des chercheurs, désigne les pièces comme les « *parents pauvres dans l'histoire du livre* » dont le « *caractère fugitif [...] a favorisé leur dispersion, leur disgrâce et leur disparition* »¹⁶⁵. En effet, comme le dit Dominique Varry, « *les œuvres imprimées « sérieuses », ont toujours eu plus de chances d'être conservées que les œuvres mineures ou « populaires » même lorsqu'elles ont fait l'objet de tirages multiples et importants : almanachs, « bibliothèque bleue », romans de gare, annuaires divers vite périmés et aussitôt remplacés, manuels scolaires, ouvrages de dévotion...* »¹⁶⁶ et prospectus rajoutons-nous. Léopold Delisle, lui-même ne considérait-il pas comme une perte de temps « *le classement et le catalogue des articles inutiles fournis par le dépôt légal* »¹⁶⁷ ? Dans son célèbre rapport de 1876 il explique que « *l'une des causes qui ont contribué à retarder la confection des catalogues [...] c'est l'obligation qu'on s'est imposée depuis trop longtemps de traiter comme de véritables livres de bibliothèques une foule de productions que nous apporte le dépôt légal* » qu'il qualifie de « *fatras d'impression dénuées de toute valeur* »¹⁶⁸ ! Autre preuve rapportée par Eugène-Gabriel Ledos : son collègue chargé du dépôt légal M. Lehec, « *par principe, il faisait réclamer par le ministère aux imprimeurs des pièces qu'il mettait au panier quand elles arrivaient !* »¹⁶⁹. Et en effet longtemps les prospectus ont été considérés comme des publications mineures¹⁷⁰ relevant du Service des recueils que Bernard Vouillot qualifiait de « *caverne d'Ali Baba ou bric-à-brac du dépôt légal* »¹⁷¹. Les propos de Paulin Paris rapportés par Eugène-Gabriel Ledos au sujet de la décision de Léopold Delisle

¹⁶⁵ LABARRE, Albert. « Sur l'éminente dignité des « pièces » », *Revue française d'histoire du livre*, n° 84-85, 1994, p. 335-340.

¹⁶⁶ VARRY, Dominique. « Une histoire des destructions et de l'oubli ». Dans ODDOS. *Le patrimoine...*, p. 67-90.

¹⁶⁷ LEDOS. *Histoire des catalogues...*, p. 190.

¹⁶⁸ DELISLE, Léopold-Victor. *La Bibliothèque nationale en 1876 : rapport à M. le Ministre de l'instruction publique*, Paris : P. Dupont, 1877, p. 55.

¹⁶⁹ LEDOS. *Histoire des catalogues...*, p. 190, note 1.

¹⁷⁰ GARRETA, Jean-Claude. « Fonds mal connus et publications « mineures » », *Bulletin d'informations de l'Association des Bibliothécaires Français*, 3^e trimestre 1979, n° 104, p. 155-157.

¹⁷¹ VOUILLOT, Bernard. « Le service des recueils : caverne d'Ali Baba ou bric-à-brac du dépôt légal ? », *Mémoire de l'avenir*, printemps 1993, n° 7, p. 2-7.

d'insérer les volumes entrés à la BN d'après leur ordre d'arrivée : « *Quoi ! la collection du Roi dans l'ordre des entrées : Lamartine à côté des prospectus de M. Gannal, les volumes de Cousin froissés par « l'Art de mettre sa cravate » [...] »*¹⁷² montrent le peu de considération dont font l'objet les prospectus.

3.2.8. Relégation officielle

Une autre raison expliquant l'état actuel du fonds des prospectus est la relégation officielle de ce type de document dans une catégorie de seconde zone. En effet, nous avons vu que les lois sur le dépôt légal étaient restées ambiguës quant à la nature exacte de ce qui devait être déposé ou du moins quant à ce que recouvraient les termes de bilboquet ou circulaire commerciale. Cette relégation de fait, non explicite, s'est trouvée officialisée le 19 nov. 1964. En effet, la Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, réunie à Paris du 20 octobre au 20 novembre 1964, dans sa recommandation concernant la normalisation internationale des statistiques de l'édition de livres et de périodiques, exclut, dans son article 1.2., les : « *Publications éditées à des fins publicitaires, à condition que le texte littéraire ou scientifique ne prédomine pas et ces publications soient distribuées gratuitement* » parmi lesquelles sont listées les « *prospectus et autres publications de propagande commerciale, industrielle et touristique* » ainsi que les « *Publications appartenant aux catégories suivantes, lorsqu'elles sont jugées comme ayant un caractère éphémère* :

- (i) *Horaires, tarifs, annuaires téléphoniques, etc. ;*
- (ii) *Programmes de spectacles, d'expositions, de foires, etc. ;*
- (iii) *Statuts et bilans des sociétés, directives des entreprises, circulaires, etc. ;*
- (iv) *Calendriers, almanachs, etc. »*

De même, de nos jours, les prospectus font partie de ces documents ne méritant pas de description individuelle dans les Bibliographies nationales même s'ils font l'objet d'un dépôt.

3.3. Statut à atteindre : un fonds spécialisé

Si les prospectus sont dévalorisés ou du moins peu considérés, ils possèdent néanmoins de quoi constituer un fonds spécialisé.

¹⁷² LEDOS. *Histoire des catalogues...*, p. 165-166.

3.3.1. Le fonds Q10

En effet, la création d'une cote propre à distinguer ce genre de publication (Q.10 Catalogues de libraires) au même titre que certains grands dons bénéficiant d'une cotation permettant d'en assurer la cohésion (comme par exemple Z Le Senne, Z Barrès, Z Romain-Rolland...) tant à nuancer l'idée de relégation. La création d'un fonds spécifique destiné à grouper les catalogues d'éditeurs ainsi que leurs prospectus, à les distinguer du restant des prospectus commerciaux provient sans aucun doute du statut particulier du livre, de la valeur symbolique liée au livre notamment auprès des bibliothécaires. C'est grâce à ce statut que ce type de document éphémère a survécu en ayant fait l'objet d'une collecte qui dépasse le cadre du dépôt légal puisque des prospectus compris dans des acquisitions y ont été intégrés de même que certains dons. Peut-être la distinction du fonds est-elle également due au fait que les catalogues étaient considérés comme des outils bibliographiques. L'origine de la cote Q10 vient de la décision de Léopold Delisle, dans son rapport du 29 mai 1876, de grouper en recueils factices des pièces de même nature en ces termes : « *les pièces, c'est-à-dire les publications composées de 48 pages au plus, ne seront pas mêlées aux volumes et recevront un numérotage à part. – Pour certaines catégories de documents, telles que rapports de sociétés de secours mutuels, de compagnies industrielles ou autres, etc., on se dispensera d'en rédiger des cartes spéciales et de numéroter les pièces individuellement ; il suffira d'en former des groupes, d'assigner un numéro à chaque groupe et de lui consacrer une carte collective* »¹⁷³.

3.3.2. Une publication minorée

L'état du fonds des prospectus en dit long sur le peu de considération dont il a fait l'objet surtout quand on le compare aux traitements dont ont bénéficié les catalogues d'éditeurs. Ceux-ci ont connu divers signalements en fonction de leur tranche chronologique. D'abord, dans la lignée des répertoires faits pour certaines publications mineures (catalogues de ventes d'art, de ventes de livres ou factums), les catalogues d'éditeurs ont suscité l'intérêt d'un bibliothécaire zélé de la BN qui,

¹⁷³ DELISLE. *La Bibliothèque nationale en 1876...*, p. 59 ; cf. aussi en annexe n° 10, les localisations des prospectus et leurs modes de traitement à la BnF fournissant le bilan de nos recherches sur cette cote et en annexe n° 11, les recueils à la BnF.

sur initiative personnelle, a entamé leur inventaire manuscrit¹⁷⁴ dans les années 20 : il s'agit de Eugène-Louis Duveau¹⁷⁵ dont la seule mention est donnée par Eugène-Gabriel Ledos¹⁷⁶ (dans une note seulement et pas dans l'index) : « *C'est à titre privé et sans en chercher d'autre récompense¹⁷⁷ que la conscience de faire œuvre utile qu'un de nos meilleurs gardiens, M. Duveau, a dressé trois répertoires qu'il convient de signaler ici : 1° Inventaire sommaire des catalogues de libraires formant le grand recueil factice coté Q. 10. Ce fonds contient à la fois les catalogues de libraires éditeurs et ceux de libraires antiquaires. Les catalogues sont classés à la Bibliothèque par ordre alphabétique de libraires ; mais on n'avait jusqu'ici ni la liste ni l'état des catalogues présents. Il serait utile de mettre, au moins par une copie, cet état, comme les deux répertoires suivants, à la disposition du public [...] ».*

Or, son inventaire néglige également les prospectus. Plus tard, la tranche A (origines-1810) a bénéficié d'un catalogage à la pièce dans le catalogue informatisé BN-Opale. Les notices ont migré vers le catalogue BN-Opale Plus rendant le fonds accessible via les critères de recherche du catalogue informatisé. La tranche B (1811-1924) a bénéficié d'un inventaire sommaire mené sur 4 ans par les magasiniers du SDLL dans le logiciel Microsoft Excel qui permet aux lecteurs d'avoir une idée de l'état de la collection puisqu'un tirage du travail a été réalisé : il forme trois volumes reliés (tranches A-Cu, Cu-Lab, Lab-R et R-Z renvois) ; une édition du travail par le Comité éditorial de la BnF est prévue. Pour les autres tranches les documents sont classés par éditeurs et par date. Seule la tranche F (2000 →) est directement cataloguée dans BN-Opale Plus en InterMarc intégré.

En ce qui concerne les entrées courantes, la distinction entre les deux supports persiste puisque les prospectus sont classés par format et selon deux types : les prospectus de livres et les prospectus de périodiques. Sinon, les boîtes qui regroupent ces types par formats sont uniquement stockées en vrac selon leur taux de remplissage. Il n'en va pas de même pour les catalogues d'éditeurs et de

¹⁷⁴ *Inventaire sommaire du fonds Q10 (Catalogues de librairies) (arrêté à l'année 1925) / [signé Duveau]. – [Paris]. – [454] p. BN, Impr. [Hémicycle-2189, constitué de plus de 800 feuillets in-4° montés sur onglet est disponible en banque de salle T. Les notices, classées par format et ordre alphabétique de libraire fournissent le nom du libraire, sa fonction (libraire, papetier, imprimeur...), son adresse, le titre du catalogue (dépouillement des pièces possédées). Il existe quelques renvois, des inserts de catalogues imprimés, quelques dépouillement détaillés et quelques rajouts d'autres mains.*

¹⁷⁵ Né le 1^{er} décembre 1879 à Blois, croix de guerre, officier d'Académie, mis à la retraite le 1^{er} septembre 1941 après avoir fini sa carrière à l'annexe de Versailles en tant que gardien principal. [d'après des documents obligeamment communiqués par M. B. Vouillot].

¹⁷⁶ LEDOS. *Histoire des catalogues...*, p. 248, note 2.

¹⁷⁷ Même s'il conçu une grande déception en 1930 quand il ne fut pas nommé gardien principal comme espéré.

libraires qui sont subdivisés selon l'ordre chronologique. Chaque tranche chronologique bénéficie d'une lettre spécifique supplémentaire qui est à considérée comme faisant partie du lettrage en cas de catalogage informatisé. A l'intérieur même des boîtes classées par éditeurs, les pièces sont rangées dans l'ordre chronologique.

Pour ce qui est de la communication, la différence est explicite. Si la communication des documents se fait hors système informatique - les lecteurs remplissent un bulletin manuel de demande des années souhaitées repérées dans le catalogue ou l'inventaire, les catalogues étant communiqués 48h après à l'hémicycle¹⁷⁸ -, les prospectus ne sont pas communiqués du tout. Pour les tranches non signalées des catalogues, la communication est tout de même tentée : les lecteurs effectuent une demande « à l'aveugle » espérant obtenir les documents recherchés.

3.3.3. Un fonds pour l'histoire du livre

Un fonds de prospectus de libraires et d'éditeurs d'une telle ampleur par la quantité numérique de pièces, par la couverture chronologique et par la représentativité du monde de l'édition et de la librairie - et ce grâce notamment à la loi du dépôt légal qui a permis de faire entrer ces supports voués à la disparition - peut entrer dans la catégorie des fonds spécialisés. Le caractère thématique de la collection, son regroupement physique dans un magasin spécifique et la tutelle exercée par un Service spécialisé, le SDLL, le confirment. Pour atteindre tout à fait ce statut, il reste à en entreprendre le traitement...

¹⁷⁸ L'hémicycle désigne un espace de lecture réservé à la consultation des documents fragiles ou en mauvais état : il s'agit de places de lecture proches des banques de salle et de la surveillance du président de salle. Le terme est une survivance de la désignation de ce type de places à Richelieu situées dans la rotonde de la salle de lecture Labrouste en forme d'hémicycle.

Partie 3 : traitement du fonds et évaluation des besoins

1. Classements du fonds

1.1. Reclassement préalable à tout traitement

Un reclassement du fonds semble prioritaire. Les archivistes n'acceptent de substituer un ordre nouveau à un ordre existant que « *quand l'ordre trouvé par l'archiviste est un ordre factice, artificiellement substitué à l'ordre organique primitif ou quand le fonds en question n'est en fait qu'une suite de dossiers échantillonnés, conservés non comme le produit organique d'une institution mais comme documentation éventuelle. Il est alors possible de classer celle-ci dans l'ordre le plus utile* »¹⁷⁹. Un reclassement aurait pour but de faciliter le signalement intellectuel du fonds et surtout de permettre d'assurer la liaison avec les catalogues de ces mêmes libraires et éditeurs ou du moins une cohérence de traitement.

1.2. Classements physiques du fonds

« *Le classement consiste à ranger les documents selon un ordre préétabli, permettant de les retrouver facilement et rapidement à la demande. Un bon classement détermine une bonne utilisation du fonds documentaire[...]* »¹⁸⁰. Aussi, avant toute opération de signalement du fonds, il convient de s'arrêter à un mode de tri et de rangement définitifs qui est validé par les gestionnaires du fonds et non des stagiaires. Ce n'est en effet qu'une fois le problème du classement physique résolu que l'on pourra entamer le classement intellectuel. La question du signalement, du « catalogage » sera d'autant moins problématique si la phase du classement physique est réglée.

¹⁷⁹ FRANCE. Direction des archives. *Les instruments de recherche dans les archives*, Paris : la Documentation française : Direction des archives de France, 1999, p. 58.

¹⁸⁰ GUINCHAT. *Guide pratique des techniques documentaires...*, p. 91-92.

1.2.1. Rangement selon le type de document

Afin de procéder à un rangement pertinent du fonds du Q10 Prospectus, la première étape à résoudre est celle de la définition de ce type de publication. Il est nécessaire d'arrêter une définition précise de ce support afin de dissocier les autres types d'imprimés des seuls et vrais prospectus. Un regroupement des divers supports publicitaires par éditeurs pourrait être opéré afin de faciliter les tris, la communication et la consultation par le lecteur de l'ensemble du matériel produit par un éditeur-libraire si l'on estime que c'est le contenu intellectuel qui intéresse le chercheur et non le support. S'il permettrait de repérer toute la production d'un éditeur, un regroupement par support est à décommander sachant que la majorité du fonds est déjà répartie selon le type de documents. Ainsi il conviendrait au contraire de créer des fonds spécifiques en fonction du type de documents dans un souci de conservation adéquate :

- un fonds de prospectus proprement dit,
- un fonds d'affiches, affichettes de librairie,
- un fonds de bandes, prière d'insérer voire de signets et marque-pages,

puisque chaque support exige des conditionnement spécifiques. Les catalogues de vente de livres rejoindraient quant à eux le fonds conservé sous la cote Delta. Il va de soi qu'il n'est pas question de disperser le fonds par des affectations à d'autres départements : les documents antérieurs à 1800 à la Réserve des livres rares ou les affiches au Département des Estampes et de la photographie par exemple. S'il est recommandé de s'arrêter à une typologie claire pour le fonds, son intégrité doit être respectée car son appartenance au Département Littérature et art et notamment au Service de documentation sur le livre, la presse et la lecture se justifie entièrement. La cohérence globale des fonds de la BnF en pâtit mais cela permettra d'affirmer le SDLL comme un centre de documentation spécialisé dans l'histoire du livre et de l'édition, ce qui est sa vocation. Cette dérogation à la règle de la cohérence des fonds ne serait pas la première (on en veut pour preuve un exemple parmi tant d'autres, les plaques photographiques sur verre possédées par le Département des Cartes et plans et non pas le Département des Estampes). De plus, à l'heure d'un catalogue intégré, multimédia et multisupports, la localisation

précise d'un document à la BnF importe moins que sa présence dans le catalogue lui-même.

Le classement par type de support aurait le mérite de faciliter les tris préalables au traitement intellectuel, c'est-à-dire au signalement proprement dit des pièces.

1.2.2. Rangement par formats

Les documents distingués selon leur type doivent ensuite subir le sort commun à l'ensemble des documents stockés dans les magasins de la BnF, c'est-à-dire être rangés par format : du Folio, au 4° et l'in-8°. Les boîtes du folio ne devraient dans ce cas que conserver des documents de ce format et ne pas être utilisées afin de ranger davantage de documents de petit format ou par souci d'économie de boîtes du quarto ou de l'octavo...

1.3. Classements intellectuels du fonds

La question du classement intellectuel du fonds ne peut intervenir qu'après l'application d'un traitement physique cohérent et simple à opérer. Divers types de classement peuvent être appliqués au fonds des prospectus afin de le rendre visible et vivant, c'est-à-dire afin d'en permettre l'exploitation et la valorisation par la communication au chercheur et au public.

1.3.1. Classement chronologique

Le rangement opéré lors du stage l'a été par siècle. Les pièces du XVIII^e siècle précèdent celles du XIX^e siècle qui sont suivies de celles du XX^e siècle. Il est recommandé d'aboutir au plus vite à des modes de traitement de ce type notamment pour le XXI^e siècle afin de stopper net un reliquat qui ne cesse de s'accumuler au point de décourager toute bonne âme qui souhaite se pencher sur ce fonds dormant afin de le rendre visible¹⁸¹. On ne mesure sans doute pas assez l'effet psychologique décourageant de masses de documents ne bénéficiant d'aucun traitement à part celui de l'accumulation. La responsabilité exige de

¹⁸¹ « Il faut porter le plus tôt possible les nouvelles acquisitions aux catalogues et les mettre à leur place. Par ce moyen, le classement des nouveaux livres se fait insensiblement, et ne présente pas l'effrayant travail d'une grande quantité de volumes à inscrire, à étiqueter et à placer tout à la fois. L'accumulation est toujours plus grande que l'on ne pense, même dans la plus petite bibliothèque, et devient bien vite encombrement ; on redoute d'entreprendre la besogne, on diffère de jour en jour, le nombre augmente, et le premier pas vers le désordre est « fait ». Rien de tout cela n'arrive quand on exécute le travail au fur et à mesure qu'il se présente » dit HESSE. *Bibliothéconomie...*, p. 51.

prendre la mesure du problème, du reliquat à résorber : vu l'ampleur du travail rétrospectif à mener, il conviendrait en effet de juguler au plus vite l'accroissement du fonds dans son état actuel. Une charte de classement doit être adoptée au plus vite, au moins pour le XXI^e siècle quitte à laisser encore en jachère les siècles antérieurs car l'accumulation de mètres linéaires de boîtes non classées ne peut que dissuader d'autant plus les bonnes volontés en rendant d'autant plus coûteuses et difficiles les opérations qui viendraient à être décidées. Si l'on est bien conscient que l'affectation d'un personnel dédié et même, que l'attribution d'une part du temps de travail du personnel pour le traitement du fonds a peu de chance d'aboutir, une mesure simple à mettre en place et exigeant peu de moyens, serait le classement, à la source, des entrées courantes.

Aussi, nous recommandons l'adoption, pour les prospectus, des mêmes tranches chronologiques que pour les catalogues d'éditeurs et donc la création et l'application pour le classement des entrées courantes d'une tranche « F » pour le 21^e siècle et ce, « *pour prévenir les progrès de l'arriéré* » comme le disait Léopold Delisle¹⁸². Les tranches chronologiques à adopter sont les suivantes :

Lettre	Date de départ		Date de fin
A	Origines	→	1810
B	1811	→	1924
C	1925	→	1959
D	1960	→	1979
E	1980	→	1999
F	2000	→	

Corollaire à ce classement, nous recommandons la datation systématique des pièces entrantes, lors du tri initial, au moins au crayon¹⁸³.

1.3.2. Classement matière

Un classement méthodique implique un plan, un cadre de classement : « *on appelle cadre de classement un plan directeur préétabli* »¹⁸⁴. Le classement méthodique, s'il semble le plus adéquat pour les chercheurs généralistes qui ne savent pas a priori ce qu'ils recherchent, reste le plus délicat à appliquer du fait même de l'ambiguïté

¹⁸² DELISLE, Léopold. *État des catalogues du département des imprimés de la Bibliothèque nationale : novembre 1875*, Paris : Impr. nationale, 1875, p. 7.

¹⁸³ « *Une autre opération essentielle est de dater les pièces à l'arrivée avec un tampon dateur ; en effet, la plupart ne le sont pas, et de ce fait perdraient beaucoup de leur intérêt* », selon HONORÉ. *Les publications mineures...*, p. 65.

¹⁸⁴ FRANCE. Direction des archives. *Les instruments de recherche...*, p. 50.

de certaines classes, de l'intervention du jugement personnel pour l'appliquer. Si la lecture du plan de classement des pièces du XIX^e s. laisse entrevoir des recherches possibles du plus grand intérêt, il reste que son application a posé des problèmes à en juger par les dossiers « à classer » laissés par I. Olivero (au nombre de 17 repérés lors de l'inventaire) et par les classements contestables que nous avons relevés. De plus, les chercheurs connaissent les spécialités des éditeurs, leur « matière ». Déjà Edmond Werdet, en 1860 dans son *De la Librairie française*, listait les domaines de prédilection des éditeurs de son temps.

Nous décommandons l'adjonction de plusieurs classements en fonction de la tranche chronologique et donc la conservation du classement thématique pour le XIX^e siècle seul. Un classement matière ou thématique est difficile à alimenter et à tenir à jour. La création d'un plan de classement ex nihilo, qui oblige à recourir à des spécialistes du domaine, ne peut couvrir la diversité des matières présentes et son application concrète en magasins exige l'assimilation des pré-requis de son créateur, sa mémorisation ou le recours à un document imprimé. De plus, l'application de ce classement à l'ensemble du fonds exigerait d'importantes ressources. En revanche, des classements matières pourraient être appliqués en complément d'un classement par exemple, par éditeurs, adaptés selon les domaines particuliers de chacun.

1.3.3. Classement par collectivité éditrice

Le souci de la cohérence commande au contraire d'adopter un classement uniforme pour l'ensemble du fonds. Si l'on considère le fonds des prospectus comme un sous-fonds du Q10, la logique incite à adopter le même classement par collectivité éditrice et donc par libraire-éditeur. L'ampleur du fonds exige un classement simple à mener n'impliquant pas des interrogations qui en retarderaient l'exécution. « *L'ordre alphabétique est le seul qui a le triple avantage d'être simple, fixe et absolu* »¹⁸⁵ et c'est donc celui que nous recommandons encore de nos jours alors qu'il s'agit d'une injonction de 1894 ! C'est en effet le plus simple à mettre en place et à pratiquer au quotidien par des agents se situant en magasins : il n'exige

¹⁸⁵ Faite par la Commission chargée d'examiner l'état de l'inventaire de la BN citée par VOUILLOT. « 160 ans d'inventaire des livres imprimés de la Bibliothèque nationale : de la carte à jouer au CD-ROM (1837-1997) ». Dans *Mélanges autour de l'histoire des livres...*, p. 277.

pas la mémorisation d'un plan de classement ou le recours permanent à un document imprimé mais peut être mené à la lecture des documents. Ce type de classement est moins sujet à des sources d'erreurs que le classement matière, le critère « éditeur » paraissant incontestable même s'il serait à préciser (imprimeur, libraire, etc.).

Il semble que ce soit le type de classement le plus approprié pour les historiens de l'édition¹⁸⁶ et sûrement le dénominateur commun le plus évident pour l'ensemble des documents. Autre avantage de ce classement : il a été mené pour la tranche E (1980-1999) des catalogues d'éditeurs qui étaient classés en vrac : les magasiniers en connaissent donc les procédures. Cependant, ce classement possède des inconvénients : il nécessite près de 30 mètres linéaires d'espace en magasins¹⁸⁷ pour être mené à son terme : des travées sont nécessaires pour disposer des boîtes pour accueillir les pièces en fonction de leur tranche alphabétique avant de pouvoir grouper les pièces par libraire-éditeur puis par ordre chronologique dans chaque boîte ; d'autre part, il nécessite du temps et du personnel. A titre d'évaluation, nous avons tenté de répartir alphabétiquement des prospectus au nom de leur éditeur, à l'image de ce qui est mené pour les catalogues d'éditeurs. Aussi, d'après ce test, nous estimons qu'il est possible de répartir 400 prospectus à l'heure et donc, que le reclassement du fonds nécessiterait environ 300 heures soit 42 jours à temps plein¹⁸⁸. Le manque de personnel de magasinage du SDLL (4,5 agents) est un écueil insurmontable dans la mesure où ce sont les postes liés à la communication (au minimum 3) qui sont comblés en priorité.

2. Signalement du fonds

D'après le document d'orientation présenté au conseil d'administration du 24 juin 1998¹⁸⁹, la Bibliothèque doit assurer « *un catalogage rapide et efficient de [ses] collections, pour en faciliter l'accès sur place et à distance et assurer une politique*

¹⁸⁶ A en juger par les nombreuses monographies consacrées aux éditeurs : *Berger-Levrault* / F. Barbier, *Gaston Gallimard* / P. Assouline, *Louis Hachette* ou *Michel et Calmann Lévy* / J.-Y. Mollier parmi tant d'autres.

¹⁸⁷ Estimation large des mètres linéaires occupés pour le classement courant des catalogues d'éditeurs, sans compter la table de travail qui pourrait être la même pour les prospectus.

¹⁸⁸ Auxquels il faudra ajouter le temps de classement chronologique par lot constitué pour chaque éditeur.

¹⁸⁹ « Bibliothèque nationale de France : stratégie pour un nouveau millénaire ». Dans *Réorganisation générale des services, 1^{er} octobre 1998 : [document interne]*. – [Paris] : Bibliothèque nationale de France, 1998.

dynamique de qualité de service [...] ». C'est dans ce cadre que doit s'inscrire le projet de signalement des prospectus : faciliter l'accès aux documents par son catalogage. Le travail de signalement est donc indispensable à deux missions essentielles de la BnF :

- sa mission bibliographique,
- sa mission de communication du patrimoine.

C'est donc aussi rendre service au public que de signaler les fonds. Cependant, un véritable signalement notamment pour des professionnels de la bibliothéconomie consiste à adopter un traitement conforme aux normes de description bibliographique.

2.1. Dérivation / récupération

Tout bibliothécaire devant signaler un fonds pense d'abord à récupérer des notices dans des réservoirs bibliographiques extérieurs afin de diminuer les coûts de catalogage. Pour ce faire un réservoir doit être repéré avec un taux de couverture important et proposant des notices de bonne qualité. Notre consultation des catalogues en ligne¹⁹⁰ aux résultats décevants nous fait renoncer à proposer cette solution au SDLL.

2.2. Conversion rétrospective

La rétroconversion, « *action de transférer sur un support informatique [...] un ensemble d'informations bibliographiques jusqu'alors sur catalogue imprimé ou fiches* »¹⁹¹, est l'autre méthode largement pratiquée pour informatiser un fonds. Cependant, cette méthode est généralement pratiquée à partir d'un document secondaire et rarement à partir du document primaire. Comme il n'existe pas de fichiers des prospectus et en raison d'un trop grand risque à sous-traiter une conversion à partir de documents patrimoniaux à externaliser, nous renonçons également à proposer et quantifier cette solution, bien que des conversions rétrospectives puissent s'effectuer sur site par la mise à disposition de personnel à l'établissement de sorte à ce qu'il opère directement sur le système informatique du commanditaire.

¹⁹⁰ Cf. en annexe n° 8-1, les localisations des prospectus en France et à l'étranger.

¹⁹¹ SOLOMIAC, Jacqueline. « Conversion rétrospective ». Dans *Dictionnaire encyclopédique de l'information et de la documentation*, Paris : Nathan, 1997, p. 163. Mme Solomiac a dirigé le Service de la conversion rétrospective de la BnF.

Cependant, cette solution alternative pose d'autres problèmes : outre un manque de temps pour l'encadrement, un tel personnel serait à former au module et aux règles de catalogage de la BnF, formation qui paraît pour lors très difficile à assurer. Enfin, ce type de traitement exige la mise à disposition de postes informatiques et de locaux dédiés aux agents recrutés ce qui, là encore, dans l'état actuel de saturation des espaces de travail semble insurmontable.

2.3. Catalogage informatisé

Le signalement conforme aux normes et notamment aux usages de l'établissement est le catalogage informatisé dans la base bibliographique unifiée BN-Opale Plus. L'informatisation permet d'identifier les documents, de les localiser dans les magasins mais surtout favorise la conservation et la sauvegarde tant une description suffisante évite des consultations inutiles. A terme, le catalogage fournit un instrument de recherche : la multiplicité des champs de notices et les index autorisent les traitements informatiques¹⁹². D'autre part, ce catalogage permet de lier les notices créées à un fichier d'autorités offrant des accès contrôlés aux notices¹⁹³. A défaut, il permettrait d'alimenter et continuer le fichier créé à la BnF qui a fait l'objet de différentes éditions¹⁹⁴ en fonction de l'enrichissement. Enfin, si l'on souhaite conserver des entrées thématiques, un catalogage permet l'indexation matière au moyen d'un langage contrôlé comme RAMEAU¹⁹⁵. Deux types de catalogage peuvent être menés directement dans le système informatique (SI) de la BnF par le module d'administration du catalogue ADCAT-02¹⁹⁶, ce qui permettrait d'assurer la communication informatisée du fonds : un catalogage idéal voire utopique et un catalogage réaliste et réalisable.

2.3.1. Catalogage utopique : à la pièce

Comme son nom l'indique, le catalogage à la pièce consiste à décrire les documents à l'unité, d'en assurer une description normalisée en appliquant le

¹⁹² Comme l'a démontré le travail de LE ROY LADURIE, Emmanuel, « Histoire sérielle du livre (XV^e – XX^e siècles) », *Histoire, économie et société*, 14^e année, 1995, n° 1, p. 1-34.

¹⁹³ Cf. en annexe n° 12, exemples de notices d'autorités de BN-Opale Plus.

¹⁹⁴ Cf. BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DE FRANCE. Département des livres imprimés. Service de l'inventaire général. *Répertoire d'imprimeurs-libraires, XVI^e-XVIII^e siècle : état en 1995...*, Paris : Bibliothèque nationale de France, 1997, 719 p.

¹⁹⁵ Répertoire d'Autorité-Matière Encyclopédique et Alphabétique Unifié.

¹⁹⁶ ADCAT-02 = application d'Administration du catalogue.

format InterMarc intégré (B) et une norme pour le catalogage à déterminer sachant qu'il convient d'adapter, par pragmatisme, le traitement aux ressources¹⁹⁷.

2.3.1.1. *Catalogage complet*

La description bibliographique complète normalisée se doit de respecter la norme pour le catalogage courant Z 44-050 dite "complète". Il s'agit de la norme employée par le Département du dépôt légal pour les publications relevant de la *Bibliographie nationale française* (notamment pour les catalogues de vente d'art et de livres) et par la Direction des collections dans les notices signalétiques pour les ouvrages édités ou imprimés sur le territoire français.

Cette pratique est celle qui fut adoptée pour le catalogage de la tranche A (1638-1810) des catalogues de libraires et d'éditeurs par Véronique Sarrazin puis poursuivie par Claire Lesage et Eve Netchine du Service de l'Inventaire rétrospectif des fonds d'imprimés (IRFI) de la BnF. Les prospectus repérés lors de ce travail font l'objet d'un signalement particulier par l'ajout d'un titre de forme du type : [Prospectus. Ville. Nom de libraire. Date]¹⁹⁸ qui a le mérite de faciliter les recherches informatisées par un groupement des prospectus dans l'index des titres du catalogue BN-Opale Plus. L'application de ce signalement n'oblige pas à un reclassement du fonds puisque chaque pièce peut rester à sa place par l'attribution d'une cote propre. De plus, ce traitement permet de conserver l'entrée matière. Cependant, si le prospectus est un document produit par un éditeur ayant sélectionné un ouvrage d'un auteur qu'il engage à acheter, il semble que la fourniture de ces trois entrées rendrait déjà un grand service aux lecteurs.

L'inconvénient majeur de ce type de catalogage réside dans le temps requis pour l'assurer et dans la nécessité de recourir à du personnel formé aux modules et aux principes de catalogage. V. Sarrazin a créé, selon la norme du livre ancien, environ 1500 notices (du Q10A, des lettrages Q, Z Le Senne, etc.) et inventorié près de 1000 pièces (dans le Delta) en 4 ans, à raison de 10 mois par an et 15h par semaine. Des difficultés font varier le temps de travail de 1h à 2 jours : datation

¹⁹⁷ Dans un souci de cohérence, le choix final du traitement à adopter serait à prendre en concertation avec le Service de normalisation documentaire, le Service de coordination bibliographique et l'Inventaire rétrospectif des fonds d'imprimés ; cf. en annexe n° 13, le tableau récapitulatif des tâches à programmer.

¹⁹⁸ Cf. en annexe n° 14, les titres de forme utilisés pour le catalogage des ouvrages antérieurs à 1800 et de leurs reproductions et en annexe n° 10-2, les pratiques de catalogage des prospectus à la BnF.

des pièces à partir des éditions annoncées, de l'adresse du libraire, etc. ; identification du libraire (les dynasties se transmettent les noms et prénoms, les fonds et enseignes). Il faut rajouter ½ h à 1h de description du contenu du catalogue : fonds, orientations (part des genres, thèmes), âge, renouvellement, etc. et quelques minutes pour saisir la notice. L'IRFI a créé 400 notices en 2001, le traitement le plus long résidant dans le choix de la forme normalisée à adopter pour l'éditeur ce qui génère de longues recherches.

Un catalogueur à plein temps de la BnF est censé signaler en moyenne 8 ouvrages par jour ; à ce rythme, le traitement des prospectus l'occuperait donc pendant près de 65 années¹⁹⁹. Ce type de catalogage, hypothèse haute du traitement est donc impossible à mener, notamment avec les effectifs en réduction du Département Littérature et art (un BAS en moins au 1^{er} décembre 2002 pour cause de réussite au concours de conservateur) car une échéance de 5 ans nécessiterait l'emploi de 12 agents à plein temps.

Si les prospectus s'apparentent à des livres dans la mesure où l'unité documentaire coïncide avec l'unité physique, ce qui justifierait la création d'une notice de monographie, l'importance numérique du fonds interdit un tel traitement pour l'ensemble de la collection. Ce type de catalogage pourrait néanmoins être adopté pour les prospectus du XVIII^e s. - voire du XIX^e s. également - sachant que ces documents ne sont catalogués dans aucun autre réservoir bibliographique, notamment eu égard aux missions bibliographiques de la BnF.

2.3.1.2. *Catalogage allégé*

Afin de permettre un catalogage informatisé tout en évitant les précédents inconvénients, il est possible d'alléger l'application du format InterMarc intégré (B) notamment par la suppression de zones redondantes ou considérées comme peu utiles en employant la norme pour le catalogage courant Z 44-073 dite "allégée". Afin de signaler le fonds selon des procédures encore plus rapides, il est également possible d'employer la norme Z 44-072, dite description "minimale".

L'avantage de ces types de catalogage ajoute aux avantages du catalogage informatisé celui de la rapidité de traitement à la condition d'être pratiqués par des

¹⁹⁹ Environ 225 jours de travail ; 7 semaines de congés à la BnF par an.

agents habitués et formés à ces types car les familiers du catalogage complet perdent davantage de temps à chercher à appliquer la norme allégée que d'employer d'emblée la norme complète à laquelle ils sont habitués. Ce catalogage est pratiqué au SDLL pour les dons et échanges d'ouvrages publiés à l'étranger, dont la date d'édition est antérieure à 1988 : les agents y sont donc familiers.

Il est à noter que l'enrichissement d'un catalogue « appauvri », impossible automatiquement, nécessite souvent le document original, ce qui ne se pratique que rarement voire jamais.

2.3.2. Catalogage réaliste : de type « recueil »

Une solution intermédiaire entre le catalogage complet difficilement compatible avec les effectifs et les impératifs de productivité du SDLL et le catalogage allégé qui ne se justifie pas forcément pour ce type de documents, serait l'adoption du traitement en « recueils ». *« Les tracts, coupures, prospectus, etc., peuvent être versés dans des recueils factices dont on effectuera la description, où prime la collectivité auteurs »*²⁰⁰.

L'avantage d'un tel traitement est de signaler rapidement le fonds tout en permettant une communication informatisée. Le type de document peut être signalé dans la notice de recueil et donc d'identifier rapidement le fonds. Cette pratique est celle qui est adoptée par le SDLL pour le catalogage de la tranche F (2000 →) des catalogues de libraires et d'éditeurs²⁰¹. Ce catalogage est également celui en vigueur pour l'ensemble des documents n'entrant pas dans le cadre des statistiques de l'UNESCO, conservés par le Département philosophie, histoire, sciences de l'homme dans le fonds dit des « recueils »²⁰². Le coût humain en personnel formé serait moindre car une notice de recueil est simple à créer si le mot clef du titre de forme est bien identifié. Enfin, ce traitement permet la création d'unités de conservation et donc la communication informatisée du fonds.

L'inconvénient majeur d'un traitement en « recueil » est qu'il implique la mise en place préalable d'un plan de classement soit par éditeurs soit thématique selon un thésaurus construit ou choisi et le reclassement de tout le fonds (par éditeur ou par

²⁰⁰ SYREN, André-Pierre. « Signaler pour communiquer ». Dans *Développer et exploiter un fonds spécialisé*, p. 83-102.

²⁰¹ Cf. en annexe n° 15, le traitement en recueils des catalogues d'éditeurs, de libraires et d'imprimeurs.

²⁰² Cf. en annexe n° 5, le champ d'application du dépôt légal et en annexe n° 11, les recueils à la BnF.

thème). Enfin, ce type de traitement ne fournit pas une grande visibilité du contenu de la collection : il oblige le lecteur à dépouiller d'importantes séries de boîtes et de documents et favorise donc les manipulations qui détériorent les pièces.

2.3.3. Compétences requises pour le catalogage

Un catalogage implique un minimum de connaissances sur l'histoire de l'édition ainsi que des notions sur les techniques d'évaluation physique afin de déterminer lors du signalement d'éventuels traitement de conservation à appliquer. Des connaissances bibliothéconomiques et informatiques semblent obligatoires : les agents devront avoir suivi les modules de formation mis en place par le Bureau de la formation du Service de coordination bibliographique²⁰³ pour traiter le fonds. La formation minimale requise pour les catalogueurs exige 48h30, les modules spécifiques nécessitent 25h15 de disponibilité et la totalité 73h45.

2.4. Inventaire archivistique

Un autre type de signalement possible notamment pour des fonds de type archive, auquel peut s'apparenter celui des prospectus, est l'inventaire. L'inventaire est un outil relevant davantage du monde de l'archivistique que de celui des bibliothèques. En effet, pour les archivistes, un inventaire est un instrument de recherche spécifique²⁰⁴ qui requiert une méthodologie et des règles propres trop lourdes à adopter par le SDLL. Les archivistes distinguent deux types d'inventaires, l'inventaire analytique et l'inventaire sommaire.

2.4.1. L'inventaire analytique

Ce type d'inventaire fournit pour chaque pièce d'un fonds une analyse détaillée sous forme diplomatique qui le rapproche du catalogage monographique complet. Or, le bibliothécaire ne doit pas se substituer au chercheur pour lui fournir l'ensemble des informations susceptibles de l'intéresser (comme le type de papier ou les caractères employés) mais doit se contenter de fournir des éléments significatifs permettant la localisation du document utile au chercheur.

²⁰³ Cf. en annexe n° 16, le cursus de formation au catalogage pour les nouveaux arrivants.

²⁰⁴ « L'inventaire décrit de manière plus ou moins développée, en les regroupant le cas échéant par article, la totalité des pièces ou des actes d'un fonds, d'un sous-fonds ou d'une série du cadre de classement. Sa caractéristique est donc de fournir des informations permettant d'identifier chaque pièce (ou groupe de pièces) qui compose l'article » selon FRANCE. Direction des archives. *Les instruments de recherche...*, p. 120.

2.4.2. L'inventaire sommaire

Cet inventaire décrit chaque pièce, mais de façon succincte. La totalité du fonds est passée en revue et analysée sommairement. Ce type d'inventaire pourrait être adopté par le SDLL car il se rapproche du catalogage de type « recueil ». C'est sans doute ce mode de signalement qui était envisagé par le SDLL pour notre stage, dans la suite de ce qui avait été testé par Isabelle Olivero et par le service lui-même pour la tranche B (1811-1924) du fonds des catalogues d'éditeurs et de libraires. Cependant, on ne peut pas qualifier les travaux menés du terme d'inventaire à proprement parler. Il s'agit d'un signalement du type répertoire qui pourrait être mené par le SDLL, éventuellement en continuant le mode adopté pour notre inventaire-test.

Le mérite évident d'un tel traitement, déjà pratiqué par le SDLL, serait de faire apparaître et exister le fonds aux yeux de la communauté des chercheurs et d'en permettre la communication par l'édition d'un listing à diffuser auprès des lecteurs en banque de salle T et au Département de la recherche bibliographique de la BnF. Enfin, il peut être réalisé par un personnel non formé aux règles de catalogage voire par des vacataires ou des saisonniers si l'on met en place une base de type Excel avec un manuel de saisie et mieux encore, une base Access avec un masque de saisie avec des champs obligatoires et des zones contrôlées évitant les erreurs.

L'inconvénient d'un inventaire de cette sorte est d'en rester soit à la forme papier obligeant la création d'index soit localisée sur des postes professionnels inaccessibles au public. La connaissance du fonds en est donc plus limitée que par son informatisation et sa diffusion via le web : elle oblige le lecteur à anticiper sa demande ou à revenir 48h après sa demande par bulletin, cela avec les inconvénients que l'on sait pour les chercheurs ne possédant qu'un titre journalier ou pour les étrangers de passage rapide à Paris. Afin d'éviter des réponses négatives, l'inventaire devrait être susceptible de répondre aux attentes des chercheurs sans pour autant être trop lourd à renseigner par le personnel de l'établissement.

Les évaluations quantitatives des différents modes d'inventaire sont difficilement comparables : il a fallu 4 ans aux agents du SDLL pour inventorier la tranche Q10B ; Isabelle Olivero a mis 21 jours pour alimenter son inventaire de 2 boîtes ;

nous saisissons en moyenne 27 pièces à l'heure sachant que notre fiche de saisie était beaucoup plus riche que celles du SDLL et d'Isabelle Olivero. A ce rythme, si l'on compte 7h par jour, 635 jours seraient nécessaires pour inventorier le fonds. Quel que soit le mode de classement et de signalement adopté, il conviendrait de compter le nombre de pièces contenues dans les boîtes une fois pour toutes afin d'éviter de les compter avant chaque communication.

3. Personnel à affecter au signalement

Le traitement le plus coûteux en personnel est le signalement du fonds, c'est pourquoi il convient de réfléchir au personnel susceptible de l'effectuer.

3.1. Personnel du Département du dépôt légal

Le Département comptant le plus grand nombre de catalogueurs est le Département du dépôt légal dont la mission est de signaler les fonds relevant de cette loi afin d'alimenter la *Bibliographie nationale française*²⁰⁵. Cependant, si ces fonds n'ont pas été décrits au moment de leur arrivée, ils ne le seront plus par le Département du dépôt légal qui n'assure pas d'activité rétrospective. Aussi pour assurer cette mission, la Direction des collections ne peut que s'y consacrer seule de la même manière qu'elle met en place les conversions rétrospectives des catalogues et fichiers d'imprimés des départements spécialisés du site Richelieu. Aussi, une aide peut éventuellement être demandée par le Département littérature et art à la Mission pour les questions scientifiques et techniques de la Direction des collections.

3.2. Personnel du SDLL

Il découle des points précédents que le personnel le plus qualifié à effectuer le signalement est constitué des agents même du SDLL, familiers des ouvrages d'histoire du livre, formés aux normes de catalogage, au système informatique, et aux règles de base de l'évaluation physique des documents (pour assurer des

²⁰⁵ La publication de la bibliographie nationale est en effet l'une des attributions fondamentales de toute bibliothèque nationale selon CHAPMAN, Patricia. *Principes directeurs pour l'élaboration de politiques de conservation et de sauvegarde du patrimoine archivistique et bibliothéconomique*, Paris: UNESCO, 1990, p. 11.

plages de SP en tant que présidents de salle et donc susceptibles d'accorder les autorisations de photocopie car ayant suivi la formation à la conservation). De plus, l'un de ces agents est chargé du catalogage de la tranche F du Q10 dont le traitement pourrait être adopté pour les prospectus.

Mais soyons objectifs et clairs ! quitte à faire en sorte qu'aucun traitement ne soit entrepris : le SDLL n'a pas les moyens humains et financiers pour entamer la valorisation des prospectus qu'il possède. En effet, pour le traitement, il est des inconvénients parmi lesquels la surcharge des tâches qui incombent à ces agents n'est pas la moindre : en plus des quotas d'ouvrages à signaler, il leur faut assurer des plages de service public, dépouiller des périodiques pour l'*Annual Bibliography of the History of the Printed Book and libraries* (ABHB), gérer les Signets, suivre les évolutions du système informatique en tant que formateur/relais etc. En 2001, les catalogueurs ont créé environ 575 notices par personne : le temps de travail moyen consacré au catalogage par l'ensemble de l'équipe a été de 41%. Cela explique en partie le retard de catalogage des acquisitions courantes dont le traitement sera toujours considéré comme prioritaire par la hiérarchie comme le prouve le traitement du Q10F, lui-même parent pauvre du traitement et accusant un retard de 44 cartons de photocopie de format A4 à traiter²⁰⁶. Il est donc à craindre que le signalement des prospectus ne soit jamais considéré comme prioritaire s'il ne fait l'objet d'un traitement de type projet ou chantier avec des calendriers d'avancement détaillés et des objectifs quantifiés.

La réalité commande donc d'affecter du personnel spécifique en considérant le projet de signalement comme un chantier pour lequel il convient d'affecter un chef de projet (conservateur ou bibliothécaire) et de dégager du personnel de catégorie B (pour le signalement) et C (pour le reclassement). Il serait souhaitable que le chef de projet connaisse les fonds et le traitement du Q10 Catalogues : Mme Chantal Faure semble être la plus apte à assurer ce rôle.

Cette méthode semble la seule possible si l'on veut voir un terme à l'opération dans des délais raisonnables, si l'on ne veut pas reproduire les temps de réalisation du catalogue général des livres imprimés...

²⁰⁶ 11 cartons de catalogues français et 23 de catalogues étrangers. Fin 2000, BN-Opale Plus compte 177 notices de recueils d'éditeurs du Q10F mais en magasin seules 60 boîtes d'éditeurs sont classées au 15/11/2002.

3.3. Chargés de recherches documentaires

Il serait possible de recourir à un chargé de recherches documentaires engagé dans le cadre de la recherche subventionnée qui « est cofinancée par la BnF, par la Mission pour la recherche et la technologie au Ministère de la Culture et par le CNRS. Elle constitue la plus large activité de recherche à la BnF. Elle répond à des exigences scientifiques précises en termes d'obligation de résultats, de travail en partenariat et de programmation rigoureuse dans le temps »²⁰⁷. L'axe intitulé « Bibliographie » qui concerne la production d'outils pour la recherche comme des inventaires, catalogues raisonnés ou répertoires nous semble correspondre à ce type de travail. L'avantage est de mettre un scientifique disposant de temps - quatre ans - à la disposition de l'établissement pour mener à bien une tâche d'envergure. C'est ce type de contrat qui a permis à Véronique Sarrazin de cataloguer la tranche A des catalogues d'éditeurs et de libraires à l'Inventaire général de 1991 à 1995, en tant que responsable de l'élaboration d'un répertoire des catalogues de libraires antérieurs à 1810. L'inconvénient est que le personnel ainsi recruté ne dispose pas forcément de connaissances bibliothéconomiques poussées propres à des traitements normatifs, que son niveau d'étude ne permet pas toujours de l'affecter à des tâches considérées comme relevant de la manutention plus que de la recherche scientifique, notamment pour des activités pouvant être rébarbatives, répétitives et salissantes. Un tel personnel serait donc à seconder par du personnel de magasinage ou des vacataires. Enfin, ce type de contrat est l'occasion pour de jeunes chercheurs d'accéder à des fonds méconnus qui rapidement deviennent comme des domaines réservés, considérés comme une source à exploiter du point de vue personnel plus que comme des collections dont il faudrait assurer la communication sinon au plus grand nombre du moins à la communauté des chercheurs.

3.4. Stagiaires et vacataires

« Pour les fonds volumineux, il faudra sûrement aller à l'essentiel, en l'absence de moyens pour les cataloguer pièce à pièce. On doit envisager de susciter de petites opérations soigneusement coordonnées. Ces fonds étant souvent bien délimités, ils sont à

²⁰⁷ Selon la page de présentation qui lui est consacrée sur le site de la BnF, [réf. du 3/12/2002]. Disponible sur Internet : <http://www.bnf.fr/pages/zNavigat/frame/infopro.htm>.

la mesure d'un étudiant de maîtrise conseillé et accompagné dans son inventaire »²⁰⁸. La BnF peut faire appel à des stagiaires des Instituts universitaires de technologie formant aux métiers du livre pour ce type de tâche délimitée ou confier le travail à des étudiants stagiaires de l'Ecole des Chartes et/ou de l'Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques afin de bénéficier ainsi de personnes ayant une formation minimale en bibliothéconomie et pouvant tirer profit pour leur cursus du travail réalisé.

La BnF a souvent fait appel à du personnel vacataire même pour des tâches de signalement. La BnF bénéficia parfois à ce titre d'un personnel surqualifié pour certaines tâches permettant de l'affecter à des activités scientifiques. Cependant, cette hypothèse est impossible à recommander dans la période actuelle de résorption de l'emploi précaire dans la fonction publique²⁰⁹. Les vacataires actuellement engagés par la BnF sont employés à des tâches relevant de la communication des documents notamment lors des périodes critiques à effectifs réduits (soirs, week-ends, vacances scolaires). Enfin il paraît préférable de recourir à du personnel permanent utilisant un manuel de saisie, un guide de consignes.

3.5. Sous-traitants

Si certains marchés sous-traités à des prestataires extérieurs ont constitué une réussite et un progrès réel pour les lecteurs, tels ceux de la conversion rétrospective, le bilan d'autres reste mitigé tel le marché de résorption de stocks en retard de catalogage. Aussi, une telle opération, si elle est choisie, exigerait en plus d'un budget à dégager, une étude préparatoire poussée et la rédaction d'un cahier des charges précis et détaillé. Les problèmes que pose cette solution sont les mêmes que ceux que l'on a évoqués plus haut pour ce qui est de la conversion rétrospective.

²⁰⁸ BOUGÉ-GRANDON. « Les fonds spéciaux ». Dans ODDOS. *Le patrimoine...*, p. 323-349.

²⁰⁹ Cf. la loi n° 2001-2 du 3 janvier 2001 relative à la résorption de l'emploi précaire et à la modernisation du recrutement dans la fonction publique ainsi qu'au temps de travail dans la fonction publique territoriale [réf. du 10/12/2002]. Disponible sur Internet : <http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/Visu?cid=388702&indice=9&table=LEX&ligneDeb=1>.

4. Conservation du fonds

Si le signalement d'un fonds a pour but d'en assurer la communication au public, les questions de sa conservation se doivent d'être résolues au préalable. Le support doit être protégé grâce à un conditionnement adapté et à des conditions climatiques appropriées. Si ces dernières ne posent pas de problème comme on l'a vu plus haut, il n'en va pas de même de l'état physique des documents.

4.1. Opérations à mener pour une sauvegarde

Les opérations de conditionnement et de maintenance à recommander pour le fonds doivent faire partie de l'offre du DSC d'autant qu'elles ne peuvent être menées par le Département faute de matériel professionnel adéquat sur place et de personnel formé. Vu la masse de documents nécessitant de tels traitements, nous recommandons donc un transfert vers le DSC qui dispose des moyens humains et techniques pour mener à bien les opérations. Ce transfert ne peut que bénéficier au fonds puisque le DSC procède à des traitements cumulatifs sur les fonds tant il est plus rentable de résoudre l'ensemble des problèmes que pose une pièce que de n'en traiter qu'un seul pour laisser s'aggraver l'autre...

4.1.1. Reconditionnement et restauration

La spécificité de ce support qui ne dépasse qu'exceptionnellement un nombre de pages lui faisant bénéficier d'une certaine solidité naturelle pose la question du type de conditionnement le plus approprié à adopter. Si l'objet de ce travail vise à permettre un signalement et à terme une communication du fonds, il conviendrait d'anticiper le fait qu'une augmentation de la consultation ne fera que nuire davantage à la fragilité inhérente des documents. Dans toute bibliothèque, les feuilles volantes sont menacées et font l'objet de traitements spécifiques au nombre de deux en général : le montage en recueils factices ou la mise en boîtes d'archives. Selon les référentiels du Département des services de conservation (DSC), divers types de reconditionnement peuvent être envisagés.

4.1.1.1. *Thermocollage, clivage*

Le doublage par thermocollage est un procédé de renforcement qui consiste en l'application d'un voile de renforcement²¹⁰ sur le document, ce qui en restreint la lisibilité tout en augmentant le volume mais en renforce la solidité. « *Le plus grand encombrement des documents thermocollés reste l'inconvénient majeur en raison du coût que représente le stockage pour la Bibliothèque* »²¹¹, selon Else Delaunay. De plus, les choix de conservation actuels de la BnF tendent à privilégier la sauvegarde par microfilmage. Aussi nous déconseillons ce type de traitement.

Le clivage permet de dédoubler un document fragile pour insérer un support de soutien entre les deux feuilles ensuite recollées. Ce procédé encore au stade des expérimentations à la BnF n'entre pas encore dans les offres du DSC. Le clivage, s'il laisse le document lisible, ne réduit pas le problème de l'encombrement.

4.1.1.2. *Montage en recueil sur onglet*

Il consiste à relier en recueils factices²¹² des pièces montées sur onglet. Cela permet d'extraire facilement les pièces en cas d'exposition, de sécuriser la communication mais d'immobiliser l'ensemble des pièces d'un recueil lors de la consultation d'une seule unité de conservation. Ce type de montage n'est plus pratiqué par la BnF car les pièces ne sont jamais toutes du même format ce qui nuit à leur conservation dans le recueil.

4.1.1.3. *Traitement C.F.C. ou « en pochettes »*

« *Le traitement le plus élémentaire des brochures consiste à les dépoussiérer et à les mettre en pochette* »²¹³. La protection individuelle des pièces à la BnF s'effectue par la mise en pochettes en polyester (de type mylar D) ou en carton neutre. L'avantage du mylar réside dans sa transparence qui permet de visualiser le document et donc d'éviter de le sortir d'une pochette aveugle pour en identifier le contenu. Le mylar nécessite souvent le rajout d'une carte neutre de renfort notamment pour les documents peu épais et rigides tels que les prospectus.

²¹⁰ Voile en résille de polyamide de type CEREX appliqué à la colle de type BIFIX.

²¹¹ Pour les périodiques, *l'épaisseur de chaque numéro de journal augmente d'environ 75% selon DELAUNAY, Else. « De l'original au transfert sur un nouveau support : la conservation et la sauvegarde des journaux au département des Périodiques »*. Dans [Mélanges. Bibliothèque nationale de France]. *Mélanges autour de l'histoire des livres imprimés et périodiques*, Paris : Bibliothèque nationale de France, 1998, p. 359.

²¹² Cf. en annexe n° 11-1, le recueil factice versus traitement en recueils.

²¹³ ODDOS, Jean-Paul. « La maintenance des collections ». Dans ODDOS, Jean-Paul, *La conservation : principes et réalités*, Paris : Cercle de la librairie, p. 241.

La filière DSC intitulée « C.F.C. 2003 » consiste en un conditionnement spécifique en chlorofluorocarbone pour le traitement de brochures à l'unité sous forme de document en feuilles ou de monocahiers. Le traitement inclus le débrochage, la maintenance et le conditionnement et donc, à ce titre, semble le plus adéquat. En effet, les brochures sont traitées en maintenance et montées en équipement léger (filières « maintenance » et « équipement léger »). Mais le quota du DSC en CFC pour l'ensemble de la BnF est de 600. A cela s'ajoutent 600 plaquettes légères traitées en maintenance.

4.1.1.4. *Traitement en plaquettes*

Le DSC propose une prestation intitulée « traitement recueils » ou « traitement plaquettes » qui regroupe les traitements à réaliser à partir des boîtes de pièces ou des recueils et qui comprennent le démontage, le traitement et le conditionnement sous forme de plaquettes cartonnées²¹⁴. Il s'agit de monter les pièces sur des cartes neutres en guise de couverture de renfort cousues avec une bande de papier ou de matériau non tissé au centre de la brochure dans le pli central de sorte à les sauvegarder. L'avantage d'un tel montage, outre le renforcement des pièces, est de permettre le montage sur onglets des inserts. Le traitement est moins onéreux que la mise sous pochette en mylar. L'inconvénient est le doublement de l'épaisseur du document original et donc l'augmentation des mètres linéaires nécessaires à la conservation du fonds si le traitement est systématisé.

4.1.2. Maintenance et réparation

4.1.2.1. *Renforcement, réparation*

Les pièces abîmées nécessitent des procédures de restauration allant du renforcement léger par l'application de papier Japon à la restauration complète pour les pièces fortement dégradées, plus longue et coûteuse. Le traitement de maintenance le plus approprié pour les prospectus offert par le DSC est celui intitulé « maintenance de documents en feuilles » qui regroupe une grande variété d'opérations appliquées en fonction de l'état des documents telles que le

²¹⁴ Cf. le système adopté par la Bodleian library décrit par LINDSAY, Helen, CLARKSON, Christopher. « Housing single-sheet material : the development of the fascicules system at the Bodleian Library », *The Paper conservator*, 1994, vol. 18, p. 40-48.

débrochage, le dépoussiérage extérieur/intérieur, le gommage extérieur/intérieur, le découronnage, la suppression de matériaux de réparation inadéquats, la remise à plat, défroissage, le nettoyage aqueux, le réencollage du papier, la réparation ponctuelle de déchirures, le doublage, la création d'une nouvelle couverture pour les documents brochés, le montage (notamment d'inserts) dans des cartes neutres. On voit que ces traitements semblent en effet correspondre aux besoins du fonds car ils recouvrent l'ensemble des cas rencontrés dans le fonds. Le quota du D4 pour cette filière pour l'année 2003 s'élève à 1300 UC.

4.1.2.2. *Dépoussiérage, gommage*

Le dépoussiérage comme le gommage consistent à enlever les salissures dues à la poussière et les annotations au moyen d'aspirateurs (pour les documents reliés) ou de gommes à effacer (poudre à nettoyer, gomme de vinyle, en caoutchouc, etc.). L'inconvénient du dépoussiérage réside dans l'immobilisation du fonds ce qui ne joue pas pour les prospectus mis à part le fait que l'opération serait à mener avant toute autre opération de classement, de signalement ou à plus forte raison de micrographie. A la BnF, le dépoussiérage comme le découronnage sont des opérations associées à d'autres traitements de conservations comme la maintenance ou le conditionnement.

4.1.2.3. *Ressources nécessaires*

L'évaluation des ressources nécessaires à la conservation et à la maintenance du fonds se heurte à des difficultés²¹⁵ : le cumul des traitements interdit l'évaluation des coûts unitaires et le Département Littérature et art ne dispose pas d'un budget propre puisque le DSC, pour sa programmation annuelle, accorde aux départements thématiques des quotas quantifiés en volumes (d'unité de conservation, de pages ou de feuilles). Pour les fournitures de conservation telles que boîtes et pochettes de protection, les demandes du Département doivent entrer dans les attributions accordées au titre des marchés de fabrication, fourniture et livraison de la période juin 2001 - juin 2004.

La difficulté que rencontrera le SDLL pour justifier des traitements de maintenance et de conservation tient à l'usage des collections. En effet, l'un des

²¹⁵ Cf. en annexe n° 17, les ressources nécessaires à la conservation du fonds.

critères désormais employé par la BnF pour mettre en œuvre des procédés de conservation est le taux de communication d'un fonds... Les ressources de l'établissement allant en priorité à la presse, aux documents acides et aux collections les plus consultées, le SDLL devra donc insister sur les deux autres critères qui sont l'état physique des documents et le critère intellectuel sachant que le niveau de priorité de chacun des critères est variable et que des critères ponctuels tels que celui de la valorisation des collections peuvent s'ajouter²¹⁶.

4.1.3. Désinfection / décontamination

La désinfection consiste à neutraliser d'éventuels agents infectieux par un gazage dans un autoclave à l'oxyde d'éthylène. Les pièces du XIX^e siècle mériteraient une opération de désinfection de masse. En effet, le fonds n'a manifestement²¹⁷ subi aucun autre traitement qu'un reconditionnement avant son transfert de Richelieu à Tolbiac ce qui constitue une menace pour le reste de la collection conservée dans le même magasin. L'intérêt d'un traitement effectué à la BnF est qu'il est souvent associé à un dépoussiérage et à des analyses micro-biologiques. Le problème : le Département ne bénéficie pas d'un quota de désinfection pour l'année 2003 !

4.1.4. Désacidification de masse

Le traitement de désacidification mené à la BnF consiste à neutraliser l'acidité du papier à l'éthanolate de magnésium. Une désacidification de l'ensemble du fonds ne se justifierait qu'à titre préventif. Elle serait la seule à même de traiter les pièces acides mêlées aux pièces « saines ». En l'absence de classement chronologique strict, il est impossible de n'extraire que les pièces de la tranche la plus critique : 1850-1960. Pour réduire les coûts, il serait possible de ne désacidifier en masse que les tranches chronologiques actuellement en vigueur. Ce traitement est appliqué à la BnF en complément d'une reproduction (105 ou 35 mm). L'inconvénient du traitement réside dans les difficultés d'approvisionnement en produit désacidifiant qui ont empêché l'activité pendant quelques mois.

²¹⁶ Sur les critères, cf. BÉRANGER, Véronique, JEANNET, Bruno, QUILLET, Christelle [et al.]. « Les critères intellectuels et matériels d'une politique de conservation de l'imprimé », *Actualités de la conservation*, janvier-avril 2002, n° 16, p. 8-9.

²¹⁷ Selon nos observations et les dires du responsable de la collection.

4.1.5. Microreproduction

« Pour ne pas limiter la consultation des fonds spécialisés aux conditions de la réserve, on encourage le dédoublement de la collection, soit physique, soit par reproduction »²¹⁸.

L'obtention de doubles étant impossible, un des moyens de dédoublement réside dans la microreproduction qui consiste à transférer le document sur un nouveau support qui se substitue à l'original.

Si la microfiche s'applique à des unités de conservation constituées (de type monographie), les prospectus seraient plutôt à microfilmer. Cependant, la réalisation d'un microfilm exigeant des recueils clos non susceptibles d'être accrus faute de pouvoir inclure les images dans le film (de 2 à 8 collures ou soudures tolérées), cette option paraît difficile à mener pour les prospectus. Cela implique un classement effectué et un fonds clos.

De même, la diversité des formats complique l'opération car les films exigent une unicité de format ou du moins interdisent un changement d'échelle de réduction en cours de prise de vue. Des lots homogènes par format seraient donc à constituer en plus de la cohérence intellectuelle, d'un dénominateur commun comme l'éditeur.

Par conséquent, une micrographie systématique du fonds afin d'assurer la sauvegarde de la collection – comme cela a été effectué pour le fonds des catalogues de cabinets de lecture (cotés Q28)²¹⁹ – requiert par trop de pré-requis à mettre en place. Une micrographie des seuls documents les plus précieux ou les plus endommagés ne se justifie pas non plus pour des raisons évidentes (quelques feuilles dispersées). De plus, les quotas du Département pour ce type de prestation sont forts réduits.

5. Communication du fonds

La communication des documents de la BnF est liée à leur mode de traitement et de signalement. Les risques encourus par le fonds varient aussi en fonction du type de communication.

²¹⁸ SYREN. « Signaler pour communiquer ». Dans *Développer et exploiter un fonds spécialisé*, p. 83-102.

²¹⁹ BIBLIOTHÈQUE NATIONALE. *Catalogues de cabinets de lecture : la collection complète de la Bibliothèque Nationale reproduite sur microfilm*, Sablé-sur-Sarthe : [Bibliothèque nationale], 1989, 29 p.

5.1. Opérations à mener pour assurer une communication

5.1.1. Conditionnement

Le souhait d'assurer une communication justifie d'autant plus les traitements de maintenance déjà évoqués puisqu'il paraît peu raisonnable de communiquer des documents patrimoniaux fragilisés et ce d'autant moins des documents uniques dans un établissement de « dernier recours ».

5.1.2. Equipement

5.1.2.1. Estampillage

« L'une des premières mesures à prendre dans une bibliothèque, c'est d'en estampiller les livres pour en empêcher la dilapidation »²²⁰. Un estampillage systématique des pièces non estampillées doit être mené selon les normes²²¹ afin de dissuader les vols. Le repérage de ces pièces serait plus économique à effectuer au cours du traitement intellectuel du fonds. Sinon il nous est impossible d'en évaluer le temps de réalisation tant ce travail est intégré au travail courant ou réalisé, pour les catalogues d'éditeurs, lors des périodes de faible communication. L'estampillage des pièces entrantes devrait être systématisé et non facultatif.

5.1.2.2. Cotation

« La cotation consiste à affecter un identifiant numérique ou alphanumérique, appelé cote, aux articles classés, afin de permettre leur rangement matériel et leur repérage ultérieur ; la cotation matérialise et clôture le classement »²²². Afin de distinguer les prospectus des catalogues d'éditeurs, différentes options sont possibles :

- adoption de la cote Q10 pour tout le fonds conservé dans le magasin quel que soit le type de document (affichette de librairie, spécimen, prospectus, etc.) mais en introduisant une différenciation par une lettre spécifique qui

²²⁰ DELISLE. *Instructions élémentaires...*, p. 5.

²²¹ Cf. *L'estampillage : note technique n° 93-622*, [Paris], [1993], [2] p. et DESCHAUX, Jocelyne, FOSSARD, Jean-Loup. « Estampillage, marquage et protection antivols des documents patrimoniaux ». Dans *Protection et mise en valeur...*, p. 39.

²²² FRANCE. Direction des archives. *Les instruments de recherche...*, p. 59.

pourrait être la lettre « P » pour les prospectus, pour former : Q10PA, Q10PB, Q10PC²²³, etc.,

- conservation de l'ancien lettrage du Service des recueils, à savoir le Q401 auquel on rajouterait les lettres des tranches chronologiques (A à F), pour former : Q401A, Q401B, Q401C, etc.

La cote adoptée devra être signalée aux agents du Département des systèmes d'information pour qu'elle soit rajoutée au dictionnaire des cotes du SI afin qu'elle soit contrôlée.

5.1.2.3. *Pose de code à barres*

La pose de codes à barres ne se justifie qu'en cas de communication informatisée du fonds : elle peut s'effectuer sur chaque pièce en cas de catalogage unitaire ou sur l'unité qui les conserve (boîte). La pose systématique de codes sur toutes les pièces est à proscrire pour éviter tout risque d'endommagement : cela implique la pose sur des signets en papier neutre pour les prospectus de plus d'une feuille et la mise sous pochette des feuilles simples (même si leur état de conservation ne le justifie pas). Cette pose peut n'intervenir qu'à la première demande de communication comme cela se pratique actuellement pour les fonds anciens.

5.2. **Communication automatisée du fonds**

Pour assurer une communication automatisée, le fonds doit faire l'objet de la création d'unités de conservation et de données d'exemplaire dans le système informatique via le module d'adressage ADCM027 qui affecte à chaque unité de conservation une adresse de localisation dans les magasins. Ainsi le système permet l'édition de bulletins de demande dans les magasins par la sélection, par le lecteur, de la notice bibliographique dans le catalogue.

Si la communication automatisée est souhaitable notamment pour sécuriser la transaction avec le lecteur et pour l'obtention de statistiques, on comprend qu'elle implique un catalogage informatisé. Ce catalogage peut être de type recueil car il est possible de créer des unités de conservation de type 2 (UC2) c'est-à-dire des unités de conservation propres aux collections vivantes, aux périodiques, aux

²²³ L'indication de la mention du type de document à la suite de la cote (Q10 Cat. A, B, C... Q10 Prosp. A, B, C... paraît difficile à adopter sachant que les cotes Q10A et Q10F ont déjà été intégrées au dictionnaire des cotes du SI.

séries qui s'accroissent. Dans ce cas, le catalogue propose une cote générique que le lecteur sélectionne et dont il demande la communication ou la réservation. A ce moment une fenêtre de dialogue lui permet de sélectionner les numéros ou années présents dans une fenêtre d'état de collection. L'alimentation d'une telle fenêtre implique le dépouillement de la collection afférente. Si l'on ne dépouille pas le contenu d'une unité de conservation de ce type, le lecteur commande l'ensemble de la boîte de pièces qui lui est communiquée après comptage des documents contenus.

Les risques liés à la communication informatisée sont liés à l'emploi éventuel du système de transport automatisé (TAD), qui peut nuire aux documents.

5.3. Communication manuelle du fonds

Si la majorité des fonds de la BnF ont fait l'objet d'une conversion rétrospective²²⁴ et d'un récolement afin d'en assurer une communication informatisée, il n'en reste pas moins vrai que certains fonds font encore l'objet d'une communication manuelle²²⁵. Il en est ainsi du fonds du Q10 Catalogues de libraires et d'éditeurs pour les collections qui relèvent du Département littérature et art²²⁶ mais aussi de nombre des recueils pour ce qui est de celles qui relèvent du Département philosophie, histoire, sciences de l'homme, sans parler de l'ensemble des collections de la Réserve des livres rares. S'il n'est pas souhaitable de multiplier ce type de communication des fonds, elle a le mérite de satisfaire tout de même le public et peut être appliquée au Q10 Prospectus d'autant plus facilement pour le public habitué de la salle T qu'il est familier de la pratique du Q10. Ce type de communication obligerait le lecteur à remplir un bulletin de demande pour obtenir une réponse au plus tard dans les 48 heures. Il va de soi que ce type de communication devrait faire l'objet des consignes de sécurité habituelles pour des fonds de ce type : prélèvement spécifique avec transport hors système de transport automatisé des documents (TAD), communication à l'hémicycle, comptage des

²²⁴ Cf. articles sur la conversion rétrospective.

²²⁵ La communication « manuelle » d'un document s'oppose à la BnF à la communication automatisée se faisant grâce au système informatique ; elle s'opère selon une procédure « traditionnelle » de bulletin manuel.

²²⁶ Cf. en annexe n° 18, les consignes de communication du Q10 : catalogues de libraires et éditeurs.

pièces remises et restituées²²⁷. Nous déconseillons ce mode de communication car, si la communication informatisée implique un important travail en amont, elle a le mérite de faciliter les consultations quotidiennes qui si elles restent manuelles, sont très lourdes à assurer ; les magasiniers, si l'on prend l'exemple des catalogues d'éditeurs, doivent consulter l'ensemble des tranches chronologiques pour un éditeur donné, rédiger autant de bulletins que de pièces retirées pour laisser des fantômes et transporter les pièces hors système de transport automatisé afin de satisfaire la demande du lecteur.

6. Valorisation du fonds

La première des valorisations du fonds sur laquelle nous ne revenons pas serait assurée par son signalement informatique. Cependant, il est d'autres modes de valorisation possibles pour le fonds.

6.1. Acquisitions

Afin de faire vivre le fonds comme toute autre collection de bibliothèque, il conviendrait d'intégrer les prospectus dans la liste des documents à acquérir par le circuit des acquisitions rétrospectives. Mais, afin de ne pas acquérir de doubles, le signalement semble être un préalable qui doit être acquis et réalisé.

6.2. Publications

Quel que soit le mode de signalement adopté pour le fonds, il serait souhaitable de diffuser le travail effectué en publiant une édition sous forme imprimée notamment dans la collection *Etudes, guides et inventaires de la Bibliothèque nationale de France*, ISSN 0761-3385, destinée à cet usage.

En attendant, nous profitons de cette occasion pour souhaiter la publication d'une sorte de guide des fonds spécifiques de la BnF, des fonds non inventoriés ou du moins non encore présents dans BN-Opale Plus à l'image de ce qu'a publié la Houghton library en 1983 avec son *Printed books and Ephemera : a guide to the*

²²⁷ La procédure de communication impliquant un transfert de responsabilité au lecteur, un mode manuel suppose d'autant plus un comptage du nombre de pièces fournies et rendues pour prévenir les vols.

*catalogues, finding lists, and special files with a list of uncatalogued collections*²²⁸. allant jusqu'à citer ses « Book prospectuses », p. 11. Il serait temps de ne plus considérer l'absence de traitement comme une tare condamnant d'autant plus ces fonds à l'occultation !

Sinon, des présentations du fonds et des études spécifiques sur son utilité pourraient être publiés dans les publications scientifiques et promotionnelles de la BnF comme la *Revue de la bibliothèque nationale de France*, ISSN 1254-7700 et *Chroniques de la Bibliothèque nationale de France*, ISSN 1283-8683. Le fonds pourrait faire l'objet de présentations plus ciblées à destination du public des spécialistes de l'histoire du livre et des professionnels des métiers du livre par des articles proposés aux revues spécialisées afférentes comme les *Nouvelles du livre ancien*, ISSN 0335-752X, le *Bulletin du bibliophile*, ISSN 0762-5758, la *Revue française d'histoire du livre*, ISSN 0037-9212, ou le *Bulletin des bibliothèques de France*, ISSN 0006-2006 et *BIBLIOTHÈQUE(s) : revue de l'Association des bibliothécaires français*, ISSN 1632-9201. Pour les revues étrangères, afin d'attirer un public international peut-être plus à même d'être intéressé par les prospectus, des articles seraient les bienvenus dans des revues comme *Book History*, ISSN 1098-7371, *Biblos (Wien)*, ISSN 0006-2022 ou *Bibliofilia*, ISSN 0006-0941.

Des éditions plus promotionnelles, comme des cartes postales, des signets ou des tapis de souris²²⁹, si elles relèvent des modes de valorisation en usage se justifient moins, sachant que la BnF recèle déjà d'importantes sources iconographiques pour éviter de lui ajouter les prospectus malgré les richesses qu'ils peuvent receler²³⁰.

6.3. Expositions

Un des modes de valorisation traditionnel des bibliothèques consiste à exposer des pièces dans des présentations qui thématiques qui monographiques. La BnF dispose à cet effet d'espaces d'expositions allant de la vitrine de présentation en salle de lecture du Haut-de-Jardin, sous la responsabilité des Départements thématiques, à la Grande galerie de Tolbiac de 900 m² sous la responsabilité du

²²⁸ HOUGHTON LIBRARY (Cambridge, Mass.). *Printed books and ephemera : a guide to the catalogues, finding lists and special files with a list of uncatalogued collections*, Houghton library, 1983, 14 p.

²²⁹ « La Bibliothèque nationale de France édite des objets inspirés par les documents conservés dans ses collections. Une manière de permettre à chacun de faire entrer les images du patrimoine dans le quotidien » selon le site de la BnF [réf. du 12/11/2002]. Disponible sur Internet : <<http://editions.bnf.fr/kados/index.htm>>.

²³⁰ Comme en témoignent les illustrations du dossier iconographique.

Service des expositions de la Délégation à la diffusion culturelle. Un des avantages des expositions, notamment de fonds spéciaux, est de susciter des dons et des travaux d'étude.

Cependant, les prospectus n'auraient que peu de chance de faire à eux seuls l'objet d'une exposition quand on sait les difficultés à proposer un thème d'exposition au Comité de programmation de la BnF. En revanche, les prospectus peuvent tout à fait entrer dans le cadre de toute présentation concernant le livre. Rappelons que des prospectus ont déjà été présentés par des établissements extérieurs dans des expositions comme par exemple lors de l'exposition sur « L'affiche de librairie au XIX^e siècle » présentée au musée d'Orsay en 1987²³¹.

De même des prospectus ont également déjà été intégrés à des expositions de la BnF comme par exemple dès les années 1970, lors des expositions « Le livre »²³² ou « Le livre dans la vie quotidienne »²³³ ou plus récemment en 1995-1996 avec « Tous les savoirs du monde »²³⁴.

Les prospectus pourraient entrer dans le cadre d'une exposition consacrée aux éphémères de la BnF tant ce type de support semble être à la mode à en juger par le n° 10 de la *Revue de la Bibliothèque nationale de France* ou les expositions déjà citées sur ce type de matériel.

6.4. Numérisation

« La numérisation, c'est-à-dire la transformation en fichier informatique d'une image, d'un texte »²³⁵ constituerait un bon mode de valorisation notamment par l'adoption du mode-image²³⁶ qui permet de visualiser l'information du document original, notamment celle qui n'est pas incluse dans la notice catalographique. La

²³¹ [Exposition. Paris. Musée d'Orsay. 1987]. *L'affiche de librairie...*, p. 49, n° 27b, p. 51, n° 37a, 40b, 41b.

²³² [Exposition. Paris. Bibliothèque nationale. 1972]. *Le Livre : [exposition], Paris, Bibliothèque nationale, [17 mai-31 octobre] 1972*, Paris : Bibliothèque nationale, 1972, p. 149, n°458 : Prospectus de librairie avec primes, p. 182 : prospectus, plan et spécimen de l'*Encyclopédie méthodique*.

²³³ [Exposition. Paris. Bibliothèque nationale. 1975]. *Le Livre dans la vie quotidienne : [exposition], Paris, [20 février-ai] 1975, Bibliothèque nationale*, Paris : Bibliothèque nationale, 1975, p. 54, n° 191 Publicité de librairies, affiche, alphabet, p. 100, n° 376 Affiche d'intérieur, p. 143, n° 500.

²³⁴ [Exposition. Paris. Bibliothèque nationale de France. 1996-1997]. *Tous les savoirs du monde : encyclopédies et bibliothèques, de Sumer au XXI^e siècle : [exposition, Paris, Bibliothèque nationale de France, 20 décembre 1996-6 avril 1997]*, Paris : Bibliothèque nationale de France : Flammarion, 1996, p. 420, n° 1a, p. 428, n° 9, p. 429, n° 12, p. 430, n° 14d, p. 435, n° 28, p. 438, n° 34, pour ceux qui sont imprimés.

²³⁵ ODDOS, Jean-Paul, « Patrimoine et politiques de conservation ». Dans ODDOS. *Le patrimoine...*, p. 183.

²³⁶ « Le mode-image ou bit map : c'est la photocopie électronique qui comme son nom l'indique est l'image parfaite du livre que l'on numérise » selon la page « La numérisation à la BnF : construction et techniques » [en ligne]. [Réf. du 23/12/2002]. Disponible sur l'Internet : <http://www.bnf.fr/pages/infopro/sib/num_technique.htm>.

numérisation facilite l'accès au document – sur place et à distance – sans le mettre en danger.

Cependant, il n'est pas concevable de proposer une numérisation directe du fonds afin de le préserver et d'en assurer dans le même temps, et le signalement et la communication puisque pour procéder à la numérisation, le service fournisseur des documents se doit de fournir également les notices correspondantes. Chaque unité scannée se devant d'être décrite (parfois plus finement que dans un catalogue informatisé pour faciliter la sélection du lecteur), cela équivaudrait à fournir des notices descriptives à la pièce sachant qu'il n'est pas possible car trop onéreux d'inclure dans un marché de numérisation la production des notices afférentes. La numérisation ne peut donc s'entendre que comme une opération de valorisation ultime d'un fonds déjà traité.

Si le fonds bénéficie d'opérations de micrographie, une numérisation peut être plus facilement opérée puisque l'on peut recourir à ce support de substitution sans emprunter à nouveau le support original. En revanche, une numérisation à partir de l'original permet l'adoption du mode couleur et la réalisation d'une base spécifique à l'image de ce que les Allemands ont réalisé pour leurs tracts de la Révolution de 1848²³⁷. Une sous-base pourrait être ainsi mise en ligne par le Département de la bibliothèque numérique sur son site Gallica avec des pages de présentations spécifiques facilitant définitivement l'accès au fonds à l'échelle internationale.

6.5. Catalogue collectif

Si les prospectus bénéficient d'un signalement dans BN-Opale Plus, leur présence sera assurée dans le Catalogue collectif de France²³⁸ et ainsi leur visibilité à la communauté des chercheurs et des curieux tout en permettant la récupération des notices par d'autres établissements.

Cependant, au terme de cette étude, qu'il nous soit permis de rêver à la constitution d'une base de données collective de signalement des prospectus conservés dans les bibliothèques françaises. Nous l'avons dit, il existe à côté de la

²³⁷ *1848 Flugschriften im Netz* [en ligne]. Frankfurt am Main : Stadt- und Universitätsbibliothek, [réf. du 2/10/2002]. Disponible sur Internet : <<http://zaurak.tm.informatik.uni-frankfurt.de/1848/>>.

²³⁸ Cf. son site web [en ligne]. [Réf. du 10/12/2002]. Disponible sur Internet : <<http://www.ccf.fr/bnf.fr/>>.

BnF, d'autres bibliothèques riches également de prospectus ou susceptibles d'en posséder. L'alimentation d'une base pourrait être réalisée au moyen d'un masque de saisie comportant les éléments essentiels à prendre en compte pour identifier les prospectus : indexation des autorités principales présentes sur le document (libraire-éditeur, auteur de l'ouvrage vanté, auteur du prospectus, illustrateur éventuel des illustrations présentes), description physique du document (pagination, taille), signalement des particularités d'exemplaire (mode d'entrée, mentions manuscrites)... L'alimentation d'une telle base se heurterait aux difficultés du repérage des prospectus au sein des collections des bibliothèques quand ceux-ci ne sont pas isolés dans un fonds spécialisé mais reliés avec les ouvrages qu'ils annoncent (comme cela est souvent le cas des catalogues d'éditeurs reliés à la suite des ouvrages). Or, quand les notices bibliographiques signalent ce matériel d'accompagnement, c'est souvent dans des champs non indexés. A défaut de base, on rêve au moins pour les prospectus d'un outil équivalent à celui qui existe pour les catalogues de vente de livres²³⁹ produit par Jeanne Blogie.

7. L'exemple des autres organismes documentaires

Afin d'évaluer les pratiques d'autres établissements et leurs modes de traitement, nous avons produit un questionnaire que nous avons traduit en allemand et en anglais afin de l'adresser à divers établissements du monde entier. Ces autres institutions françaises et étrangères détentrices de prospectus pratiquent à peu près les différents modes de signalement évoqués plus haut, allant du catalogage à la pièce au traitement par recueil. Pour ce qui est des modes de conservation et de communication, on peut se reporter aux réponses fournies par les établissements²⁴⁰. Cependant, il est des réalisations remarquables qui laissent rêveur comme le catalogage à la pièce avec fourniture des images numérisées des tracts de la Révolution de 1848 évoqués plus haut et offrant un accès par ordre chronologique,

²³⁹ Cf. BLOGIE, Jeanne. *Répertoire des catalogues de ventes de livres imprimés, 2, Catalogues français appartenant à la Bibliothèque royale Albert 1er*, Bruxelles : F. Tulkens, 1985, VII p.-985 col.

²⁴⁰ Cf. en annexe n° 19, la liste des établissements contactés et en annexe n° 20, l'enquête sur les prospectus dans des établissements extérieurs.

par auteur ou par cote ou le traitement de la John Johnson Collection par la Bodleian library également disponible en ligne²⁴¹, qui fait l'objet d'un format de catalogage spécifique (Allegro format) et dont la responsable se tient particulièrement au fait des pratiques relatives aux éphémères²⁴².

²⁴¹ *The John Johnson Collection subject headings* [en ligne]. Oxford : Bodleian library, [réf. du 2/10/2002]. Disponible sur Internet : <<http://www.bodley.ox.ac.uk/johnson/>>.

²⁴² Suivi du cours donné par l'Institut d'histoire du livre.

Conclusion

Au terme de cette étude, nous ne pouvons que nous réjouir de l'intérêt que semble porter la Bibliothèque nationale de France à ses documents « mineurs », ses éphémères que sont les prospectus de libraires et d'éditeurs.

C'est pourquoi nous formons l'espoir que cette étude soit l'occasion pour le Département Littérature et art de poursuivre plus avant une mise en valeur de ce fonds sans qu'elle le décourage par la masse des problèmes qu'elle soulève.

Nous espérons en effet avoir assez souligné l'intérêt des prospectus pour démontrer le profit que pourrait tirer le Service de documentation sur le livre, la presse et la lecture à valoriser ce fonds. Un traitement adéquat et efficace ne peut être à même que d'attirer des chercheurs pour l'étudier et l'exploiter.

En guise de conclusion, qu'il nous soit permis d'adopter pour les prospectus le regret et le plaidoyer lancés par Seymour de Ricci à propos des catalogues de vente : « *Presque personne ne les connaît, presque personne ne les ouvre, et c'est grand dommage [...] en des jours plus propices, le dépouillement de cette série tentera peut-être quelqu'un de nos bibliographes* »²⁴³. Puisse ce travail susciter assez d'intérêt pour donner la vocation à ce bibliographe. Car comme le rappelait Eugène-Gabriel Ledos, dans son *Histoire des catalogues des livres imprimés de la Bibliothèque nationale*, « *il est souhaitable que l'on n'oublie pas que le public a le droit de connaître tout ce que contient la Bibliothèque* ».

²⁴³ SEYMOUR DE RICCI, « Quelques bibliothèques françaises passées en Angleterre », *Journal des savants*, t. 13, n° 6, 1915, p. 417, 423.

Bibliographie

Les références bibliographiques sont présentées selon les normes de transcription Z 44-005 pour les imprimés et ISO 690-2²⁴⁴ pour les documents électroniques.

Cette bibliographie ne comprend que des documents disponibles en France et consultés pour la rédaction du présent rapport et ne se veut nullement exhaustive quant aux références sur les prospectus, les fonds spéciaux, la conservation ou, à plus forte raison, l'histoire de l'édition française, notamment du XIX^e siècle dont on sait la richesse²⁴⁵.

Les documents sont regroupés et classés selon deux subdivisions par ordre de priorité afin de faciliter l'accès à cette bibliographie :

- d'abord le thème principal de la référence auquel on peut la rattacher,
- puis l'ordre alphabétique des auteurs ou titres d'anonymes.

Les principaux thèmes retenus pour le classement des outils sont les suivants :

- les prospectus : leur histoire et leur traitement,
- fonds spéciaux et éphémères : traitement, conservation et valorisation
- bibliothéconomie : manuels, guides et normes,
- Bibliothèque nationale de France : histoire des fonds et de leur traitement,
- histoire de l'édition et de la librairie ; histoire du dépôt légal.

²⁴⁴ ASSOCIATION FRANÇAISE DE NORMALISATION. *Documentation : références bibliographiques : contenu, forme et structure : Z 44-005 : décembre 1987*, Paris : AFNOR, 1988, 13 p. et ASSOCIATION FRANÇAISE DE NORMALISATION. *NF ISO 690-2 : Information et documentation. Références bibliographiques. 2 Documents électroniques, documents complets ou parties de documents*, Paris : AFNOR, 1998, 18 p.

²⁴⁵ On se reportera à : MOLLIER, Jean-Yves. "Les mutations de l'espace éditorial français du XVIIIe au XXe siècle", *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 126-127, mars 1999, p. 29-38.

LES PROSPECTUS : LEUR HISTOIRE ET LEUR TRAITEMENT

ADELIN, Jules. « Histoire du livre par les prospectus. I, Les publications enfantines et les volumes religieux », *Le Livre et l'image : revue documentaire illustrée mensuelle*, T. 2, 1893, p. 272-285.

– . « Histoire du livre par les prospectus. II, les éditions napoléoniennes de 1840 à 1848 », *Le Livre et l'image : revue documentaire illustrée mensuelle*, T. 3, 1894, p. 150-162.

AVENEL, Georges d'. *Le Mécanisme de la vie moderne : quatrième série : l'habillement féminin, la publicité, le théâtre (décors, acteurs, public et directeurs), le prêt populaire.* – Paris : A. Colin, 1902. – 416 p. Chapitre XVI, La publicité, III, Les prospectus, p. 149-159.

BAILLIÈRE, Georges-J.-B. (Dr). *Chronique des prospectus en 1902-1903 : contribution à l'histoire du vieux papier...* - Paris : J.-B. Baillièere et fils, 1904. – 47 p. Extrait du « Bulletin de la Société 'Le Vieux Papier' ».

– . *Les prospectus : contribution à l'histoire du vieux papier...*- Paris : J.-B. Baillièere et fils, 1902. – 32 p. Extrait du « Bulletin de la Société 'Le Vieux Papier' ».

« **Bilboquets** », *L'Intermédiaire des chercheurs et curieux*, 1881, n° 327, p. 787.

BRUNEL, Lucien. « Diderot et les encyclopédistes ». Dans Petit de Julleville, Louis. *Histoire de la langue et de la littérature française des origines à 1900. Tome VI, Dix-huitième siècle*, Paris : Armand Colin, 1925. Chapitre « Le Prospectus et le Discours préliminaire », p. 320-326.

BUTCHER, David. *British private press prospectuses, 1891-2001.* - Risbury : The Whittington press, 2001. - XII-147-[3] p.-[14] f. de pl. Tiré à 350 ex. - Contient 3 facsimilés de prospectus de [4] p. chacun dans une pochette collée sur le plat verso (4ème de couv.). - ISBN 1854280481

BY, Dr. « Un prospectus de charlatan », *L'Intermédiaire des chercheurs et curieux* 1878, n° 255, p. 767-768.

« **Catalogues de libraires et de marchands d'estampes** », *Le Livre et l'image : revue documentaire illustrée mensuelle*, T. 2, 1893, p. 342.

CENSER, Jack R. « La presse vue par elle-même : le prospectus et le lecteur révolutionnaire ». In Centre national de la recherche scientifique (France). *La Révolution du journal, 1788-1794.* – Paris : Ed. du Centre national de la recherche scientifique, 1989, p. 117-126.

Dictionnaire encyclopédique du livre / sous la dir. de Pascal Fouché, Daniel Péchoin, Philippe Schuwer. – Vol. 3, O-Z. - Paris : Ed. du Cercle de la Librairie, [à paraître]. Notice « Prospectus ».

« **Distribution de prospectus aux coins des rues** », *L'Intermédiaire des chercheurs et curieux*, 1879, n° 275-276, p. 614-615, 664.

[**Exposition. Paris. Bibliothèque nationale. 1972**]. *Le Livre, Paris, Bibliothèque nationale, [17 mai-31 octobre] 1972.* - Paris : Bibliothèque nationale, 1972. - [X]-229 p. Notes bibliogr.

FLOBERT, Paul. « Une heure dans la rue », *Bulletin de la Société archéologique, historique & artistique le Vieux papier*, t. V, 1^{er} mai 1907, fasc. 42, p. 226-230.

GRAND-CARTERET, John. *Vieux papiers, vieilles images, cartons d'un collectionneur...* - Paris : A. Le Vasseur, 1896. - XVI-543 p.-[11] f. de pl. Chapitre XXII, Le Prospectus et la Réclame commerciale, p. 431-462 et Chapitre XXIV, Les curiosités du livre, p. 497-521.

- GRAY, Patricia, KIRSOP, Wallace.** « L'art du prospectus : l'écrivain éditeur et son public », *Travaux de littérature (Paris)*, 2001, n° 14, p. 361-374.
- GRAY, Patricia.** *From prospectus to "belle edition" [microforme] : investigations in the luxury book trade in eighteenth- and early nineteenth-century France.* - Microfiche ed. - [Clayton, Australia] : P.A. Gray, 1991. - 9 microfiches (338, V-148 p.) : 105 x 148 mm. Vol. 1, [Ph. D. Monash university] ; vol. 2, the prospectuses : a checklist. - Th. Ph. D. : Philosophy : Clayton (Australia) Monash university, Department of romance languages : 1991.
- HEPPRICH, Arnd.** « Prospekte und Kataloge als Informationsquelle : Wegweiser zu einer eigenen Prospekt-Dokumentation », *DFW-Dokumentation-Information*, 1984, vol. 32, n° 5-6, p. 132-135.
- LAISSUS, Joseph.** « Le coin du bibliophile Jules Verne chez Girard et Boitte », *Bulletin de la société Jules Verne*, 1996, 119, p. 38-41.
- LAROUSSE, Pierre.** *Grand dictionnaire universel du XIXe siècle. Tome XIX, [Plisser-Quartier]*, Reprod. en fac-sim., Nîmes : C. Lacour, 1991, 1187-1556-498 p. Fac-sim. de l'éd. de Paris : Larousse, 1866-1876. - ISBN 2-86971-193-X (éd. complète).
- « **Le premier prospectus** », *Bulletin de la Société archéologique, historique & artistique le Vieux papier*, t. 18, 1936-1939, n° 120-133, p. 312.
- LITTRÉ, Émile (Maximilien-Paul-Émile).** *Dictionnaire de la langue française...*, Paris : L. Hachette, 1873-1874, 4 vol.
- LUNEAU DE BOISJERMAIN, Pierre-Joseph-François.** *Mémoire pour les imprimeurs et libraires de Paris, sur un arrêté du ministre des finances Ramel, du 17 prairial an VII, qui applique les dispositions de la loi sur le timbre des avis qui se crient et se distribuent dans les rues, aux catalogues, prospectus... que les imprimeurs et libraires expédient... par les courriers de l'administration des postes.* - [S. l. n. d.]. - 26 p.
- LA MAISON FORTE, E.-G. P.** « Bilboquets », *L'Intermédiaire des chercheurs et curieux*, 1881, n° 324, p. 696.
- MARTY-Laveaux, Ch.** « Le Lexicographe L.-A. Alemand et l'Académie française. Un prospectus inconnu de Dictionnaire », *L'Intermédiaire des chercheurs et curieux*, 1865, n° 25, p. 30-31.
- MERMET, Émile.** *La Publicité en France : histoire et jurisprudence...*, Paris : A. Chaix, 1879, 468 p. Chapitre « Les prospectus et le colportage », p. 273-289.
- PETIT, Nicolas.** « Espèces de prospectus », *Revue de la bibliothèque nationale de France*, n° 10, 2002, p. 77-79.
- « **Un prospectus de M. de Lamartine** », *L'Intermédiaire des chercheurs et curieux*, 1911, n° 1292, vol. LXIII, p. 675-676.
- « **Le prospectus du premier journal français, paru en 1631** », *L'Intermédiaire des chercheurs et curieux*, 1864, n° 1, p. 8.
- QUINNET.** « Jean-Jacques Rousseau et Diderot fabricants de prospectus », *L'Intermédiaire des chercheurs et curieux*, 1892, n° 576, p. 282-283.
- LE ROSEAU.** « Un prospectus du père de M. Adolphe Thiers », *L'Intermédiaire des chercheurs et curieux*, 1884, p. 46.
- SOREL, Patricia.** *Valorisation du fonds de prospectus d'éditeurs et de libraires à la Bibliothèque nationale de France : mémoire présenté en vue d'obtenir le Diplôme supérieur des sciences et techniques de l'information et de la documentation*, [Paris] : Institut national des techniques de la documentation, 1996, 51 f. - (Mémoire INTD. 26-62. 1996).

STOGDON, Nicholas. « Captain Baillie and « The hundred guilder print » », *Print Quarterly*, 1996, XIII, 1, p. 53-57.

FONDS SPÉCIAUX ET ÉPHÉMÈRES : TRAITEMENT, CONSERVATION ET VALORISATION

AMANDRY, Angélique. « Le philhellénisme en France à travers les étiquettes commerciales », *Revue de la Bibliothèque Nationale*, n° 9, septembre 1983, 3^e année, p. 12-21.

ANGHELESCU, Hermina G. B. « A bit of history in the library attic : challenges of ephemeral research », *Collection management*, 2001, vol. 25, n° 4, p. 61-75.

ANGHELESCU, Hermina G. B., SLATE, John H. « Visual ephemera : a selected bibliography », *Collection management*, 2001, vol. 25, n° 4, p. 77-80.

ARCHER, Bernadette. « Tools of the trade : cataloguing trade literature », *Art Libraries Journal*, 2001, vol. 26, n° 2, p. 25-28.

ASSOCIATION OF RESEARCH LIBRARIES. *ARL Task Force on Special Collections* [en ligne]. – Washington: ARL, [réf. du 1/07/2002]. Disponible sur l'Internet : <<http://www.arl.org/collect/spcoll/tforce/index.html>>.

BARNOUD, Madeleine. « La société française en recueils », *Revue de la Bibliothèque nationale de France*, n° 10, 2002, p. 51-56.

– . « Les tracts électoraux », *Trajectoire : lettre interne de la Bibliothèque nationale de France*, 2002, n° 55, p. 1.

– . « Littérature éphémère et sources de l'histoire : les tracts à la Bibliothèque nationale de France », *Bulletin des Bibliothèques de France*, 1996, t. 41, n° 3, p. 26-29.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE (France). *Les règlements d'ateliers : 1798-1936 / cat. réd. par Anne Biroleau, ... ; introd. par Alain Cottereau, ...* - Paris : Bibliothèque nationale, 1984. – III-80-[4] p.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DE FRANCE. *L'éphémère / Bibliothèque nationale de France.* – Paris : Bibliothèque nationale de France, 2002. – 95 p. – (Revue de la bibliothèque nationale de France, ISSN 1254-7700 ; 10). ISBN 2-7177-2187-8

– . *Note sur la localisation des recueils /* Direction des collections, Madeleine Barnoud. – [Paris] : [Bibliothèque nationale de France], 2001. – [3] p.

– . Département Philosophie, Histoire, Sciences de l'homme. *Les recueils /* Madeleine Barnoud, Michèle Bonnard, Fadila Taïbi. – [Paris] : [Bibliothèque nationale de France], [s.d.]. – [7] p.

BOLLÈME, Geneviève. « La Bibliothèque Bleue telle qu'en elle-même », *Bulletin d'informations de l'Association des bibliothécaires français*, n° 145, 1990, p. 6-8.

BRUYÈRE, Paul. « Recherche pour une typologie des éphémères liégeois 1550-1800 », *Le livre et l'estampe : revue de la société des bibliophiles et iconophiles de Belgique*, 45, 1999, n° 151, p. 105-113.

BYRNE, Janet S. « Ephemera and the print room », *Metropolitan Museum journal*, 1989, vol. 24, p. 285-303.

CHARBONNIER, Marianne. « Les « Feuilles volantes » et le service des sources de l'histoire de France [de la Bibliothèque nationale] », *Bulletin d'informations de l'Association des bibliothécaires français*, n° 121, 1983, p. 15-17.

CHARTIER, Roger. « La Pendue miraculeusement sauvée : étude d'un occasionnel ». Dans *Les Usages de l'imprimé : XVe-XIXe siècle /* sous la dir. de Roger Chartier. - [Paris] : Fayard, 1987, p. 84-127.

- CHASTANG, Marie-Laure**,... « Le Service des factums ». Dans [Mélanges. Kleindienst, Thérèse]. *Études sur la Bibliothèque nationale et témoignages : réunis en hommage à Thérèse Kleindienst, secrétaire général honoraire de la Bibliothèque nationale*. - Paris : Bibliothèque nationale, 1985, p. 191-203.
- CLINTON, Alan**. *Printed ephemera : collection organisation and access* / Alan Clinton,... - London : C. Bingley, 1981. - 125 p. ISBN 0-85157-337-1.
- COISEL, Nicole**. « Le catalogue des factums 1790-1959 de la Bibliothèque nationale », *Bulletin des Bibliothèques de France*, 1976, vol. 19, n° 9-10, p. 429-451.
- . « Les factums à la Bibliothèque nationale », *Bulletin d'informations de l'Association des Bibliothécaires Français*, 3^e trimestre 1979, n° 104, p. 163.
- COLLISON, Robert Lewis**. *The Cataloguing, arrangement and filing of special material in special libraries* / With a foreword by R. S. Schultze,... – London : Aslib, 1950. - IV-76 p. Chapitre Trade catalogues, p. 45-50.
- . *The Treatment of Special Material in Libraries*. London : Aslib, 1957. – IX-104 p. Chapitre Trade catalogues, p. 70-76.
- COLMAIRE, Véra**. « Le Service des Recueils », *Bulletin d'informations de l'Association des bibliothécaires français*, n° 100, 1978, p. 135-138.
- CORDA, Auguste**. « Avant-propos », *Catalogue des factums et d'autres documents judiciaires*. Paris : Plon, 1890-1905, p. VII-XI.
- CRAGIN, Thomas**. « A travers les canards : le petit peuple de Paris devant le crime, 1830-1900 », *Revue de la Bibliothèque nationale de France*, n° 4, 1994, p. 39-48.
- DAILY, Jay Elwood**. *Organizing nonprint materials : a guide for librarians*. – New York : M. Dekker, 1972. – VII-190 p. ISBN 0-8247-6044-1
- Développer et exploiter un fonds spécialisé*. - Villeurbanne : ENSSIB, École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques, 1999. - 160 p. ISBN 2-910227-25-1
- DELALAIN, Paul**. « Les ouvrages dits de ville ou « bilboquets » », *Bibliographie de la France : journal général de l'imprimerie et de la Librairie*, 1901, n° 34-39, p. 146-167.
- DEWE, Michael, DREW, Paul**. « The collection of printed ephemera in Australia at national, state and local levels », *International Information and Library Review*, juin 1993, vol. 25, n° 2, p. 123-140.
- DOCAMPO, Javier, LOPES DE PRADO, Rosario**. « Are the latest exhibition ephemera available ? Problems and solutions for a neglected material in museum libraries », *Art Libraries Journal*, 2001, vol. 26, n° 2, p. 29-37.
- DREW, Paul R., DEWE, Michael**. « Printed ephemera : a suitable case for treatment », *Library association record*, 1992, vol. 94, n° 3, p. 186.
- DUMOLAY-BACON, L.** *Trouvailles et bibelots*. - Paris : E. Dentu, 1880. - 347 p. *Ephemera : les imprimés de tous les jours, 1880-1939* / textes de Marius Audin, Alan Marshall, Bernadette Moglia ; avec un avant-propos de Michael Twyman. – Lyon : Musée de l'imprimerie, 2002. – 64 p. Publ. à l'occasion de l'exposition « Ephemera : les imprimés de tous les jours », Musée de l'imprimerie de Lyon, 8 décembre 2002-28 avril 2002. – ISBN 2-85682-016-6
- FAUST, Ingrid**. *Zoologische Einblattdrucke und Flugschriften vor 1800* / unter Mitarbeit von Klaus Barthelmess und Klaus Stopp. - Stuttgart : A. Hiersemann, 1998-2001. - 3 vol. (XVIII-300, VII-372, VII-378 p.) ISBN 3-7772-9811-5 (éd. complète)

- FEATHER, John.** « “The sanctuary of printing”: John Johnson and his collection », *Art Libraries Journal*, Spring 1976, vol. 1, n° 1, p. 23-32.
- FIERRO, Alfred.** « Les tracts », *Bulletin d'informations de l'Association des Bibliothécaires Français*, 3^e trimestre 1979, n° 104, p. 159-160.
- FLOBERT, Paul.** *Exposition internationale du livre, des industries du papier, des journaux et de la publicité, Grand-Palais (juillet-octobre 1907) : catalogue de l'exposition rétrospective du papier.* - Lille : impr. de Lefebvre-Ducrocq, 1907. - 100 p. Publié par la «Société archéologique, historique et artistique «le Vieux papier» ».
- FONS, Claire.** « Le fonds régional de la Bibliothèque municipale de Rouen : réalités et perspectives », *Bulletin d'informations de l'Association des bibliothécaires français*, n° 119, 1983, p. 22-25.
- FOURNEL, Victor.** *Ce qu'on voit dans les rues de Paris.* - Paris : A. Delahays, 1858. - 410 p.
- FRIGOT, Germaine.** « Vers une autre conception du fonds local », *Bulletin d'informations de l'Association des bibliothécaires français*, n° 120, 1983, p. 15-17.
- GARRETA, Jean-Claude.** « Fonds mal connus et publications « mineures » », *Bulletin d'informations de l'Association des Bibliothécaires Français*, 3^e trimestre 1979, n° 104, p. 155-157.
- GOTTSCHALK, A. (Dr.).** « Libelles et canards », *Courrier graphique*, n° 4, 1937, p. 21-24.
- GUY, Fabienne.** “Les réserves dans les bibliothèques françaises”, *Bulletin des bibliothèques de France*, t. 36, n° 1, 1991, p. 14-24.
Handbook of special librarianship and information work. – 4th ed. / editor, W. E. Batten. – London : Aslib, 1975. – VII-430 p. ISBN 0-85142-073-7
- GRAND-CARTERET, John.** *Les almanachs français : bibliographie-iconographie des almanachs, années, annuaires, calendriers, chansonniers, étrennes, états, heures, listes, livres d'adresses, tableaux, tablettes et autres publications annuelles édités à Paris : 1600-1895.* - Paris : J. Alisié, 1896. - 2 vol. (CIV-846 p.).
- GRATIEN, Monique.** « Les bulletins paroissiaux catholiques à la Bibliothèque nationale », *Bulletin d'informations de l'Association des bibliothécaires français*, n° 121, 1983, p. 10-13.
- GUILLEMINOT-CHRÉTIEN, Geneviève.** « Témoins de l'histoire », *Art et métiers du livre*, n° 183, 1994, p. 46-49.
- HADLEY, Nancy.** « Access and description of visual ephemera », *Collection management*, 2001, vol. 25, n° 4, p. 39-50.
- HESSELAGER, Lise.** « National collections of printed ephemera : those papers of the day : with special reference to the Scandinavian model », *Alexandria*, 1994, vol. 6, n° 3, p.193-204.
- HOLCOMBE, E. A.** « Difficult to find and keep : providing access to ephemera » [en ligne]. - Canberra : Alia, [réf. du 19/12/2001]. Disponible sur Internet : <<http://www.alia.org.au/conferences/shllc/2001/papers/holcombe.html>>.
- HONORÉ, Suzanne,**... « Les publications mineures à la Bibliothèque nationale ». Dans [Mélanges. Cain, Julien] *Humanisme actif : mélanges d'art et de littérature offerts à Julien Cain...* - [Paris] : Hermann, 1968, vol. 2, p. 57-67.
- HORNER, John Leonard.** *Special cataloguing : with particular reference to music, films, maps, serials and the multi-media computerised catalogue.* – London : Bongley, [1973]. – 327 p. ISBN 0-85157-149-2

- HOUGHTON LIBRARY (Cambridge, Mass.).** *Printed books and ephemera : a guide to the catalogues, finding lists and special files with a list of uncatalogued collections* / Houghton library. - Cambridge, Mass. : Houghton library, 1983. - 14 p. : couv. ill. ; 22 cm.
- HUDSON, Graham.** « Printed ephemera and the industrial historian », *Industrial archaeology*, winter 1977, vol. 12, n° 4, p. 357-368.
- INTNER, Sheila S.** *Special libraries : a cataloguing guide* / Jean Weihs,... and associates ; foreword by James M. Matarazzo. – Englewood (Colo.) : Libraries Unlimited, 1998. - XIII-452 p. ISBN 0-87287-955-0
- JOUANNEAU, Hervé.** “La gestion délicate des trésors cachés de nos bibliothèques”, *La Gazette*, 7 février 2000.
- KAPLAN, Hélène.** « Documents sans frontières : la B.D.I.C. », *Bulletin d'informations de l'Association des bibliothécaires français*, n° 132, 1986, p. 23-25.
- KRAKOVITCH, Odile.** « Ephémère de la fête, pérennité des archives : le fonds de la censure théâtrale ». Dans *Mémoires de l'éphémère : fêtes et spectacles dans le patrimoine écrit : actes du colloque, Lyon, 2-3 octobre 1997, [Mois du Patrimoine écrit], organisée par la Ville de Lyon, la Fédération française de coopération entre bibliothèques, l'agence Rhône-Alpes pour le livre et la documentation* / coordonné par Hélène Dubois, Marie-Luz Ceva et Béatrice Pedot. – Paris : Fédération française de coopération entre bibliothèques ; [Lyon] : Agence Rhône-Alpes pour le livre et la documentation : Bibliothèque municipale, 1998, p. 127-144.
- LABARRE, Albert.** « Sur l'éminente dignité des « pièces » », *Revue française d'histoire du livre*, n° 84-85, 1994, p. 335-340.
– « Survie et disparition des livres », *Revue de la Bibliothèque Nationale*, n° 30, 1988, p. 61-66.
- LAGARDE, Lucie.** « Les petits documents topographiques », *Bulletin d'informations de l'Association des Bibliothécaires Français*, 3^e trimestre 1979, n° 104, p. 161-162.
- LAMBERT, Monique.** « La collection de 3000 livrets bleus de la Bibliothèque des Arts et Traditions Populaires. Fin XVI^e-XIX^e siècle », *Bulletin d'informations de l'Association des Bibliothécaires Français*, n° 146, 1990, p. 10-16.
- LAWRENCE, M. Therese.** « Are resource treasures hidden from scholars in our libraries ? What is the access to ephemera ? », *Special Libraries*, 1973, vol. 64, n° 7, p. 285-290.
- LEGROS, Geneviève.** « Essai sur les faire-part : continuité et variations de 1667 à 1993 », *Revue de la Bibliothèque nationale*, n° 49, 1996, p. 30-34.
- LEWIS, John.** *Collecting printed ephemera : a background to social habits and social history to eating and drinking to travel and heritage and just for fun.* - London : Studio Vista, 1976. - 160 p. ISBN 0-289-70393-X
– . *Printed ephemera : the changing uses of type and letterforms in English and American printing.* - Ipswich, England : W. S. Cowell ; [distributed by Dover Publications, New York], 1962. - 288 p.
- LINDSAY, Helen, CLARKSON, Christopher.** « Housing single-sheet material : the development of the fascicules system at the Bodleian Library », *The Paper conservator*, 1994, vol. 18, p. 40-48.
- LUPOVICI, Christian, GRASSET, Lucile.** « La collecte de la littérature grise », *Bulletin d'informations de l'Association des Bibliothécaires Français*, n° 161, 1993, p. 49-40.

- MOLLINÉ, Frédérique.** « Littérature grise et publications officielles », *Bulletin d'informations de l'Association des bibliothécaires français*, n° 144, 1989, p. 42-45.
- MORIN, Marie-Renée,**... « La collecte des tracts de mai 1968 par le Service de l'histoire de France ». Dans [Mélanges. Kleindienst, Thérèse]. *Études sur la Bibliothèque nationale et témoignages : réunis en hommage à Thérèse Kleindienst, secrétaire général honoraire de la Bibliothèque nationale.* - Paris : Bibliothèque nationale, 1985, p. 217-223.
- NEUBURG, Victor.** « Peridromophily, and other excursions into the collecting of printed ephemera », *British Book News*, August 1986, p. 452-453.
- NOËL, Marie-France.** « La Banque de données des impressions populaires du Musée national des Arts et Traditions Populaires », *Bulletin d'informations de l'Association des Bibliothécaires Français*, 146, 1990, p. 17-20.
- ODDOS, Jean-Paul.** « Le catalogage des « fonds inaccessibles » à la documentation du MNAM-CCI », *Bulletin d'informations de l'Association des bibliothécaires français*, n° 173, 1996, p. 67-68.
- PEMBERTON, John E.** « Printed ephemera in British libraries », *Aslib Proceedings*, vol. 24, n° 3, march 1972, p. 162-177.
- PETIT, Nicolas.** « Au contreplat », *Revue de la bibliothèque nationale de France*, n° 10, 2002, p. 80-81.
 – *L'éphémère, l'occasionnel et le non livre à la bibliothèque Sainte-Geneviève : XVe-XVIIIe siècles* / préf. de Annie Parent-Charon. - [Paris] : Klincksieck, 1997. - 256 p. ISBN 2-252-03157-3
- POUY, Ferdinand.** *Les Feuilles volantes : billets de naissance, de mariage, d'enterrement, cartes de visite, factures, prospectus, programmes, affiches, etc., avec fac-similé.* - Amiens : impr. de Lenoël-Hérouart, 1862. - 35 p.
- RICKARDS, Maurice.** *The encyclopedia of ephemera : a guide to the fragmentary documents of everyday life for the collector, curator and historian* / ed. and completed by Michael Twyman ; with the assistance of Sarah du Boscq de Beaumont and Amoret Tanner. – [London] : The British library, 2000. – X-402 p. ISBN 0-7123-4679-1
 – *This is ephemera : collecting printed throwaways.* Brattleboro (Vet.) : Gossamer Press : distributed by S. Greene Press, cop. 1977. - 64 p. ISBN 0-8289-0323-9
- ROSENBAUM-DONDAINE, Catherine.** « Un siècle et demi de petite imagerie de pitié », *Revue de la Bibliothèque Nationale*, n° 6, décembre 1982, p. 24-34.
- SANTANTONIOS, Laurence.** « Quand les bibliothécaires traquent l'éphémère : le rôle des bibliothèques et centre de documentation dans la collecte d'éphémères documents d'actualité était au centre du colloque de Roanne sur le patrimoine écrit », *Livres-Hebdo*, n° 176, 13/10/1995, p. 70-71.
- SILVA, Manil.** *Special libraries.* – London : Deutsch, 1970. – 96 p. ISBN 0-233-96136-4
- SLATE, John H.** « Not fade away : understanding the definition, preservation and conservation issues of visual ephemera », *Collection management*, 2001, vol. 25, n° 4, p. 51-59.
- SOUSA, Jörg de.** *La mémoire lithographique : 200 ans d'images* / préf. de Michel Melot, - Paris : Art et métiers du livre éd., 1998. - 255 p. ISBN 2-911071-12-3. Chapitre Ephémère, calendriers et images pieuses, p. 118-120.
Special materials in the library : a series of 14 lectures held at the Library association and Aslib headquarters, January 17th to April 11th, 1962 /

organized by the Department of librarianship, North-Western polytechnic, London ; Edited by J. Burkett,... and T. S. Morgan,... - London : Library association, 1963. - X-179 p.

STOREY, Richard. « Printed ephemera : a chronology and bibliography », *Archives*, vol. XVI, n° 71, April 1983, p. 278-284.

« Trade marks registration : 1876-1976 », *Industrial archaeology*, 1977, vol. 12, n° 3, p. 247-251.

VELTER. « Bilboquets », *L'Intermédiaire des chercheurs et curieux*, 1881, n° 322, p. 610.

VOUILLOT, Bernard. « Les fonds conservés en recueils ». Dans ETABLISSEMENT PUBLIC DE LA BIBLIOTHÈQUE DE FRANCE. *Politique patrimoniale. Vol. 1 : Rapport du groupe de travail Politique patrimoniale, président Claude Jolly, novembre 1992.* - Ivry-sur-Seine : EPBF, 1992. – 2 vol. (foliotation multiple)

– . « Traitement et collecte des sources de l'histoire de France à la Bibliothèque Nationale », *Revue de la Bibliothèque Nationale*, n° 49, 1993, p. 8-10.

WITHEROW, Millicent. « Ephemera », *Women's Studies International Forum*, 1987, vol. 10, n° 3, p. 291-297.

BIBLIOTHÉCONOMIE : MANUELS, GUIDES ET NORMES

ABCARIOS, Jean-Pascal. « Deux circuits majeurs pour conserver les imprimés de la Bibliothèque nationale de France » [en ligne], *International Preservation News*, May 1997, n° 14. [Réf. du 16/12/2002] Disponible sur Internet : <<http://www.ifla.org/VI/4/news/14b-97.htm#9>>.

ARNOULT, Jean-Marie. « Conservation et valorisation ou du bon usage de la mémoire bien conservée », *Bulletin d'informations de l'Association des bibliothécaires français*, n° 160, 1993, p. 32-34.

– . « Les orientations de la conservation en France à la fin du XXe siècle », *Bulletin des bibliothèques de France*, 2000, t. 45, n° 4, p. 32-38.

ARTIER, Jacqueline. « Les collections patrimoniales de la Bibliothèque de la Sorbonne : une politique de valorisation », *Bulletin des bibliothèques de France*, t. 41, n° 3, 1996, p. 30-35.

ASSOCIATION DES BIBLIOTHÉCAIRES FRANÇAIS. *Manuel pratique du bibliothécaire* / [réd.] par Léo Crozet,... ; préf. de MM. Pol Neveux et Charles Schmidt,... - Nouvelle édition. – Paris : J. Thiébaud : E. Nourry, 1937. - 340 p.

BÉGHAIN, Patrice. « Quels fondements pour une politique de conservation ? », *Bulletin des bibliothèques de France*, 2000, t. 45, n° 4, p. 29-31.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE (France). *Guide pratique du catalogueur : règles de saisie dans la base BN-Opale.* - Paris : Bibliothèque nationale, 1993. - Pagination multiple [ca 500] p. ISBN 2-7177-1905-9

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DE FRANCE. *Service de normalisation documentaire. Application du traitement en recueils aux catalogues d'éditeurs, de libraires et d'imprimeurs* / Amel Taleb. – [Paris] : [Bibliothèque nationale de France], 1999. – 5 p.

BOULARD, Martin-Silvestre. *Traité élémentaire de bibliographie...* - Paris : Boucard, 1804. - 2 tomes en 1 vol.

CHAPMAN, Patricia. *Principes directeurs pour l'élaboration de politiques de conservation et de sauvegarde du patrimoine archivistique et bibliothéconomique* / [pour le] Programme général d'information et l'UNISIST. - Paris: UNESCO, 1990. - 29 p. - (PGI-90/WS/7).

DARUTY DE GRANPRÉ, Jean-Emile. *Vade-mecum du bibliothécaire : ou règles pratiques pour la rédaction des catalogues et le classement des volumes, suivies d'une instruction raisonnée sur le format des livres.* – Paris : E. Paul et fils et Guillemin, 1897. – 64 p.

DELISLE, Léopold. *Instructions élémentaires et techniques pour la mise et le maintien en ordre des livres d'une bibliothèque.* – Paris : H. Champion, 1908. – 82 p.

FRANCE. Direction des archives. *La pratique archivistique française /* sous la dir. de Jean Favier,... ; assisté de Danièle Neirinck,... - Paris : Archives nationales, 199. - 630 p. ISBN 2-86000-205-7

– . *Manuel d'archivistique : théorie et pratique des archives publiques en France /* ouvrage élaboré par l'Association des archivistes français.... - Paris : Archives nationales, 1991. - 805 p. Reprod. en fac. sim. de l'éd. de Paris, 1970. - ISBN 2-86000-072-0

– . *Les instruments de recherche dans les archives /* [réd.] par Christine Nougaret,... ; avec la collab. de Bruno Galland,... ; préf. par Philippe Bélaival,... - Paris : la Documentation française : Direction des archives de France, 1999. – 259 p. ISBN 2-11-004293-1 (la Documentation française). – ISBN 2-911601-13-0 (Direction des archives de France)

FRANCE. Direction des bibliothèques et de la lecture publique. *Bibliothèques : traitement, catalogage et conservation des livres et des documents.* - 2e éd. rev. - Paris : Institut pédagogique national, 1965. - 199 p.

– . *Code de catalogage des imprimés communs : dictionnaire des cas /* [Réd. par Suzanne Briet]. – Paris : Association française de normalisation, 1945. – 125 p.

FRANCE. Direction du livre et de la lecture. *Conservation et mise en valeur des fonds anciens, rares et précieux des bibliothèques françaises /* [réd. par Henri-Jean Martin, Jeanne-Marie Dureau, Anne-Marie Merland, Annie Charon, et al.]. - Villeurbanne : Presses de l'É.N.S.B., 1983. - 233 p. ISBN 2-901119-08-5

GIOVANNINI, Andrea. *De tutela librorum : la conservation des livres et des documents d'archives /* ; trad. allemande, Marie Besson. - Genève : les éd. IES, 1995. - 368 p. ISBN 2-88224-031-7

GRAESEL, Arnim. *Manuel de bibliothéconomie /* trad. de Jules Laude,... - Ed. française revue par l'auteur et considérablement augmentée. - Paris : H. Welter, 1897. – XVIII-628 p.

GUINARD, Pierre. « Pratiques patrimoniales de la Bibliothèque municipale de Lyon », *Bulletin des bibliothèques de France*, t. 41, n° 3, 1996, p. 36-41.

GUINCHAT, Claire. *Guide pratique des techniques documentaires /* Yolande Skouri ; avec la collab. de Marie-Pierre Alix, Michèle Rive et Olivier Sagna ; préf. de Bruno Delmas,... - Paris : EDICEF, 1989. - 2 vol. (270 p., 319 p.). ISBN 2-850-69546-7

HESSE, Léopold-Auguste-Constantin (pseud. d. A. Constantin). *Bibliothéconomie, ou Nouveau manuel complet pour l'arrangement, la conservation et l'administration des bibliothèques.* – Nouvelle édition, revue, augmentée et ornée de figures. - Paris : Roret, 1841. - 266 p. – (Manuels Roret).

HOCH, Philippe. « Le plan de conservation : un outil à développer », *Bulletin des bibliothèques de France*, 2000, t. 45, n° 4, p. 55-60.

INSTITUT NATIONAL D'ÉTUDES DOCUMENTAIRES. *Le contrôle climatique dans les bibliothèques /* Ministère de la culture, de la communication, des grands travaux et du bicentenaire, Direction du livre et de la lecture ; Comité

- scientifique et technique des industries climatiques ; Paul Chardot,... - Saint-Rémy-Lès-Chevreuse : Sedit, 1989. - IX-12-10 p. ISBN 2-236-00110-X
- KLEINDIENST, Thérèse.** « La notion de conservation dans les bibliothèques nationales ». Dans *Humanisme actif : mélanges d'art et de littérature offerts à Julien Cain...* / Préface par Etienne Dennery. - [Paris] : Hermann, 1968, vol. 2, p. 81-90.
- Les métiers de l'édition** / [sous la dir. de] Bertrand Legendre ; [avec la collab. de Jacqueline Favero, André Imbaud, Michel Ollendorff... [et al.]. - Nouv. éd.. - [Paris] : Éd. du Cercle de la librairie, 1999. - 318 p. ISBN 2-7654-0743-6
- LIÉNARDY, Anne.** *Inter folia : manuel de conservation et de restauration du papier* / Philippe Van Damme. - Bruxelles : Institut royal du Patrimoine artistique, 1989. - 247 p.
- MAIRE, Albert.** *Manuel pratique du bibliothécaire : bibliothèques publiques, bibliothèques universitaires, bibliothèques privées, suivi 1° d'un lexique des termes du livre, 2° des lois, décrets, etc., concernant les bibliothèques universitaires de 1837 à 1894...* - Paris : A. Picard et fils, 1896. - XI-591 p.
- ODDOS, Jean-Paul (Ed.).** *La conservation : principes et réalités* / avec la collab. de Astrid-Christiane Brandt, Thierry Delcourt, Jocelyne Deschaux... [et al.] . - Paris : Ed. du Cercle de la librairie, 1995. - 405 p. ISBN 2-7654-0592-1
- . *Le patrimoine : histoire, pratiques et perspectives* / avec la collab. de Pierre Aquilon, Dominique Bougé-Grandon, Annie Charon-Parent... [et al.]. - Paris : Ed. du Cercle de la librairie, 1997. - 442 p. ISBN 2-7654-0680-4
- ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCES ET LA CULTURE.** *Agence bibliographique nationale et bibliographie nationale : principes directeurs* / établis par le Bureau international de l'IFLA pour l'UBC [pour le] Programme général d'information et UNISIST. - Paris : UNESCO, 1986. - II-64 p. (PGI-9/WS/18).
- . *Actes de la conférence générale : treizième session, Paris, 1964. Résolutions.* - Paris : Unesco, 1965. - 328-42 p.
- . *Introduction générale aux sciences et techniques de l'information et de la documentation* / Claire Guinchat et Michel Menou. - 2e éd. rev. et augm. / par Marie-France Blanquet. - Paris : Unesco, 1990. - 543 p. ISBN 92-3-202540-X
- RAPPAPORT, Georgette.** « L'accès et la mise en valeur des fonds : une nouvelle prestation au service public », *Bulletin d'informations de l'Association des bibliothécaires français*, n° 135, 1987, p. 40-41.
- RICHARD, Jules.** *L'art de former une bibliothèque.* - Paris : Rouveyre et G. Blond, 1883. - 156 p. ; 21 cm.
- RICHTER, Brigitte.** *Précis de bibliothéconomie* / avec la collab. de Marcelle Ménil et de Noë Richter. - 5e éd. rev. et mise à jour. - München ; New York ; Paris : K.G. Saur, 1992. - IX-298 p. ISBN 3-598-11077-4
- RONVIN, Albert.** « La bibliothèque, mémoire de la vie locale d'hier et aujourd'hui », *Médiathèques publiques*, janvier-mars 1984, n° 69, p. 27-30.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DE FRANCE : HISTOIRE DES FONDS ET DE LEUR TRAITEMENT

- BALAYÉ, Simone.** *La Bibliothèque nationale des origines à 1800* / préf. de M. André Miquel,... - Genève ; [Paris] : Droz, 1988. - X-546 p.
- . « Le développement des collections à la Bibliothèque nationale ». Dans *Histoire des bibliothèques françaises. III, Les bibliothèques de la Révolution et*

du XIXe siècle : 1789-1914. - Paris : Promodis-Éd. du Cercle de la librairie, 1991, p. 311-327.

BÉRALDI, Henri. « Voyage d'un livre à travers la Bibliothèque nationale », *La Nature : revue des sciences et de leurs applications aux arts et à l'industrie*, 1893, 23^e année, 2^e semestre, 17 juin 1893, n° 1046, p. 35-39, 1^{er} juillet 1893, n° 1048, p. 65-67, 29 juillet 1893, n° 1052, p. 134-138, 16 septembre 1893, n° 1059, p. 247-250.

BERNARD, Annick. *Guide de l'utilisateur des catalogues des livres imprimés de la Bibliothèque nationale*. - Paris : Chadwyck-Healey France, 1986. - 60 p. ISBN 2-86976-004-3.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE (France). *La Bibliothèque nationale* / [éd. sous la responsabilité d'Alix Chevallier]. - Paris : Bibliothèque nationale, 1988. - 47 p. ISBN 2-7177-1770-6

– . *Guide pratique de la Bibliothèque nationale* / [sous la dir. d'Alix Chevallier]. - Seconde éd. rev. et corr. - Paris : Bibliothèque nationale, 1989. - 99 p. ISBN 2-7177-1785-4

– . Département des livres imprimés. *Les catalogues du département des imprimés* / [Par Lydia Mérigot]. - Paris : Bibliothèque nationale, 1970. - [IV-] 55 p.

– . Département des livres imprimés. *Notes sur le Service des magasins et de la salle de travail du Département des imprimés, conservation et communication* / [Signé : J.-P. Seguin ; préf. de Julien Cain.]. - [Paris : Bibliothèque nationale], 1953. - 28 ff.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DE FRANCE. *Rapport d'activité 2001 : document interne* / Bibliothèque nationale de France. - [Paris] : Bibliothèque nationale de France, [2002]. - 213 p.

BLASSELLE, Bruno. « Classement des savoirs et classement des livres de la Bibliothèque nationale de France ». Dans [Exposition. Paris. Bibliothèque nationale de France. 1996-1997]. *Tous les savoirs du monde : encyclopédies et bibliothèques, de Sumer au XXIe siècle*. - Paris : Bibliothèque nationale de France : Flammarion, 1996, p. 194-199.

BOSSUAT, Marie-Louise,... « Le Département des livres imprimés en 1885... et cent ans après ». Dans [Mélanges. Kleindienst, Thérèse]. *Études sur la Bibliothèque nationale et témoignages : réunis en hommage à Thérèse Kleindienst, secrétaire général honoraire de la Bibliothèque nationale*. - Paris : Bibliothèque nationale, 1985, p. 67-79.

BRETON-GRAVEREAU, Simone, DUPUIGRENET-DESROUSSILLES, François. « "Lever la carte": la politique des catalogues de livres imprimés à la fin du XIXe siècle », *Revue de la Bibliothèque Nationale*, n° 49, 1993, p. 4-7.

« **Le catalogage des factums, procès et recueils de l'histoire de France à la Bibliothèque nationale** », *Bulletin des bibliothèques de France*, avril 1971, n° 4, p. 207-217.

DELISLE, Léopold-Victor. *État des catalogues du département des imprimés de la Bibliothèque nationale : Novembre 1875*. - Paris : Impr. nationale, 1875. - 16 p.

– . *La Bibliothèque nationale en 1876 : rapport à M. le Ministre de l'instruction publique*. - Paris : P. Dupont, 1877. - 66 p.

– . *La Bibliothèque nationale en 1875 : rapport à M. le ministre de l'Instruction publique*. - Nogent-le-Rotrou : impr. de G. Daupeley, 1876. - 52 p.

- DESGRAVES, Louis.** « Le catalogage des fonds ». Dans *Histoire des bibliothèques françaises*, p. 165-181.
- DUONG-VINH, Ghyslaine.** « BN-Sycomore ou l'automatisation de la communication et du récolement dans les départements des Livres imprimés et des Périodiques », *Bulletin d'informations de l'Association des bibliothécaires français*, n° 53, 1991, p. 27-31.
- [Exposition. Paris. Bibliothèque nationale. 1975].** *Le Livre dans la vie quotidienne : [exposition], Paris, [20 février-mai] 1975, Bibliothèque nationale / [catalogue par Albert Labarre et Pierre Gasnault] ; [sous la direction de Roger Pierrot] ; [préface par Étienne Dennerly].* - Paris : Bibliothèque nationale, 1975. - XI-179 p. ISBN 2-7177-1224-0
- FOUCAUD, Jean-François.** *La Bibliothèque royale sous la Monarchie de Juillet : 1830-1848 / préface de Henri-Jean Martin.* - Paris : Bibliothèque nationale, 1978. - 211 p. ISBN 2-7177-1438-3
- FRANKLIN, Alfred.** *La bibliothèque impériale : son organisation, son catalogue.* - Paris : A. Aubry, 1861. - 40 p.
- . *Précis de l'histoire de la Bibliothèque du Roi, aujourd'hui Bibliothèque nationale.* - 2e éd. corr. et très-augm. - Paris : L. Willem, 1875. - VII-341 p.
- KLEINDIENST, Thérèse,** « Les transformations de la Bibliothèque nationale ». Dans *Histoire des bibliothèques françaises. [IV], Les bibliothèques au XXe siècle, 1914-1990.* - Paris : Promodis-Éd. du Cercle de la librairie, 1992, p. 85-104.
- . « Julien Cain ». Dans *Histoire des bibliothèques françaises. [IV], Les bibliothèques au XXe siècle, 1914-1990.* - Paris : Promodis-Éd. du Cercle de la librairie, 1992, p. 94-95
- LEDOS, E.-Gabriel.** *Histoire des catalogues des livres imprimés de la Bibliothèque nationale / préface par Julien Cain,...* - Paris : Ed. des bibliothèques nationales, 1936. - XX-273 p.
- . *Usages suivis dans la rédaction du catalogue général des livres imprimés de la Bibliothèque nationale.* – Paris : H. Champion, 1923.
- LEPRINCE, Nicolas-Thomas.** *Essai historique sur la Bibliothèque du Roi, aujourd'hui Bibliothèque impériale, avec des notices sur les dépôts qui la composent et le catalogue de ses principaux fonds.* - Nouvelle édition, revue et augmentée des Annales de la Bibliothèque... - Paris : bureau du "Cabinet historique", 1856. - V-466 p.
- MORTREUIL, Théodore.** *La Bibliothèque nationale : son origine et ses accroissements jusqu'à nos jours : notice historique.* – Paris : Champion, 1878. - III-175 p.
- PASQUIGNON, Anne.** « Le récolement au département des Livres imprimés de la Bibliothèque Nationale », *Bulletin d'informations de l'Association des bibliothécaires français*, n° 153, 1991, p. 23-25.
- PORTES, Laurent.** « L'ordre des livres selon Nicolas Clément ». Dans [Mélanges. Bibliothèque nationale de France]. *Mélanges autour de l'histoire des livres imprimés et périodiques.* - Paris : Bibliothèque nationale de France, 1998, p. 64-92.
- RENOULT, Daniel, MELET-SANSON, Jacqueline (Dir.).** *La Bibliothèque nationale de France : collections, services, publics / avec la collab. de Marcelle Beaudiquez, Bruno Blasselle, Isabelle Boudet... [et al.].* – Paris : Ed. du Cercle de la librairie, 2001. – 240 p. ISBN 2-7654-0820-3

SABATIER, Isabelle. « Le Service de l'Histoire de France ou 135 ans de mémoire nationale », *Bulletin d'informations de l'Association des bibliothécaires français*, n° 144, 1989, p. 37-41.

THOMAS, Marcel. « Léopold Delisle ». Dans *Histoire des bibliothèques françaises. III, Les bibliothèques de la Révolution et du XIXe siècle : 1789-1914*. - Paris : Promodis-Éd. du Cercle de la librairie, 1991.

VALLÉE, Léon. *La Bibliothèque nationale : choix de documents pour servir à l'histoire de l'établissement et de ses collections*. - Paris : E. Terquem, 1894. - XII- 526 p.

VOUILLOT, Bernard. « 160 ans d'inventaire des livres imprimés de la Bibliothèque nationale : de la carte à jouer au CD-ROM (1837-1997) ». Dans [Mélanges. Bibliothèque nationale de France]. *Mélanges autour de l'histoire des livres imprimés et périodiques*. - Paris : Bibliothèque nationale de France, 1998, p. 267-285.

HISTOIRE DE L'ÉDITION ET DE LA LIBRAIRIE ; HISTOIRE DU DÉPÔT LÉGAL

ADMINISTRATION GÉNÉRALE DES POSTES. *Loi du 24 Août 1871. Nouveau tarif de la taxe des lettres ordinaires, Echantillons, épreuves d'imprimerie corrigées, Papiers d'affaires. Circulaires, Prospectus, Catalogues, Avis divers et prix courants, Livres, Gravures, lithographies...* - Paris : Impr. de Donnaud, [1872]. - Pièce.

AUDIN, Marius. *Histoire de l'imprimerie par l'image*. - Paris : H. Jonquières, 1929. - 4 vol. (126 p., 112 p., 112 p., 13 p.)

- . *Histoire de l'imprimerie : radioscopie d'une ère : de Gutenberg à l'informatique* / préf. de Henri-Jean Martin. - Paris : Picard, 1972. - 480 p.

BARBIER, Frédéric. « Chiffres de tirages et devis d'édition : la politique d'une imprimerie-librairie au début du XIXe siècle, 1789-1835 », *Bulletin d'histoire moderne et contemporaine du CTHS*, 1978, n° 11, p. 141-156.

- . « L'économie éditoriale ». Dans *Histoire de l'édition française. Tome II, Le livre triomphant : 1660-1830*. - Paris : Promodis, p. 558-569

- . *L'empire du livre : le livre imprimé et la construction de l'Allemagne contemporaine : 1815-1914* / préf. par Henri-Jean Martin. - Paris : les Éd. du Cerf, 1995. - XI-612 p. ISBN 2-204-05081-4

- . « Librairies et colporteurs ». Dans *Histoire de l'édition française. Tome III, Le temps des éditeurs : du Romantisme à la Belle Époque*. - Paris : Promodis, p. 229-259.

- . « Une production multipliée ». Dans *Histoire de l'édition française. Tome III, Le temps des éditeurs : du Romantisme à la Belle Époque*. - Paris : Promodis, p. 103-121

- . *Trois cents ans de librairie et d'imprimerie : Berger-Levrault, 1676-1830*. - Genève : Droz, 1979. - 529 p.

BELLOS, Daniel. « Le marché du livre à l'époque romantique : recherches et problèmes », *Revue française d'histoire du livre*, n° 20, juillet-août-septembre 1978, p. 647-660.

- . « La conjoncture de la production ». Dans *Histoire de l'édition française. Tome II, Le livre triomphant : 1660-1830*. - Paris : Promodis, p. 552-557

BENJAMIN, Walter. *Paris, capitale du XIXe siècle : le livre des passages* / trad. de l'allemand par Jean Lacoste d'après l'édition originale établie par Rolf

- Tiedemann. – 2^e édition. – Paris : les Ed. du Cerf, 1993. – 974 p. ISBN 2-204-03157-7
- BLANCHARD, Gérard.** « Curmer ou la leçon d'un grand éditeur romantique », *Courrier graphique*, n° 117, 1962, p. 42-51.
- BORIES, Jules.** *Dictionnaire pratique de la presse de l'imprimerie et de la librairie. Suivi d'un Code complet contenant les lois, ordonnances, règlements, arrêts du conseil, exposés des motifs et rapports sur la matière* / et F. Bonassies,... - Farnborough (Hants., England) : Gregg, 1971. - 2 vol., IX-611 + 292-348-[5] p. Réimpr. de l'éd. de Paris : Imprimerie et librairie générale de jurisprudence ; Auch : J. Foix, 1847. - ISBN 0-576-72410-6 (pour les deux vol.)
- BOUTMY, Eugène.** *Les Typographes parisiens, suivis d'un petit dictionnaire de la langue verte typographique.* - Paris : impr. de P. Larousse, 1874. - 52 p.
- BRETON, Victor.** *Essais progressifs sur la composition typographique des travaux de ville classiques et modernes.* - 2e édition. – Paris : impr. de l'École Estienne, 1901-1906. - VI-307 p.
- CHARTIER, Roger, ROCHE, Daniel.** « Les pratiques urbaines de l'imprimé ». Dans *Histoire de l'édition française. Tome II, Le livre triomphant : 1660-1830.* - Paris : Promodis, p. 403-428
- CHAVARDÈS, Maurice.** *Histoire de la librairie.* – Paris : P. Waleffe, 1967. - 183 p.
- Le commerce de la librairie en France au XIXe siècle : 1789-1914** / sous la dir. de Jean-Yves Mollier. – Paris : IMEC éd. ; Éd. de la Maison des sciences de l'homme, 1997. - 450 p. Textes des communications présentées au colloque, Saint-Quentin-en-Yvelines, 27-30 novembre 1996. - ISBN 2-908295-37-7 (IMEC). – ISBN 2-7351-0761-2 (Éd. de la MSH).
- CONIHOUT, Isabelle de.** « La Restauration : contrôle et liberté ». Dans *Histoire de l'édition française. Tome II, Le livre triomphant : 1660-1830.* - Paris : Promodis, p. 536-541
- CONSTANT, Charles-Félix.** *Code de la presse, commentaire théorique et pratique de la loi du 29 juillet 1881...* / par C. Bazille,... - Paris : G. Pedone-Lauriel, 1883. - 266 p.
- COOPER-RICHET, Diana.** « Les imprimés en langue anglaise en France au XIXe siècle : rayonnement intellectuel, circulation et modes de pénétration ». Dans *Les mutations du livre et de l'édition dans le monde du XVIIIe siècle à l'an 2000 : actes du colloque international, Sherbrooke, 2000* / sous la dir. de Jacques Michon et Jean-Yves Mollier. - Paris : l'Harmattan ; Saint-Nicolas (Québec) : Presses de l'Université Laval, 2001, p. 122-140.
- COUDERC, Camille.** « Le Dépôt légal », *La Grande Encyclopédie* / sous la dir. de M. Berthelot,... – Paris : H. Lamirault, [s. d.], Tome 14, p. 170-173.
- DANGON, Georges.** « Napoléon Hayard : empereur des camelots et les imprimés de la rue (1892-1903) », *Courrier graphique*, n° 23, 1939, p. 3-13.
- Dictionnaire encyclopédique de l'information et de la documentation** / [réd. par] Yves F. Le Coadic, Michel Melot, Paul-Dominique Pomart... [et al.] ; [sous la dir. de] Serge Cacaly... - Paris : Nathan, 1997. - 634 p. ISBN 2-09-190258-3
- DUPONT, Paul-François.** *Histoire de l'imprimerie.* – Farnborough : Gregg international, 1971. – 2 vol. (523, 612 p.) ; 18 cm. Fac.-sim. de l'éd. de Paris : impr. de P. Dupont, 1854. - ISBN 0-576-72401-7 (éd. complète).
- [Exposition. Caen. Abbaye-aux-Dames. 1998].** *L'auteur et son éditeur : à travers les collections de l'Institut Mémoires de l'édition contemporaine, IMEC : [exposition], 18 septembre-25 octobre 1998, Abbaye-aux-Dames, Caen.* - Paris :

Fédération française de coopération entre bibliothèques, 1998. - 103 p. ISBN 2-907420-60-7

[**Exposition. Paris. Musée d'Orsay. 1987**]. *L'Affiche de librairie au XIXe siècle : [exposition, Paris, 25 mai-30 août] Musée d'Orsay* / [organisée avec la collab. du] Musée de la publicité ; catalogue... par Réjane Bargiel,... et par Ségolène Le Men,... - Paris : Éd. de la Réunion des musées nationaux, 1987. - 55 p. ISBN 2-7118-2133-1

[**Exposition. Strasbourg. 1975-1976**]. *Imprimerie et édition à Strasbourg au XIXe siècle : livres, journaux, prospectus, éditeurs, libraires de 1815 à 1870 : exposition, Bibliothèque municipale de Strasbourg, 29 novembre 1975-15 janvier 1976...* / [catalogue par Georges Foessel et Jean-Pierre Klein ; avec la collaboration de Bernard Rolling]. - Strasbourg : Bibliothèque municipale, 1975. - XI-46 p.

FARWELL, Beatrice. *French popular lithographic imagery 1815-1870. volume 12, Lithography in art and commerce*. - Chicago : University of Chicago press, 1997. - V-99 p. ISBN 0-226-23902-0

FELKAY, Nicole. *Balzac et ses éditeurs, 1822-1837 : essai sur la librairie romantique* / préf. de Thierry Bodin. - [Paris] : Promodis-Ed. du Cercle de la Librairie, 1987. - 381 p. ISBN 2-903181-62-4

– . « Les libraires à l'époque romantique d'après des documents inédits », *Revue française d'histoire du livre*, 1975, t. V, n° 9, p. 31-86.

FEUILLET DE CONCHES, Félix-Sébastien. *Causeries d'un curieux : variétés d'histoire et d'art tirées d'un cabinet d'autographes et de dessins. Tome deuxième*. - Paris : H. Plon, 1862. - 648 p. Chapitre Les temps modernes, Livre premier : que toutes les collections peuvent avoir leur côté utile, p. 161-340.

FEYEL, Gilles. *L'annonce et la nouvelle : la presse d'information en France sous l'Ancien Régime (1630-1788)*. - Oxford : Voltaire foundation, 2000. - VII-1387 p. ISBN 0-7294-0560-5

FLOBERT, Paul. « Napoléon Hayard », *Bulletin de la société archéologique, historique et artistique «le Vieux papier»*, 1903-1904, t. 2, p. 357-361.

FREY, A. *Nouveau manuel complet de typographie...* - Paris : L. Laget, 1979. - 2 t. en 1 vol., XII-536 p. Reprod. en fac-sim. de la nouvelle éd., revue par E. Bouchez, de Paris, Roret, 1857. - ISBN 2-85204-074-3

GRAND-CARTERET, John. *Papeterie et papetiers de l'ancien temps : les corporations, les boutiques, les marchandises...* - Paris : G. Putois, 1913. - 342 p.

– . « Quelques affiches : affiches murales et affiches circulantes », *Le Livre et l'image : revue documentaire illustrée mensuelle*, t. 3, 1894, p. 121-123.

GRATTIER, Louis-Adolphe-Léonard de. *Commentaire sur les lois de la presse et des autres moyens de publication*. - Paris : Videcoq : Ch. Ingray, 1839-1845. - 2 vol.

HELLEMANS, Jacques. « La contrefaçon, facteur de vitalité de l'édition bruxelloise », *Le livre et l'estampe : revue de la société des bibliophiles et iconophiles de Belgique*, 45, 1999, n°152, p. 53-80.

JARYC, Marc. « La publicité du livre », *Courrier graphique*, n° 2, 1937, p. 21-28.

– . « La publicité du livre », *Courrier graphique*, n° 3, 1937, p. 17-24.

LACOMBE, Jacques. *Art de l'imprimerie-librairie*. - Dans Encyclopédie méthodique, vol. 25, Arts et métiers mécaniques, t. III. - Paris : Panckoucke, 1784 [S.l., 1795], p. 475-618.

- LEMAÎTRE, Henri.** *Histoire du dépôt légal : 1re partie : France* - Paris : A. Picard et fils, 1910. - LVIII-130 p.
- LESCURE, Maurice.** *Le Dictionnaire de la communication publicitaire* [en ligne]. [Réf. du 12/12/2002]. Disponible sur Internet : <<http://www.ucad.fr/pub/index.html>>.
- LEFÈVRE, Théotiste.** *Guide pratique du compositeur et de l'imprimeur typographes...* - Paris ; Montréal : l'Harmattan, 1999. - XIV-720-VII p. Fac-sim. de l'édition de Paris : Firmin-Didot, 1883. - ISBN 2-7384-6919-1
- Le livre voyageur : constitution et dissémination des collections livresques dans l'Europe moderne, 1450-1830** / éd. par Dominique Bougé-Grandon. - Paris : Klincksieck, 2000. - 308 p. ISBN 2-252-03269-3
- MARTIN, Marc.** *Trois siècles de publicité en France.* - Paris : O. Jacob, 1992. - 430 p. ISBN 2-7381-0166-6
- MARTIN, Odile, MARTIN, Henri-Jean.** « Le monde des éditeurs ». Dans *Histoire de l'édition française. Tome III, Le temps des éditeurs : du Romantisme à la Belle Epoque.* - Paris : Promodis, p. 159-215.
- MEYER-PETIT, Judith.** « Les travaux de ville de Balzac imprimeur : à propos d'une affiche inédite ». Dans [Exposition. Paris. Maison de Balzac. 1995-1996]. *Balzac : imprimeur et défenseur du livre : [exposition, Paris, Maison de Balzac, 3 octobre 1995-7 janvier 1996].* - Paris : Paris-Musées : Éd. des Cendres, 1995, p. 116-118.
- MOLLIER, Jean-Yves.** « Bibliothèques de Babel : collections, dictionnaires et encyclopédies » Dans *La lecture et ses publics à l'époque contemporaine : essais d'histoire culturelle.* - Paris : Presses universitaires de France, 2001, p. 115-125
- . « Un changement de climat : les nouveaux libraires et les débuts de l'industrialisation ». In *L'Europe et le livre : réseaux et pratiques du négoce de librairie : XVIe-XIXe siècles.* - [Paris] : Klincksieck, 1996, p. 571-586.
- . « La construction du système éditorial français et son expansion dans le monde du XVIIIe au XIXe siècle ». Dans *Les mutations du livre et de l'édition dans le monde du XVIIIe siècle à l'an 2000 : actes du colloque international, Sherbrooke, 2000* / sous la dir. de Jacques Michon et Jean-Yves Mollier. - Paris : l'Harmattan ; Saint-Nicolas (Québec) : Presses de l'Université Laval, 2001, p. 47-72.
- . « Diffuser les connaissances au XIXe siècle, un exercice délicat ». Dans *La lecture et ses publics à l'époque contemporaine : essais d'histoire culturelle.* - Paris : Presses universitaires de France, 2001, p. 127-141.
- . « E. Zola et la rue », *Les Cahiers naturalistes*, 1998, n° 72, p. 75-92.
- . « L'imprimerie et la librairie en France dans les années 1825-1830 ». Dans [Exposition. Paris. Maison de Balzac. 1995-1996]. *Balzac : imprimeur et défenseur du livre : [exposition, Paris, Maison de Balzac, 3 octobre 1995-7 janvier 1996].* - Paris : Paris-Musées : Éd. des Cendres, 1995, p. 17-38.
- . « La librairie du trottoir à la Belle Epoque ». Dans *Le commerce de la librairie en France au XIXe siècle : 1789-1914.* - Paris : IMEC éd. ; Éd. de la Maison des sciences de l'homme, 1997, p. 233-242.
- . « Librairie et imprimerie à l'époque de la révolution industrielle », *Revue française d'histoire du livre*, 2000, n° 106-109, p. 261-271.
- . « Littérature et presse du trottoir à la Belle Epoque » Dans *La lecture et ses publics à l'époque contemporaine : essais d'histoire culturelle.* - Paris : Presses universitaires de France, 2001, p. 145-158.

- . « La naissance de la culture médiatique à la Belle Epoque : mise en place des structures de diffusion de masse » Dans *La lecture et ses publics à l'époque contemporaine : essais d'histoire culturelle*. – Paris : Presses universitaires de France, 2001, p. 159-173.
- MOLLIER, Jean-Yves, SOREL, Patricia.** "L'histoire de l'édition, du livre et de la lecture en France aux XIXe et XXe siècles : approche bibliographique", *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 126-127, mars 1999, p. 39-58.
- MOREL, Eugène.** *Le Dépôt légal : étude et projet de loi*. – Paris : Bossard, 1917. – 46 p.
- MORTET, Ch.** *Le format des livres : notions pratiques suivies de recherches historiques*. – Paris : E. Champion, 1925. – 60 p.
- MOUREAU, François (Ed.)**. *Les Presses grises : la contrefaçon du livre, XVIe-XIXe siècles*. – Paris : Aux amateurs de livres, 1988. – 379 p. ISBN 2-905053-48-8
- NÉRET, Jean-Alexis.** *Histoire illustrée de la librairie et du livre français des origines à nos jours...* – Paris : Lamarre, [1953]. – 396 p.
- . *Manuel pratique d'édition et de librairie*. – Paris : Lamarre, [1953]. – 286 p.
- NEUMAYER, Henri.** *Mémento du bibliophile, Philobibliion, guide alphabétique de l'édition et des arts graphiques*. – Paris : Éditions Éryx, 1958. - 211 p.
- NODIER, Charles.** *Critiques de l'imprimerie par le docteur Néophobus*. – [Paris] : Ed. des Cendres, 1989. – 148 p. ISBN 2-86742-024-0
- NOUGARET, P.-J.-B.** *Réflexions essentielles, relatives au droit du timbre sur les journaux, les prospectus, les catalogues de librairie et à la liberté de la presse, adressées aux deux commissions législatives*. – [Paris] : chez l'auteur, [s. d.]. – 16 p.
- OLIVERO, Isabelle.** *L'invention de la collection : de la diffusion de la littérature et des savoirs à la formation du citoyen au XIXe siècle*. - [Paris] : Ed. de l'IMEC : Ed. de la Maison des sciences de l'homme, cop. 1999. - 334 p. ISBN 2-908295-45-8 (Institut Mémoires de l'édition contemporaine). - ISBN 2-7351-0837-6 (Maison des sciences de l'Homme).
- PAILHÈS, Jean-Louis.** « En marge des bibliothèques : l'apparition des cabinets de lecture ». Dans *Histoire des bibliothèques françaises. 2, Les Bibliothèques sous l'Ancien Régime, 1530-1789*. - Paris : Promodis-Éd. du Cercle de la Librairie, 1988, p. 415-421.
- PARENT-LARDEUR, Françoise.** *Les cabinets de lecture : la lecture publique à Paris sous la Restauration*. – Paris : Payot, 1982.
- . *Lire à Paris au temps de Balzac : les cabinets de lecture à Paris, 1815-1830*. - Paris : Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, cop. 1981. - 222 p. - Thèse soutenue sous le titre : "Les Cabinets de lecture à Paris sous la Restauration, pratiques culturelles et groupes sociaux". - Thèse 3^e cycle : Lettres : Paris X : 1979. - ISBN 2-7132-0781-9
- PARINET, Elisabeth, TESNIÈRE, Valérie.** « Une entreprise : la maison d'édition ». Dans *Histoire de l'édition française. Tome IV, Le livre concurrencé, 1900-1950*. - Paris : Promodis, 1991, p. 131-160.
- PARINET, Elisabeth.** « L'édition littéraire : 1890-1914 ». Dans *Histoire de l'édition française. Tome IV, Le livre concurrencé, 1900-1950*. - Paris : Promodis, 1991, p. 161-209.
- PELLISSON, Jules.** « Variétés : Napoléon Hayard », *Bulletin de la société archéologique, historique et artistique «le Vieux papier»*, 1903-1904, t. 2, p. 332-334.

- PICHERAL, Brigitte.** « Le dépôt légal, héritage du passé, valeur d'avenir ? », *Revue de la Bibliothèque Nationale*, n° 6, décembre 1982, p. 14-23.
- PICOT, Georges.** « Le dépôt légal », *Journal général de l'imprimerie et de la Librairie. Chronique*, 1883, n° 8, 24 février 1883, p. 29-31, n° 13, 31 mars 1883, p. 53-56
– . *Le dépôt légal et nos collections nationales.* - Paris : A. Picard, 1883. – 26 p.
- PLASSARD, Anne.** « Naissance de l'édition moderne au XIXe siècle dans le quartier du Palais-Royal », *Revue de la Bibliothèque Nationale*, n° 21, automne 1986, 6^e année, p. 16-39.
- PRESTON, Cathy Lynn.** *The other print tradition : essays on chapbooks, broadsides, and related ephemera.* - New York ; London : Garland publ., 1995. - XX-286 p. ISBN 0-8153-0376-9
- RAVELET, Armand.** *Code-manuel de la presse...* - Paris : V. Palmé, 1868. - VII-204 p.
- RÉGIE DU DÉPÔT LÉGAL.** *Le Dépôt légal : instructions pratiques et textes légaux.* – Paris : Ministère de l'intérieur ; Bibliothèque nationale, 1943. – 107 p.
- RICHTER, Noë.** *Les voies d'accès au livre : la problématique des fondateurs de la lecture populaire : 1760-1862.* – Bernay : Société d'histoire de la lecture, 1999.
- ROUSSET, Gustave.** *Nouveau code annoté de la presse, pour la France, l'Algérie et les colonies, ou Concordance synoptique et annotée de toutes les lois sur l'imprimerie, la librairie, la propriété littéraire, la presse périodique... depuis 1789 jusqu'à 1856, suivie : 1° des circulaires ministérielles... sur la matière ; 2° du catalogue des ouvrages condamnés depuis 1814 jusqu'à 1850 ; 3° d'une table... des crimes, délits et contraventions de la parole, de l'écriture, de la presse... 4° d'un recueil chronologique des lois dites de la presse...* - Paris : Cosse, 1856. - XXI-296 p.
- SALVAN, P.** « Un moment de la diffusion du livre : livres et lecteurs en 1825 ». Dans [Mélanges. Cain, Julien]. *Humanisme actif : mélanges d'art et de littérature offerts à Julien Cain...* - [Paris] : Hermann, 1968, vol. 2, p. 165-178.
- SAUGRAIN, Claude-Marin.** *Code de la librairie et imprimerie de Paris, ou Conférence du règlement arrêté au Conseil d'État du Roy, le 28 février 1723, et rendu commun pour tout le royaume par arrêt du Conseil d'État du 24 mars 1744, avec les anciennes ordonnances, édits, déclarations, arrêts, réglemens et jugemens rendus au sujet de la librairie et de l'imprimerie depuis l'an 1332 jusqu'à présent.* - Paris : aux dépens de la Communauté, 1744. - XXIV-498 p.
- SCHUWER, Philippe.** *Traité pratique d'édition.* - Nouv. éd. rev., augm. et mise à jour. - Paris : Éd. du Cercle de la librairie, 1997. - 639 p. ISBN 2-7654-0655-3
- THIBAUDEAU, F.** *Manuel français de typographie moderne : cours d'initiation à l'usage de tous ceux que cet art intéresse.* – Paris : Bureau de l'édition, 1924. – XVI-583 p. Chapitre VIII, La publicité : l'annonce française, p. 473-504.
- THIÉBAUT, René.** « La bibliothèque d'un papiériste », *Courrier graphique*, n° 8, 1937, p. 13-18.
– . « L'image et la publicité », *Courrier graphique*, n° 12, 1938, p. 47-53.
– . « Vieux papier, vieilles images », *Courrier graphique*, n° 6, 1937, p. 21-26.
- THIESSE, Anne-Marie.** « Le roman populaire ». Dans *Histoire de l'édition française. Tome III, Le temps des éditeurs : du Romantisme à la Belle Epoque.* - Paris : Promodis, p. 455-469.
- THOME, J. R.** « Balzac, imprimeur, éditeur et fondeur de caractères », *Courrier graphique*, n° 34, 1948, p. 43-50.

- TWYMAN, Michael.** *Printing 1770-1970 : an illustrated history of its development and uses in England.* - [London] : The British library ; [Reading] : Reading university press ; [New Castle (Del.)] : Oak Knoll press, 1998. - VIII-285 p. ISBN 0-7123-4596-5
- Usages de l'image au XIXe siècle : colloque, Paris, Musée d'Orsay, 24-26 octobre 1990** / [organisé par la] Société des études romantiques et dix-neuviémistes [et la] Société d'histoire de la Révolution de 1848 et des Révolutions du XIXe siècle ; sous la dir. de Stéphane Michaud, Jean-Yves Mollier et Nicole Savy. - Paris : Créaphis, 1992. - 255 p. ISBN 2-907150-22-7
- UZANNE, Octave.** *Les zigzags d'un curieux : causeries sur l'art des livres et la littérature d'art.* - Paris : Quantin, 1888. - III-307 p. Chapitre Les écrivains, le public et la réclame, p. 12-26.
- . *Nos amis les livres : causeries sur la littérature curieuse et la librairie.* - Paris : Quantin, 1886. - VIII-319 p.
- VACHON, Marius.** *Les Arts et les industries du papier en France.* - Paris : May et Motteroz, 1894. - II-246 p. Chapitre III, Une librairie à la fin du dix-neuvième siècle, p. 139-146.
- VEYRIN-Forrer, Jeanne.** *La Lettre et le texte : trente années de recherches sur l'histoire du livre.* - Paris : École normale supérieure de jeunes filles, 1987. - XXX-484 p. ISBN 2-85929-027-3
- VIGNAL, Léon.** *Les Ouvrages de ville ou "bilboquets" et le dépôt légal.* - [Paris] : Union des maîtres imprimeurs de France, [s. d.]. - 8 p.
- VOUILLOT, Bernard.** « La Révolution et l'Empire : une nouvelle réglementation ». Dans *Histoire de l'édition française. Tome II, Le livre triomphant : 1660-1830.* - Paris : Promodis, p. 526-535.
- WITKOWSKI, Claude.** « Le supplément littéraire détachable », *Revue de la Bibliothèque Nationale*, n° 9, septembre 1983, 3^e année, p. 3-10.

Table des annexes

[Cf. fichier électronique joint]

Dossier iconographique

[Cf. fichier électronique joint]